

École Des Hautes Études Commerciales



Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de
Master en sciences commerciales

Option : Finance et Comptabilité

Thème :

**LE ROLE D'ANALYSE FINANCIERE DANS
L'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE DES
COMPAGNIES D'ASSURANCE**

CAS : Société National d'Assurance SAA

(Direction générale).

Élaboré par :

M^{elle} Sameh KAHLI

Encadré par :

M. Salim AGGOUN
(Maître de conférences « A » à
l'école des Hautes Etudes
Commerciales)

12^{ème} promotion
Juin 2025

École Des Hautes Études Commerciales



Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de
Master en sciences commerciales

Option : Finance et Comptabilité

Thème :

**LE ROLE D'ANALYSE FINANCIERE DANS
L'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE DES
COMPAGNIES D'ASSURANCE**

CAS : Société National d'Assurance SAA

(Direction générale).

Élaboré par :

M^{elle} Sameh KAHLI

Encadré par :

M. Salim AGGOUN
(Maître de conférences « A » à
l'école des Hautes Etudes
Commerciales)

12^{ème} promotion
Juin 2025

Résumé :

L'analyse financière vise à extraire des informations pertinentes sur la situation d'une entreprise, notamment en matière de solvabilité et de rentabilité, à partir de ses états comptables.

Pour évaluer la performance financière d'une entreprise, plusieurs outils sont mobilisés, tels que les soldes intermédiaires de gestion, la capacité d'autofinancement, les indicateurs d'équilibre financier (fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, trésorerie nette) ainsi que l'analyse par les ratios.

Dans le cadre de cette étude, l'accent est mis sur la performance d'une compagnie d'assurance. À cet effet, des indicateurs spécifiques au secteur de l'assurance ont été utilisés. La combinaison de la recherche documentaire et de l'expérience de stage au sein de la SAA a permis de procéder à une évaluation approfondie de sa performance financière, à travers l'analyse de ses équilibres financiers et de ses principaux ratios.

Les résultats révèlent une structure financière globalement équilibrée, caractérisée par un bon niveau de fonds de roulement et une gestion satisfaisante du besoin en fonds de roulement. La SAA affiche une solvabilité confortable, une rentabilité en progression sur la période étudiée, ainsi qu'une maîtrise des charges techniques et des frais généraux. Ces éléments confirment la solidité de sa situation financière et sa capacité à faire face à ses engagements.

Mots clés : analyse financière, assurance, performance financière, ratio, finance.

Abstract :

Financial analysis enables the extraction of valuable insights into a company's financial health, particularly in terms of solvency and profitability, based on its accounting documents.

To assess a company's financial performance, several analytical tools are used, such as intermediate management balances, self-financing capacity, and financial balance indicators (working capital, working capital requirement, and net treasury), in addition to the ratio analysis method.

This study focuses on evaluating the performance of an insurance company, which requires the use of sector-specific indicators and ratios. Through a combination of bibliographic research and practical training at the National Insurance Company (SAA), we conducted an in-depth analysis of its financial performance based on these indicators.

The results reveal that the SAA has a solid financial structure, satisfactory solvency, improving profitability, and efficient control over technical expenses and general costs. These findings highlight the company's sound financial management and its ability to meet its commitments.

Keywords : Financial analysis, insurance, financial performance, ratio, finance.

ملخص :

يُعدّ التحليل المالي وسيلة للحصول على معلومات دقيقة حول الوضعية المالية للشركة، لا سيما من حيث مدى ملاءمتها وربحيتها، وذلك بالاعتماد على الوثائق المحاسبية.

ولقياس الأداء المالي للمؤسسة، يتم استخدام أدوات التحليل المالي مثل الأرصدة الوسيطة للتسيير، قدرة التمويل الذاتي، ومؤشرات التوازن المالي (رأس المال العامل، الاحتياج في رأس المال العامل، وصافي الخزينة)، بالإضافة إلى النسب المالية.

تركز دراستنا على قياس أداء شركة تأمين، لذا تم اعتماد مؤشرات ونسب خاصة بهذا القطاع. وقد ساهم كل من البحث النظري والتدريب التطبيقي داخل المؤسسة الوطنية للتأمين في تقييم الأداء المالي للشركة من خلال تحليل المؤشرات والنسب الخاصة بشركات التأمين.

وقد أظهرت النتائج أن الشركة تتمتع بهيكل مالي متوازن، وملاءة جيدة، وربحية في تحسّن مستمر، إلى جانب تحكّم فعّال في الأعباء التقنية والمصاريف العامة. وتدل هذه المؤشرات على متانة الوضعية المالية للشركة وقدرتها على الوفاء بالتزاماتها.

الكلمات المفتاحية: تحليل مالي، تأمين، أداء مالي، نسبة، مالية.

Dédicaces

Je dédie ce travail :

A deux personnes qui me sont les plus chers dans ce monde... qui m'ont guidé et orienté pour atteindre ce point... à vous mes parents, merci de m'avoir aidé et encouragé tout au long de ma vie, que Dieu vous procure bonne santé et longue vie.

A mon très chère oncle « Mohamed El Hocine » pour ses conseils pertinents.

A mon cher frère « Mohamed Abdeljalil ».

A mes chères sœurs : « Linda et Amina ».

A ma chère tante « Farida ».

Et à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin pour que ce projet soit possible, je vous remercie grandement.

Sameh

Remerciements

Au terme de ce travail, nous souhaitons exprimer notre sincère gratitude à toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à sa réalisation.

Nos remerciements vont tout d'abord à ALLAH Tout-Puissant, pour la force, la patience et la volonté qu'Il nous a accordées afin de mener à bien ce mémoire.

Nous exprimons notre profonde reconnaissance à notre encadrant universitaire, M. AGGOUN Salim pour ses conseils avisés, ses remarques constructives et sa disponibilité tout au long de ce travail. Son accompagnement nous a été d'un grand soutien.

Nous adressons également nos sincères remerciements à M. HABITA Adnane pour nous avoir offert l'opportunité d'effectuer notre stage au sein de la SAA. Sa confiance et son appui nous ont permis de mener à bien ce projet dans des conditions optimales.

Nos remerciements s'adressent également à M. GHANINE Mohammed, Sous-directeur chargé de la trésorerie à la SAA – Direction Générale, pour son accompagnement précieux, ses orientations pertinentes, ainsi que pour le temps qu'il nous a accordé malgré ses nombreuses responsabilités.

Nous remercions chaleureusement toute l'équipe de la SAA, en particulier les membres du service DFC, pour leur accueil, leur disponibilité et leur soutien tout au long de notre stage.

Nos sincères remerciements vont également à M. BENTALEB Mohammed, Directeur de la veille stratégique et de l'intelligence économique au sein de la division Stratégie et Performance, pour son accueil, sa disponibilité et son soutien constant tout au long de notre stage.

Nous remercions également l'ensemble des enseignants et du personnel de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciale de KOLEA, pour la qualité de leur enseignement et leur engagement tout au long de notre parcours académique.

Nos remerciements s'étendent aussi aux membres du jury, qui nous font l'honneur d'évaluer ce travail.

*Une pensée particulière va à ma seconde famille, « **EIC Family** », qui a donnée une signification profonde à ces deux dernières années. Avec vous, j'ai partagé des expériences, des rires, des souvenirs inoubliables qui resteront gravés dans ma mémoire. Merci pour ces journées et ces événements passés ensemble. EIC un jour, EIC pour toujours.*

Enfin, nous exprimons toute notre reconnaissance à nos familles, nos amis et nos proches, pour leur soutien moral, leur patience et leurs encouragements constants. Ce modeste travail leur est dédié.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Les principaux intervenants dans l'opération d'assurance.....	24
Tableau 2 : La structure du l'actif de bilan de la SAA (en DA).	85
Tableau 3 : La structure du l'actif de bilan en grandes masses de la SAA (en DA).....	86
Tableau 4 : La structure du passif de bilan de la SAA (en DA).....	88
Tableau 5 : La structure du passif de bilan en grandes masses de la SAA (en DA).....	89
Tableau 6 : La structure du compte de résultat (CDR) de la SAA (en DA).	90
Tableau 7 : La structure du compte de résultat (CDR) en grandes masses de la SAA (en DA). ..	92
Tableau 8 : La structure du fonds de Roulement de la SAA (en DA).	95
Tableau 9 : La structure du besoin en fonds de Roulement de la SAA (en DA).	96
Tableau 10 : La structure de la trésorerie de la SAA (en DA).....	98
Tableau 11 : Le ratio d'endettement.	Error! Bookmark not defined.
Tableau 12 : Ratio d'autonomie financière.	101
Tableau 13 : Ratio de liquidité générale.	103
Tableau 14 : Ratio de sinistralité.	104
Tableau 15 : Ratio de frais de gestion.....	105
Tableau 16 : Ratio combiné.	106
Tableau 17 : Ratio de rentabilité économique.....	108
Tableau 18 : Ratio de rentabilité financière.	109
Tableau 19 : Ratio de commercialisation.	110
Tableau 20 : Ratio de rentabilité de la marge d'assurance nette.....	112
Tableau 21 : Ratio de solvabilité par rapport aux provisions techniques.	113
Tableau 22 : Ratio de solvabilité par rapport aux primes émises et/ou acceptées.	114
Tableau 23 : Le ratio de taux de résultat financier par rapport aux produits financiers.	115
Tableau 24 : Le ratio des capitaux propres.	116
Tableau 25 : Ratio de croissance des primes acquises.	117
Tableau 26 : Ratio de croissance des primes émises.	118
Tableau 27 : Le ratio de productivité de l'actif.....	119

Liste des Figures

Figure 1 : les quatre étapes de l'analyse financière.....	12
Figure 2 : les deux méthodes de l'analyse financière.	14
Figure 3 : l'analyse de l'activité à travers le compte de résultat.....	15
Figure 4 : l'analyse de la structure financière à travers le bilan comptable.	15
Figure 5 : l'analyse dynamique de la structure financière et de la trésorerie.	16
Figure 6 : schéma récapitulatif de la coassurance.....	25
Figure 7 : les éléments du contrat d'assurance.	26
Figure 8 : un positionnement de l'ensemble des composantes de la performance.	43
Figure 9 : FR par le haut du bilan.	58
Figure 10 : FR par le bas du bilan.	58
Figure 11 : Schéma représentatif de fond de roulement (FRN).....	59
Figure 12 : Actifs circulants supérieure aux Dettes à court terme.	60
Figure 13 : Actifs circulants inférieure aux Dettes à court terme.....	60
Figure 14 : Actifs circulants égale aux Dettes à court terme.	61
Figure 15 : Représentation du besoin en fond de positive.....	62
Figure 16 : Représentation du besoin en fonds de roulement négative.	62
Figure 17 : Représentation du besoin en fonds de roulement nul.....	63
Figure 18 : représentation de la trésorerie positive.....	64
Figure 19 : représentation de la trésorerie négative.	64
Figure 20 : représentation de la Trésorerie nulle.....	65
Figure 21 : Fiche signalétique de la SAA.....	76
Figure 22 : Organisation de la Société Nationale d'Assurance (SAA).....	79
Figure 23 : Représentation de l'organigramme de la Direction Générale de la SAA.	80
Figure 24 : Présentation graphique du l'actif de bilan de la SAA (en K DA).	88
Figure 25 : Présentation graphique du passif de bilan de la SAA.	90
Figure 26 : Présentation graphique du compte de résultat de la SAA.	94
Figure 27 : Présentation graphique du fonds de roulement de la SAA (en DA).	96
Figure 28 : Présentation graphique du besoin en fonds de roulement de la SAA (en K DA).	97
Figure 29 : Présentation graphique de la trésorerie nette (en K DA).....	99
Figure 30 : L'évolution temporelle (2021-2023) des indicateurs d'équilibre financiers (en K DA).	99
Figure 31 : L'évolution temporelle (2021-2023) de ratio d'endettement.	101
Figure 32 : Ratio d'autonomie financière.....	102
Figure 33 : L'évolution temporelle (2021-2023) de ratio de liquidité générale.	103
Figure 34 : l'évolution temporelle (2021-2023) de ratio de sinistralité S/P.....	105
Figure 35 : Ratio de frais de gestion.	106
Figure 36 : Ratio combiné.....	107
Figure 37 : L'évolution temporelle (2021-2023) de ratio de rentabilité économique.	109
Figure 38 : Ratio de rentabilité financière.	110
Figure 39 : Ratio de commercialisation.....	111
Figure 40 : Ratio de rentabilité de la marge d'assurance nette.	112
Figure 41 : Ratio de solvabilité.	115
Figure 42 : Ratio de taux de résultat financier par rapport aux produits financiers.....	116
Figure 43 : L'évolution temporelle (2021-2023) de ratio de croissance des primes acquises.	117

Figure 44 : L'évolution temporelle (2021-2023) de ratio de croissance des primes émises.118

Liste des abréviations, sigles et symboles

- **2A** : Algérienne des Assurances
- **AC** : Actif Circulant
- **AGA** : Agents Généraux Agréés
- **AI** : Actif Immobilisé
- **AGF** : Association des Géographes Français
- **AXA** : Assurance Multirisque Professionnelle
- **BADR** : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
- **BDL** : Banque de Développement Local
- **BEA** : Banque Extérieure d'Algérie
- **BFR** : Besoin en Fonds de Roulement
- **BFRE** : Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation
- **BFRHE** : Besoin en Fonds de Roulement Hors d'Exploitation
- **CA** : Chiffre d'Affaires
- **CAAR** : Caisse Algérienne d'Assurance et de Réassurance
- **CAAT** : Compagnie Algérienne d'Assurance Transport
- **CAF** : Capacité d'Autofinancement
- **CAGEX** : Compagnie Algérienne d'Assurance et Garantie d'Exploitation
- **CASH** : Compagnie d'Assurance des Hydrocarbures
- **Cat-Nat** : Catastrophe Naturelle
- **CCR** : Compagnie Centrale de Réassurance
- **CCP** : Compte Courant Postal
- **CDR** : Compte de Résultat
- **CIAR** : Compagnie Internationale d'Assurance et de Réassurance
- **CNA** : Conseil National des Assurances
- **CNAS** : Caisse Nationale des Assurances Sociales
- **CNMA** : Caisse Nationale des Mutualités Agricoles
- **CNEP** : Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance
- **CP** : Capitaux Propres
- **CPr** : Capitaux Propres
- **CPe** : Capitaux Permanents
- **CSA** : Commission de Supervision d'Assurance
- **DA** : Dinar Algérien
- **D** : Dettes
- **DCT** : Dettes à Court Terme
- **DF** : Dettes Financières
- **DLMT** : Dettes à Long et Moyen Terme
- **EBE** : Excédent Brut d'Exploitation
- **EXAL** : Expertise Algérie
- **FGAS** : Fonds de Garantie des Assurés
- **FGA** : Fonds de Garantie Automobile
- **FR** : Fonds de Roulement

- **FRG** : Fonds de Roulement Global
- **FRE** : Fonds de Roulement Étranger
- **FRN** : Fonds de Roulement Net
- **FRP** : Fonds de Roulement Propre
- **FSI** : Fonds de Solidarité Interprofessionnel
- **GAM** : Générale d'Assurance Méditerranéenne
- **HEA** : Hautes Études en Assurance
- **IBS** : Impôt sur les Bénéfices des Sociétés
- **i** : Taux d'intérêt de l'emprunt
- **IRDT** : Incendie, Risques Divers et Crédit
- **MAATEC** : Mutuelle Algérienne d'Assurance des Travailleurs de l'Éducation et de la Culture
- **MAN** : Marge d'Assurance Nette
- **MMA** : Mutuelles du Mans Assurances
- **PDG** : Président Directeur Général
- **RE** : Rentabilité Économique
- **RF** : Rentabilité Financière
- **RBE** : Résultat Brut d'Exploitation
- **RN** : Résultat Net
- **ROA** : Return On Assets
- **ROE** : Return On Equity
- **R.E** : Ratio d'Endettement
- **R.L.G** : Ratio de Liquidité Générale
- **R.F.G** : Ratio de Frais de Gestion
- **R.C** : Ratio Combiné
- **R.Cm** : Ratio de Commercialisation
- **R.R.E** : Ratio de Rentabilité Économique
- **R.R.F** : Ratio de Rentabilité Financière
- **R.R.MAN** : Ratio de Rentabilité de la Marge d'Assurance Nette
- **RS** : Ratio de Solvabilité
- **SAA** : Société Nationale d'Assurance
- **SAE** : Société Algérienne d'Expertise
- **SAP** : Sinistres et Frais à Payer
- **SAPS** : Société d'Assurance de Prévoyance et de Santé
- **SGCI** : Société de Garantie des Crédits Immobiliers
- **SIG** : Soldes Intermédiaires de Gestion
- **SPA** : Société par Actions
- **TALA** : Taamine Life Algérie
- **TN** : Trésorerie Nette
- **TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée
- **VD** : Valeur Disponible
- **VE** : Valeur d'Exploitation
- **VR** : Valeur Réelle / Valeur Réalisable

Sommaire

Introduction générale	2
I. Chapitre 01 : Généralité sur l'analyse financière et l'activité des assurances	6
I.1 Section 01 : L'analyse financière au sein de la compagnie d'assurance : les principaux éléments d'analyse	6
I.2 Section 02 : La pratique des assurances et spécificités de son fonctionnement	17
I.3 Section 03 : Le marché algérien des assurances	27
II. Chapitre 02 : La performance et les outils d'analyse financière au sein de la compagnie d'assurance.	39
II.1 Section 01 : Notions théoriques de performance	40
II.2 Section 02 : Spécificités des états financière des compagnies d'assurances	50
II.3 Section 03 : Analyse par indicateurs et ratios	56
III. Chapitre 03 : Contribution de l'analyse financière à l'amélioration de la performance de la SAA	74
III.1 Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil de la SAA	74
III.2 Section 02 : Analyse de la structure financière de la SAA	84
III.3 Section 03 : Analyse la performance de la SAA par les indicateurs d'équilibre et la méthode des ratios	94
CONCLUSION GÉNÉRALE	122

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Introduction générale

Dans un environnement économique en perpétuelle évolution, caractérisé par une intensification de la concurrence et une montée des incertitudes, les entreprises d'assurance doivent adopter des stratégies de plus en plus proactives. L'époque où elles se contentaient de préserver leurs acquis est révolue. Aujourd'hui, il leur faut non seulement anticiper les risques, mais également optimiser leur performance globale en s'appuyant sur des outils d'analyse rigoureux et adaptés.

Les compagnies d'assurance occupent une place importante dans le tissu économique. Elles sont exposées à divers types de risques qu'elles prennent en charge pour le compte de leurs assurés. Cette mission implique une responsabilité considérable : protéger les personnes, les biens, et contribuer à la stabilité économique. La réussite de cette mission repose sur une gestion efficace, un savoir-faire technique et une vision stratégique fondée sur des données fiables.

Dans ce contexte, l'analyse financière constitue un outil clé. Elle permet d'évaluer la solidité d'une entreprise à travers l'examen de sa rentabilité, sa solvabilité, sa liquidité et son équilibre financier. Elle fournit également aux dirigeants les indicateurs nécessaires pour piloter efficacement l'entreprise et prendre des décisions éclairées. Les outils utilisés, tels que l'analyse des états financiers, les indicateurs d'équilibre et les ratios permettent de poser un diagnostic pertinent sur la santé de l'entreprise et sa capacité à créer de la valeur.

Notre travail porte sur le cas de la Société Nationale d'Assurance (SAA). À travers l'analyse de ses états financiers sur trois exercices consécutifs (2021, 2022 et 2023), nous cherchons à comprendre comment l'analyse financière peut servir à renforcer la performance globale de l'entreprise.

Cela nous conduit à poser la problématique suivante :

Comment l'analyse financière peut-elle contribuer à l'amélioration de la performance de la SAA Assurance ?

Pour y répondre, nous avons décliné cette problématique en trois questions secondaires :

- 1. Quels sont les outils les plus appropriés pour apprécier la performance d'une compagnie d'assurance ?**
- 2. Dans quelle mesure l'analyse financière peut-elle réellement contribuer à l'amélioration de la performance de la SAA ?**
- 3. La structure financière de la SAA est-elle équilibrée ?**

Ces questions sont à la base des trois hypothèses suivantes :

- L'analyse par indicateurs et par ratios constitue une méthode pertinente et efficace pour évaluer la performance d'une compagnie d'assurance.**

- **Il est possible que l'analyse financière contribue à améliorer la performance de la SAA, mais cela dépend de la qualité de son interprétation et de son intégration dans les décisions de gestion.**
- **La SAA présente une structure financière équilibrée, traduisant une situation financière saine et stable.**

Ce thème revêt une importance particulière dans le contexte actuel, où la stabilité et la croissance des compagnies d'assurance dépendent fortement de leur capacité à piloter leur performance financière. Notre étude vise ainsi à démontrer que la valorisation de l'analyse financière constitue un levier fondamental pour leur développement durable.

Objectif de l'étude :

L'objectif principal de cette recherche est d'évaluer, à travers un cadre théorique et une application concrète, l'apport de l'analyse financière dans la compréhension et l'amélioration de la performance d'une société d'assurance, en l'occurrence la SAA. Il s'agit également de mettre en évidence la pertinence des outils d'analyse dans l'identification des forces et faiblesses financières de l'entreprise.

Motifs du choix de thème :

Le choix de ce thème se justifie par plusieurs considérations :

- Un intérêt personnel porté à la fois aux domaines de la finance et de l'assurance, deux secteurs fondamentaux de l'économie moderne.
- La volonté de mieux comprendre les mécanismes internes de performance des entreprises algériennes, notamment dans un secteur aussi stratégique que celui des assurances.
- L'opportunité offerte par un stage de trois mois au sein de la SAA, qui a permis une immersion directe dans les réalités du terrain et un accès privilégié aux données financières nécessaires à l'étude.

Démarche méthodologique :

La méthodologie adoptée dans le cadre de ce travail repose sur deux approches complémentaires, combinant à la fois des fondements théoriques et une immersion pratique. Pour ce faire, nous avons principalement mobilisé deux méthodes : la méthode analytique et la méthode déductive.

- La méthode analytique a été mise en œuvre dans le cadre de l'approche théorique, à travers une recherche bibliographique approfondie mobilisant des sources académiques et professionnelles : ouvrages spécialisés, articles scientifiques, textes réglementaires, mémoires, revues spécialisées et sites internet. Cette démarche a permis d'examiner les différents courants théoriques relatifs à l'analyse financière, à la performance des entreprises et aux spécificités du secteur des assurances.
- Quant à la méthode déductive, elle a été appliquée dans le cadre de l'approche pratique. Elle consiste à analyser des situations particulières à partir d'un cadre théorique général.

Cette immersion a facilité l'observation et l'analyse des pratiques réelles au regard des concepts étudiés dans la phase théorique.

Plan de recherche :

Notre mémoire est structuré en deux grandes parties :

- **Une première partie théorique**, qui comprend deux chapitres :
 - Le premier chapitre présente des généralités sur l'analyse financière et l'activité de l'assurance ;
 - Le second s'intéresse à la performance et les outils d'analyse financière au sein de l'assurance.
- **Une deuxième partie pratique**, dédiée à l'étude de la SAA, comprenant une présentation de l'entreprise, l'analyse de ses états financiers, l'évaluation de son équilibre financier et l'interprétation des principaux ratios de performance sur les trois exercices étudiés.

Chapitre 01 :
**Généralité sur l'analyse
financière et l'activité des
assurances.**

I. Chapitre 01 : Généralité sur l'analyse financière et l'activité des assurances

Introduction :

L'objectif de ce chapitre est de présenter des généralités relatives à l'analyse financière et à l'activité d'assurance, afin d'offrir une meilleure compréhension des concepts fondamentaux qui structurent ce domaine. Il est essentiel de cerner les spécificités de cette activité pour mieux appréhender les enjeux de performance et de gestion propres aux compagnies d'assurance.

Dans cette perspective, nous allons approfondir notre compréhension de ces notions à travers trois sections principales :

La **première section** sera consacrée à l'analyse financière, en retraçant son historique, en présentant ses définitions, son rôle, ses objectifs, ainsi que ses démarches et méthodes d'application. Elle mettra également en lumière les acteurs concernés par cette pratique, les différentes parties qui la composent et les outils méthodologiques mobilisés.

La **deuxième section** portera sur la pratique des assurances. Elle développera les concepts de base de l'assurance, sa classification, son rôle, ses fondements techniques, ainsi que les éléments et intervenants d'une opération assurantielle. Elle abordera également la spécificité de l'inversion du cycle d'exploitation, les relations entre compagnies d'assurance, les métiers du secteur, et enfin le contrat d'assurance.

Enfin, la **troisième section** offrira un aperçu du marché algérien des assurances, à travers son évolution historique et une présentation des principaux acteurs qui y opèrent aujourd'hui.

I.1 Section 01 : L'analyse financière au sein de la compagnie d'assurance : les principaux éléments d'analyse

Toute entreprise à vocation économique et lucrative rassemble des actionnaires, et poursuit comme objectifs essentiels la réalisation de bénéfices et la pérennisation de son activité dans le temps. Cette section vise à mettre en évidence les informations indispensables à l'analyse financière, laquelle repose sur une étude approfondie des comptes de l'entreprise ainsi que de ses perspectives. Elle a pour finalité de recueillir et d'analyser des données permettant de porter

un jugement éclairé sur la situation économique et financière de l'entreprise, ainsi que sur son évolution.

I.1.1 Historique de l'analyse financière :

À la veille de la crise de 1929, qui marquera une transformation profonde des pratiques financières, le rôle des banquiers se limitait principalement à la gestion des mouvements de comptes et à l'octroi de facilités de caisse occasionnelles. L'un des principaux défis résidait dans le financement des industries émergentes, telles que le charbon, le textile, la construction et la mécanique. Les crédits d'exploitation étaient accordés sous réserve de garanties solides, destinées à dissocier le risque bancaire de celui de l'entreprise emprunteuse.

Ces garanties reposaient sur des actifs appartenant à l'entreprise mais non directement liés à son activité, ou encore sur le patrimoine personnel des propriétaires. À l'époque, comme cela a toujours été le cas en France, le patrimoine était majoritairement constitué de biens fonciers et immobiliers. Par conséquent, le risque du crédit bancaire dépendait largement du cadre juridique entourant ces garanties.

Toutefois, il était nécessaire de s'assurer que les biens apportés en garantie avaient une valeur indépendante de l'évolution de l'entreprise, puis d'en évaluer la valeur ainsi que les risques de dépréciation éventuels. L'incertitude quant à la valeur réelle de l'actif net en cas de liquidation, combinée à la complexité de l'évaluation des garanties et de leur indépendance vis-à-vis de l'exploitation, a conduit les banquiers à réaliser que la simple recherche de solvabilité ne suffisait pas pour fonder une décision rationnelle d'octroi de crédit ¹.

I.1.2 Définition de l'analyse financière :

L'analyse financière est un outil essentiel pour évaluer la situation et la performance d'une entreprise. De nombreux auteurs l'ont définie en mettant en avant différents aspects, mais toutes ces définitions convergent vers un même objectif : analyser la santé financière d'une organisation, mesurer les risques qui l'entourent et faciliter la prise de décision.

Selon **GRANDGUILLOT, B** et **GRANDGUILLOT, F** (2024), « *L'analyse financière est l'étude méthodique de l'activité, de la performance et de la structure financière de l'entreprise à partir d'informations financières et économiques qui peuvent concerner le passé,*

¹ NDONKEYE, (V) : **Analyse financière comme outil indispensable pour la gestion d'une entreprise**, Licence en gestion, Université libre de Kigali, 2008, P.19, sur www.memoireonline.com, (consulté le 01/03/2025 à 19h27).

le présent ou l'avenir. Son principal objectif est d'établir un diagnostic financier de l'entreprise afin d'analyser ses points faibles et ses points forts, d'évaluer les risques, d'apprécier son avenir, de prévoir des plans d'action et de connaître sa valeur. Elle permet donc d'améliorer la gestion de l'entreprise. »².

Pour **Jean Pierre LAHILLE** (2001), « *l'analyse financière est un ensemble de techniques visant à connaître la santé financière de l'entreprise. C'est une démarche qui s'appuie sur l'examen critique de l'information comptable et financière fournie par une entreprise à destination des tiers et ayant pour but, d'apprécier le plus objectivement possible, sa performance financière et économique (rentabilité, pertinence des choix de gestion), sa solvabilité (risque potentiel pour les tiers), sa capacité à faire face à ses engagements et enfin son patrimoine. »³.*

Enfin, **SABBAH** (2024) considère que « *L'analyse financière est un ensemble d'outils et de méthodes permettant d'analyser les résultats financiers d'une entreprise. Elle se fonde souvent sur le passé et donc sur les résultats historiques mais peut aussi se fonder sur des éléments prévisionnels. Il s'agit d'une lecture éclairée aboutissant à un diagnostic. Son intérêt est multiple, et ses fondements sont utiles à tous les professionnels du chiffre. Elle permet d'évaluer, de piloter, d'analyser, de conseiller, d'alerter, de maîtriser. »⁴.*

Ainsi, l'analyse financière repose sur des méthodes rigoureuses visant à évaluer la rentabilité, la solvabilité et les perspectives d'une entreprise. Elle constitue un levier indispensable pour anticiper les risques, optimiser la gestion et guider les décisions stratégiques des différents acteurs économiques.

I.1.3 Le rôle et l'importance de l'analyse financière :

L'analyse financière joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la santé économique d'une entreprise. Elle permet de diagnostiquer sa performance, d'orienter les choix stratégiques et d'anticiper les risques.

- **Diagnostic financier** : l'analyse financière permet d'évaluer la situation financière d'une entreprise et de porter un jugement sur sa santé économique. Elle a pour but

² GRANDGUILLOT, (B) et GRANDGUILLOT, (F) : **ANALYSE FINANCIÈRE**, 14^e édition Gualino Lextenso, Paris, 2024, P.4.

³ NGONGO NGOY, (J) et WAMESO, (A) « Préface » : **Manuel d'analyse financière**, édition L'Harmattan, Paris, 2024, P.13-14.

⁴ SABBAH (S) : **L'essentiel de L'ANALYSE FINANCIÈRE**, 5^e édition Gualino-Lextenso, Paris, 2024, P.19.

« d'établir un diagnostic sur la situation financière de l'entreprise en vue de formuler un jugement. »⁵.

- **Outil de pilotage stratégique** : elle fournit aux décideurs des informations essentielles pour orienter les choix stratégiques et assurer la pérennité de l'entreprise. Aujourd'hui l'analyse financière est devenue « *un véritable outil de pilotage essentiel pour les décideurs et les partenaires [...], utile à la validation des décisions stratégiques, [...] et le développement de l'entreprise.* »⁶.
- **Évaluation de la performance et des risques** : elle analyse des résultats financiers, la rentabilité, la solvabilité et la structure financière pour anticiper les risques. Elle consiste à « *porter un jugement argumenté sur la performance et la situation financière.* »⁷, en s'appuyant « *sur un examen approfondi des « fondamentaux » de l'entreprise [...]* »⁸.
- **Aide à la prise de décision** : en fournissant des données chiffrées pour évaluer la situation de l'entreprise et orienter leurs choix. Elle vise à apprécier « *les performances actuelles et futures d'une société et sa position financière pour prendre une décision financière (investissement, crédit) ou économique.* »⁹.
- **Création de valeur et solvabilité** : par évaluer la capacité de l'entreprise à créer de la valeur et à honorer ses engagements financiers. Elle permet ainsi « *de mesurer comment l'entreprise est capable de créer de la valeur, mais également sa solvabilité, [...]* »¹⁰.
- **Information pour les parties prenantes** : elle offre une vision claire et objective de la situation de l'entreprise à ses partenaires. Elle permet « *aux différents partenaires de l'entreprise (associés, banquiers, personnel, clients, fournisseurs, administrations publiques) de connaître la santé actuelle de l'entreprise et ses chances de pérennité afin de prendre position sur un partenariat technique, commercial ou financier...* »¹¹.
- **Analyse des données comptables** : l'analyse financière organise et interprète les données financières issues de la comptabilité pour mettre en évidence les forces et

⁵ AMELON, (J.L) : **Gestion Financière**, 4^e édition MAXIMA, Paris, 2004, P.26.

⁶ ZAMBOTTO, (Ch) et ZAMBOTTO, (Co) : **Gestion financière : Finance d'entreprise**, 8^e édition DUNOD, 2009, Paris, P.1.

⁷ MARION, (A), CHALENÇON, (L) et LANTIN, (F) : **Analyse financière : Concepts et Méthodes**, 7^e édition DUNOD, 2024, Paris, P.4.

⁸ **Ibid.**, P.4.

⁹ THOMAS, (P) : **Analyse financière : Approche internationale CFA**, 2^eédition RB, Paris, 2018, P.13-14.

¹⁰ MOREL, (G) et Arthaud, (O) : **Les documents de synthèse de l'entreprise : AIDE À LA LECTURE DE LA LIASSE FISCALE, À L'ANALYSE FINANCIÈRE ET À L'ÉVALUATION DE L'ENTREPRISE**, 12^eédition RB, Paris, 2018, P.216.

¹¹ BERNET- ROLLANDE, (L) : **Pratique de l'analyse financière**, 2^eédition Dunod, Paris, 2015, P.2.

faiblesses de l'entreprise. Elle « *organise ces chiffres pour faire apparaître des problématiques et émettre un avis, un diagnostic financier.* »¹².

- **Utilisation d'indicateurs et de ratios** : elle extrait et interprète les chiffres clés (rentabilité, liquidité, endettement...) et de les comparer pour une meilleure évaluation de la performance. L'analyse financière consiste à « *dégager des résultats, des indicateurs caractéristiques, des ratios et de les apprécier [...] ; effectuer des comparaisons.* »¹³.

I.1.4 La démarche et les étapes de l'analyse financière :

L'analyse financière est un outil fondamental pour évaluer la santé économique et la performance d'une entreprise. Elle permet d'interpréter les données comptables afin d'en dégager un diagnostic clair et de formuler des recommandations pertinentes.

Toutefois, elle ne se résume pas à une simple lecture de chiffres : elle repose sur une démarche structurée, articulée autour de plusieurs étapes méthodologiques.

Cette partie présente les principales approches, les phases clés ainsi que les outils utilisés pour mener une analyse financière complète et pertinente, permettant ainsi d'apprécier tant la rentabilité que les équilibres financiers d'une entreprise.

I.1.4.1 La démarche de l'analyse financière :

Il n'existe pas de démarche universelle applicable à toutes les entreprises. Toutefois, une approche structurée peut être adoptée en s'appuyant sur les principaux concepts issus de la littérature spécialisée.

Selon **BACHY** et **SION**, (2015) : « *L'analyse financière est une technique visant à évaluer la réalité économique et financière d'une entreprise ou d'un groupe à partir de ses documents comptables* »¹⁴. Elle repose sur deux volets complémentaires : L'analyse des éléments économiques (évolution du chiffre d'affaires, des marges, des investissements) ; et leurs traduction financière (financement des investissements, rentabilité, capacité d'autofinancement et structure financière)¹⁵.

¹² GUEUTIN, (C.A) : **L'essentiel de l'analyse financière**, 3^e édition ELLIPSES, Paris, 2022, P.11.

¹³ NGONGO NGOY, (J) et WAMESO, (A): **Op.cit.**, P.14.

¹⁴ BACHY, (B) et SION, (M) : **Analyse financière des comptes consolidés Normes IFRS**, édition DUNOD, Paris, 2015, P.177-178.

¹⁵ BACHY, (B) et SION, (M) : **Op.cit.**, P.177-178.

L'analyse financière s'effectue généralement sur une période de trois à quatre ans, afin de :

- Neutraliser l'impact des événements exceptionnels comme le contrat majeur, l'incendie... ;
- Et déceler les tendances structurelles influençant la performance de l'entreprise.

Comme l'indique l'auteur : « *Un fil conducteur est indispensable. L'analyse suppose des calculs nombreux : marges, équilibres financiers, ratios, flux de trésorerie... Sans fil conducteur, l'analyste risque de se noyer dans la masse d'informations et d'être incapable de réussir une synthèse* »¹⁶.

Ainsi, pour aboutir à une vision cohérente, l'analyste doit adopter une logique rigoureuse, évitant toute dispersion dans la richesse des données financières disponibles.

I.1.4.2 Les étapes de l'analyse financière :

L'analyse financière repose sur une méthodologie rigoureuse, qui s'appuie sur l'ensemble des informations disponibles, notamment celles issues de la comptabilité et des rapports financiers. Cette approche se décline en plusieurs étapes essentielles :

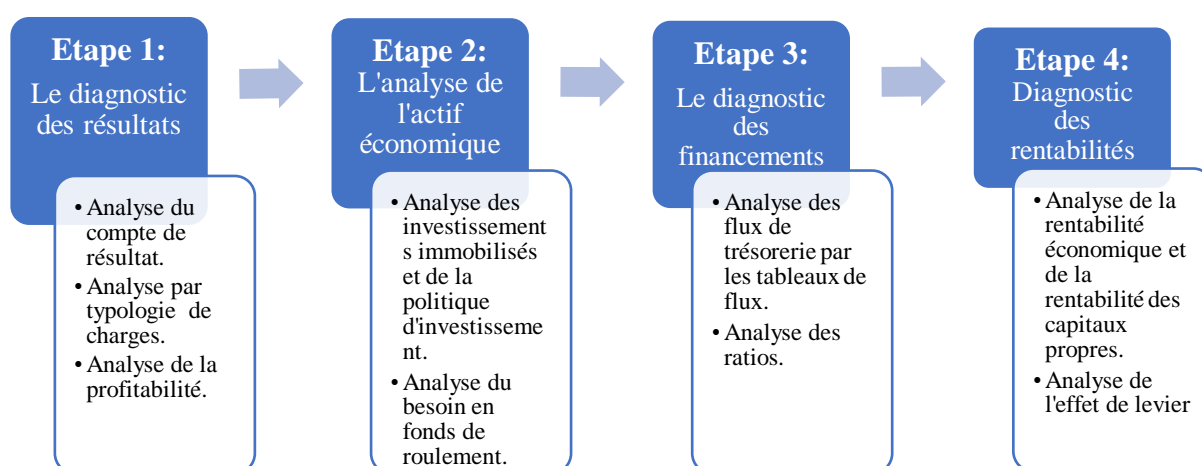
- Étape préalable : l'introduction (mise en contexte)

L'analyste doit situer l'entreprise dans son environnement stratégique en mettant en lumière : son positionnement concurrentiel, ses forces et faiblesses internes, les opportunités et les menaces du marché, ainsi que les récentes actualités qui ont un impact sur performance.

La figure ci-après illustre les quatre étapes de l'analyse financière :

¹⁶ SION, (M) et BRAULT, (D) : **RÉUSSIR SON BUSINESS PLAN**, 5^e édition DUNOD, Paris, 2019, P.46-47.

Figure 1 : les quatre étapes de l'analyse financière.



Source : RISTORI S., ANALYSE ET GESTION FINANCIÈRE, édition ELLIPSES, Paris, 2021, P.63.

- **Étape 1 : Le diagnostic des résultats.**

Cette première étape consiste à étudier la rentabilité de l'entreprise à travers : l'évolution du chiffre d'affaires, l'analyse des résultats comptables et de leur variation, l'étude des charges et le niveau du point mort. Ce diagnostic constitue la base de toute évaluation financière.

- **Étape 2 : L'analyse de l'actif économique.**

L'actif économique représente l'ensemble des investissements nécessaires à l'activité de l'entreprise. Il comprend : des immobilisations (actifs productifs) et du besoin en fonds de roulement (stocks, créances clients, dettes fournisseurs). L'objectif est d'évaluer l'efficacité de l'allocation des ressources et leur contribution à la création de la valeur.

- **Étape 3 : L'analyse des financements.**

L'étude de la structure de financement vise à comprendre les sources de financement des investissements. Elle s'intéresse à : la répartition entre capitaux propres et endettement, la capacité de l'entreprise à financer son développement, ainsi que les risques liés au surendettement.

- **Étape 4 : Le diagnostic des rentabilités.**

Après avoir examiné les résultats, l'actif économique et les financements, l'analyse se focalise sur la rentabilité en mesurant la rentabilité économique (capacité à générer du profit à partir des investissements) et la rentabilité financière (retour sur investissement pour les actionnaires)

- **Étape finale :** La création de valeur pour les actionnaires, les propositions de perspectives.

A l'issue de l'analyse financière, il est essentiel de tirer des conclusions sur la performance de l'entreprise et de formuler des recommandations stratégiques. Cette étape inclut : la comparaison entre le taux de rentabilité économique et le taux de rentabilité exigé par les actionnaires, l'évaluation des perspectives de croissance et de développement et les préconisations en matière de gestion financière et d'optimisation des ressources ¹⁷. L'objectif final est d'orienter les décisions des dirigeants et des investisseurs pour maximiser la valeur de l'entreprise sur le long terme.

I.1.5 Les acteurs de l'analyse financière et leurs intérêts :

L'analyse financière est un outil stratégique pour plusieurs acteurs, chacun ayant des objectifs et des intérêts spécifiques. Elle permet d'évaluer la santé financière d'une entreprise et d'orienter les décisions stratégiques ¹⁸. De nombreux partenaires financiers et économiques, aux préoccupations diverses, s'appuient sur l'analyse financière pour éclairer leurs choix et affiner leur prise de décision. Parmi eux, on distingue ¹⁹:

- **Les dirigeants :** qui utilisent l'analyse financière pour évaluer la cohérence des choix stratégiques au regard des performances économiques et financières ainsi que des risques encourus. Ils examinent les résultats passés, les comparent à ceux du secteur et projettent les performances futures pour guider les décisions et, si besoin, ajuster la gestion ²⁰.
- **Les actionnaires :** qui s'appuient sur l'analyse financière pour atteindre trois objectifs essentiels : accroître la rentabilité des capitaux investis, augmenter la valeur de l'entreprise et réduire les risques liés à leur investissement.
- **Les salariés et leurs représentants :** ils s'intéressent à l'analyse financière pour s'assurer de la croissance de l'entreprise, évaluer le partage de la richesse créée ainsi que l'évolution des charges de personnel, et déclencher une procédure de droit d'alerte en cas de situation préoccupante.
- **Les prêteurs :** il s'agit d'établissements financiers ou de fournisseurs, s'appuient sur l'analyse financière pour évaluer la solvabilité et la pérennité de l'entreprise, dans le but de limiter les risques liés au remboursement des dettes et à la continuité de leurs relations commerciales.

¹⁷ RISTORI, (S) : **ANALYSE ET GESTION FINANCIÈRE**, édition ELLIPSES, Paris, 2021, P.62-64.

¹⁸ KHALDI, (M.A) et SABIR, (A) : **La finance d'entreprise**, édition ELLIPSES, Paris, 2021, P.9-10.

¹⁹ GRANDGUILLOT, (B) et GRANDGUILLOT, (F): **Op.cit.**, P.21. (21e édition)

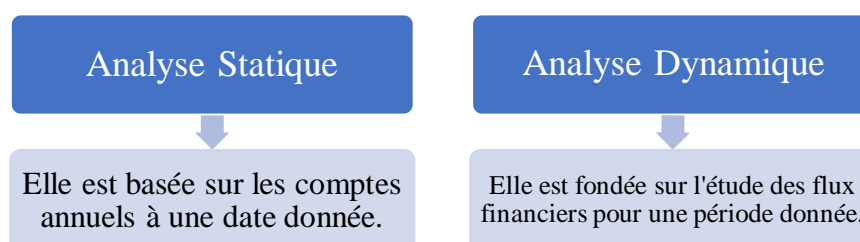
²⁰ ZAMBOTTO, (Ch) et ZAMBOTTO, (Co): **Op.cit.**, P.3.

- **Les investisseurs** : ils recourent à l'analyse financière pour apprécier la pérennité de l'entreprise, accroître la rentabilité des capitaux investis et favoriser l'augmentation de sa valeur, dans une perspective de sécurisation et d'optimisation de leur placement.
- **Les concurrents** : qui utilisent l'analyse financière pour identifier les forces et les faiblesses de l'entreprise et évaluer sa compétitivité sur le marché.
- **Les partenaires commerciaux** : il s'agisse de clients ou de fournisseurs, qui s'appuient sur l'analyse financière pour adapter la nature des relations ainsi que les modalités de règlement et de livraison en fonction de la situation financière de leur partenaire ²¹.

I.1.6 Les méthodes de l'analyse financière :

L'analyse financière est réalisée à travers deux méthodes qui sont complémentaires :

Figure 2 : les deux méthodes de l'analyse financière.



Source : NGONGO NGOY J. et WAMESO A., Manuel d'analyse financière, édition L'Harmattan, Paris, 2024, P.19.

I.1.6.1 L'Analyse statique :

Elle est basée, d'une part, sur l'analyse de l'activité, et d'une autre part, sur l'analyse statique de la structure financière.

- L'analyse de l'activité :

« Cette analyse se focalise sur le compte de résultat qui fournit des informations sur l'activité et la formation du résultat. Il permet de déterminer des indicateurs de gestion, d'établir entre eux des comparaisons, des rapports dans le temps et dans l'espace. » ²².

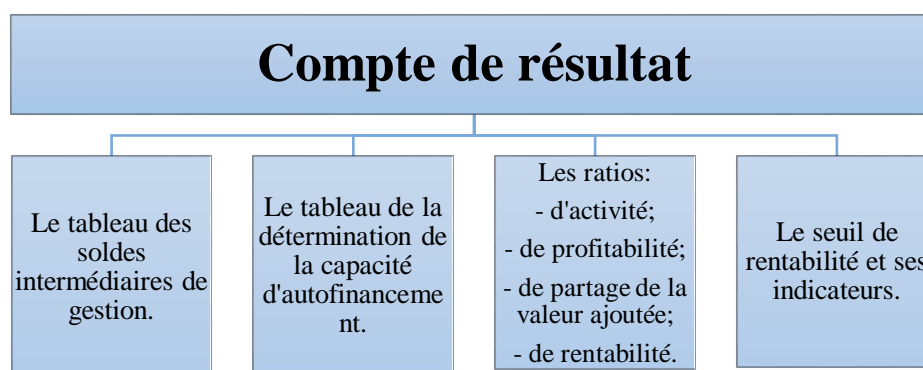
L'analyse de l'activité repose principalement sur l'étude des Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG), la capacité d'autofinancement (CAF), ainsi que d'autres indicateurs comme le seuil de rentabilité. Ces éléments permettent de juger la performance économique de l'entreprise, d'évaluer la rentabilité de son activité et d'identifier ses leviers de croissance.

La figure ci-après présente les éléments de l'analyse de l'activité à travers le compte de résultat :

²¹ ZAMBOTTO, (Ch) et ZAMBOTTO, (Co): **Op.cit.**, P.3.

²² NGONGO NGOY, (J) et WAMESO, (A) « Préface » : **Op.cit.**, P.19-21.

Figure 3 : l'analyse de l'activité à travers le compte de résultat.

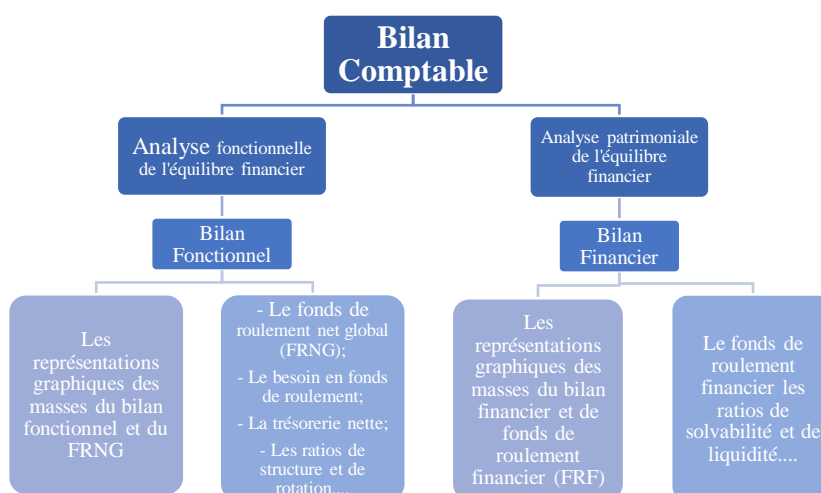


Source : GRANDGUILLOT B. et GRANDGUILLOT F., ANALYSE FINANCIÈRE, 14^e édition Gualino Lextenso, Paris, 2024, P.19.

- L'analyse statique de la structure financière :

L'analyse de la structure financière est basée sur le bilan qui donne des informations sur la situation financière et la valeur de l'entreprise. Elle s'effectue à partir d'indicateurs de gestion différents selon les critères retenus pour apprécier l'équilibre financier (approche fonctionnelle ou approche patrimoniale)²³. La figure ci-après présente les deux approches de l'analyse de la structure financière à travers le bilan comptable :

Figure 4 : l'analyse de la structure financière à travers le bilan comptable.



Source : NGONGO NGOY J. et WAMESO A., Manuel d'analyse financière, édition L'Harmattan, Paris, 2024, P.20.

Cette figure illustre les deux approches complémentaires de l'analyse de la structure financière à travers le bilan comptable : l'analyse fonctionnelle, fondée sur le bilan fonctionnel, qui met en évidence le FRNG, le BFR, la trésorerie nette et des ratios de structure pour évaluer la

²³ GRANDGUILLOT, (B) et GRANDGUILLOT, (F) : Op.cit., P.19-20.

capacité de l'entreprise à honorer ses engagements à court terme ; et l'analyse patrimoniale, fondée sur le bilan financier, s'appuie sur le FRF ainsi que sur les ratios de solvabilité et de liquidité pour apprécier l'équilibre financier à long terme. Ces deux approches offrent une lecture complémentaire de la santé financière de l'entreprise, entre gestion de l'exploitation et solidité financière.

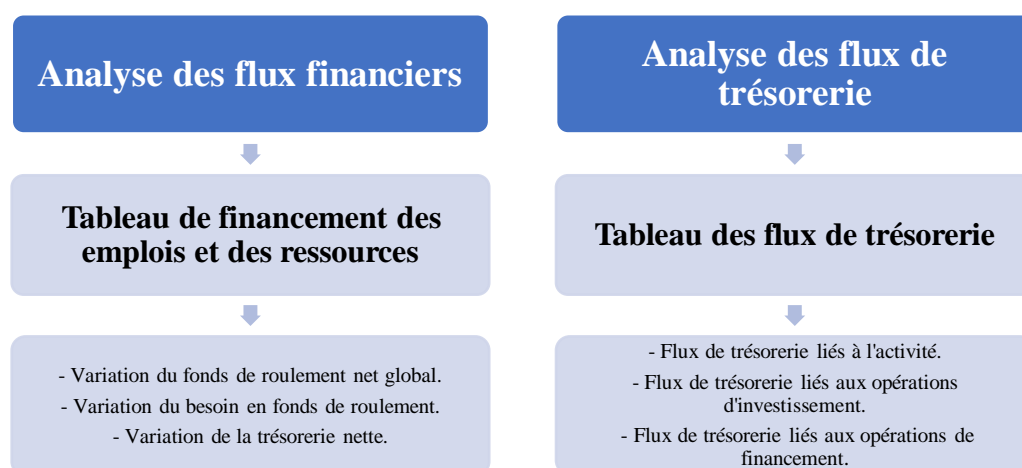
I.1.6.2 L'Analyse dynamique :

Elle repose sur l'analyse dynamique de la structure financière, et l'analyse dynamique de la trésorerie ²⁴ :

- **L'analyse dynamique de la structure financière et de la trésorerie :**

Il s'agit d'une analyse fonctionnelle dynamique de la situation financière et de la trésorerie de l'entreprise qui complète l'analyse statique. Elle est fondée sur l'étude des flux financiers pour une période donnée. Elle est menée à partir de deux tableaux de flux ²⁵ :

Figure 5 : l'analyse dynamique de la structure financière et de la trésorerie.



Source : GRANDGUILLOT B. et GRANDGUILLOT F., ANALYSE FINANCIÈRE, 14^e édition Gualino Lextenso, Paris, 2024, P.20.

Cette figure présente l'analyse dynamique de la structure financière et de la trésorerie à travers deux approches complémentaires : l'analyse des flux financiers, fondée sur le tableau de financement, mesure les variations du FRNG, du BFR et de la trésorerie nette pour retracer l'évolution des ressources et des emplois ; et l'analyse des flux de trésorerie, basée sur le tableau des flux de trésorerie, distingue les flux liés à l'activité, à l'investissement et au financement pour offrir une vision claire des mouvements de liquidités. Ces analyses apportent une

²⁴ NGONGO NGOY, (J) et WAMESO, (A) : **Op.cit.**, P.19-21.

²⁵ **Ibid.**, P.19-21.

dimension temporelle à l'analyse statique, essentielle pour évaluer la capacité de l'entreprise à générer des ressources, financer ses investissements et honorer ses engagements.

Au-delà des chiffres, l'analyse financière intègre aussi des informations extra-financières et qualitatives comme le cycle de vie, le secteur d'activité, l'organisation interne, la transformation numérique, la réputation ou les relations avec les partenaires, pour affiner le diagnostic et apprécier la valeur réelle de l'entreprise ²⁶.

I.2 Section 02 : La pratique des assurances et spécificités de son fonctionnement

Dans cette section, nous précisons le cadre de notre étude en présentant les fondements sur lesquels repose l'assurance. Cela inclura une définition de l'opération d'assurance, une mise en lumière de son rôle économique et social, ainsi qu'une explication de ses mécanismes de fonctionnement.

I.2.1 Définition de l'assurance :

Selon **Joseph HEMARD**, économiste français : « *L'assurance est une opération par laquelle une partie, l'assuré, se fait promettre, moyennant une rémunération (la prime), pour lui ou pour un tiers, en cas de réalisation d'un risque, une prestation par une autre partie, l'assureur, qui prenant en charge un ensemble de risques, les compense conformément aux lois de la statistique.* » ²⁷.

Ainsi, l'assurance est une technique de mutualisation des risques, formalisée par la conclusion d'un contrat aléatoire entre un assureur et un assuré ²⁸. Elle constitue un service de protection financière ou matérielle, permettant à un agent économique de compenser les pertes liées à la survenance d'un événement incertain ²⁹, moyennant le paiement d'une prime ou d'une cotisation. Cette protection peut prendre différentes formes, telles qu'une indemnisation pécuniaire ou une prestation en nature.

²⁶ GRANDGUILLOT, (B) et GRANDGUILLOT, (F): **Op.cit.**, P.21-23.

²⁷ MARQUET, (R) : **Assurance**, édition FOUCHER, Paris, 2020, P.14.

²⁸ HUMANN, (C) : **LE DROIT DES ASSURANCES : EN CARTES MENTALES**, édition ELLIPSES, Paris, 2023, P.5.

²⁹ TRAINAR, (Ph) et THOUROT, (P) : **Gestion de l'entreprise d'assurance**, 2^e édition DUNOD, Paris, 2017, P.3.

L'assurance repose sur le principe de la compensation des risques ³⁰ au sein d'une collectivité d'assurés, permettant à l'assureur de gérer et d'équilibrer ces risques grâce aux outils statistiques ³¹.

I.2.2 Classification de l'assurance :

L'assurance peut être classée selon plusieurs critères, mettant en évidence à la fois les aspects juridiques du contrat et les aspects techniques de son fonctionnement. Dans cette optique, deux grandes classifications se dégagent : une classification juridique, distinguant les assurances de dommages et les assurances de personnes selon la nature de l'aléa, et une classification technique, différenciant les assurances gérées par répartition et celles gérées par capitalisation en fonction du mode de gestion ³².

I.2.2.1 Classification juridique des assurances :

« Selon leur objet, biens ou individus, les assurances se scindent en deux catégories : les assurances des dommages et les assurances des personnes. » ³³.

I.2.2.1.1 Les assurances de dommages :

Elles ont pour objectif d'indemniser l'assuré en cas de sinistre affectant son patrimoine ou de le protéger contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile. Reposant sur le principe indemnitaire, elles visent à compenser la perte subie sans générer d'enrichissement injustifié. Elles se divisent en deux catégories :

- **Catégorie 1 : Assurances de biens (assurances de choses) :** couvrent les biens corporels (habitations, automobiles) et incorporels (assurance-crédit, chômage), avec une indemnisation en cas de détérioration, destruction ou vol. Elles concernent les dommages matériels affectant des biens déterminés ou évaluables au moment du sinistre, ainsi que les pertes financières consécutives au dommage, comme les pertes d'exploitation ³⁴. Parmi les principales assurances de choses figurent l'assurance incendie, vol, dégâts, ainsi que les garanties dommages pour véhicules automobiles ³⁵.
- **Catégorie 2 : Assurances de responsabilité :** elle garantit les conséquences financières de l'obligation de l'assuré à indemniser un tiers (victime) pour un dommage causé par

³⁰ SABINE, (A.J) : **Droit des assurances**, 4^e édition ELLIPSES, Paris, 2022, P.7.

³¹ HUMANN, (C) : **Op.cit.**, P.5.

³² SABINE, (A.J) : **Op.cit.**, P.14-17.

³³ LUKAU NKODI, (F) et MBOSO KIAMPUTU, (S) : **Gestion des assurances**, édition Harmattan, Paris, 2014, P.35-42.

³⁴ GROUDEL, (H) : **Op.cit.**, P.39-44.

³⁵ LUKAU NKODI, (F) et MBOSO KIAMPUTU, (S) : **Op.cit.**, P.35-42.

sa faute. Elles protègent le patrimoine de l'assuré en couvrant les dommages-intérêts. Elle implique trois acteurs : assureur, assuré responsable et le tiers lésé. Elle se divise en assurances de responsabilité déterminée (le montant des dommages intérêts pour l'assuré responsable à l'avance) et indéterminée (le montant de la dette des dommages intérêts est imprévisible). Les principales assurances concernent la responsabilité civile automobile, habitation et professionnelle (médecins, avocats, transporteurs)³⁶.

I.2.2.1.2 Les assurances de personnes :

Les assurances de personnes ont pour objet de protéger l'individu contre les risques affectant son existence ou son intégrité physique (décès, survie, maladie, accident corporel, etc.). Elles se caractérisent par des prestations généralement forfaitaires et concernent exclusivement les personnes physiques. Elles se divisent en trois types principaux d'assurances³⁷ :

- **Assurance vie** : elle couvre le risque de décès de l'assuré (assurance en cas de décès), soit celui de sa survie à une date déterminée (assurance en cas de vie), ou encore les deux simultanément (assurance mixte). En assurance vie et en capitalisation, le montant de la prestation versée par l'assureur est fixé à l'avance de manière forfaitaire dans le contrat³⁸.
- **Assurance contre les accidents corporels** : elle couvre les lésions causées par un événement soudain, violent et extérieur, incluant les accidents du travail et de trajet. Elle prévoit un capital en cas de décès, d'infirmité ou d'incapacité, une indemnité journalière en cas d'arrêt temporaire, et le remboursement des frais médicaux³⁹.
- **Assurance-maladie** : elle garantit les frais médicaux engagés par l'assuré en cas de maladie, ainsi que l'incapacité qui en découle. L'assurance-maladie intervient soit en complément de la sécurité sociale, soit en substitut lorsque l'assuré n'en bénéficie pas⁴⁰.

I.2.2.2 Classification technique des assurances :

Selon le mode de gestion des risques, les assurances se divisent en deux catégories : celles gérées par répartition qui repose sur une technique par laquelle l'assureur répartit entre les assurés la masse des primes payées, servant à indemniser ceux ayant subi un sinistre sur une

³⁶ LUKAU NKODI, (F) et MBOSO KIAMPUTU, (S) : **Op.cit.**, P.35-42.

³⁷ **Ibid.**, P.35-42.

³⁸ **Idem.**, P.35-42.

³⁹ **Ibidem.**, P.35-42.

⁴⁰ **Ibid.**, P.35-42.

période donnée (généralement une année). Ce mode de gestion est principalement utilisé dans les assurances de biens, de responsabilité et certaines assurances de personnes⁴¹, et celles gérées par capitalisation qui repose sur un système dans lequel l'assureur affecte une partie des primes à la constitution progressive d'un capital en prévision d'une échéance plus ou moins lointaine grâce aux intérêts composés. Ce mode de gestion est utilisé pour les assurances souscrites à long terme comme l'assurance vie, la capitalisation et la prévoyance collective avec des prestations versées à l'échéance du contrat ou en cas d'événement prévu⁴².

I.2.3 Le rôle de l'assurance :

L'assurance joue un rôle important sur les deux plans : social car elle protège contre l'incertitude en indemnisant les risques majeurs (maladie, accident, décès), limite l'impact financier des sinistres via la solidarité collective, et contribue à la sécurité et au maintien du niveau de vie des ménages, et économique comme elle agit comme intermédiaire financier en collectant une épargne investie dans l'économie, soutient la reconstruction du patrimoine après sinistre, favorise l'innovation en réduisant les risques, et facilite l'accès au crédit pour financer investissements et croissance⁴³.

I.2.4 Inversion de cycle d'exploitation en assurance :

L'inversion du cycle de production en assurance signifie que l'assureur perçoit les primes (les cotisations) avant d'avoir à indemniser les sinistres, contrairement aux autres secteurs où les coûts de production précèdent les recettes. Cependant, il ne connaît pas à l'avance le coût réel de ses engagements, qui dépend de la fréquence et du montant des sinistres⁴⁴.

Cette incertitude rend la tarification et le provisionnement complexes, obligeant l'assureur à s'appuyer sur des statistiques et la loi des grands nombres pour estimer les risques et ajuster ses réserves⁴⁵. Ainsi, afin d'assurer sa solvabilité et garantir le règlement futur des sinistres, il doit équilibrer ses recettes et ses dépenses à la clôture de chaque exercice.

⁴¹ GROUDEL, (H): **Op.cit.**, P.39-44.

⁴² **Ibid.**, P.39-44.

⁴³ LUKAU NKODI, (F) et MBOSO KIAMPUTU, (S): **Op.cit.**, P24-26.

⁴⁴ **Ibid.**, P.30-31.

⁴⁵ MARQUET, (R) : **Op.cit.**, P.15.

I.2.5 Les éléments d'une opération d'assurance :

L'assurance a pour objet de prémunir le souscripteur contre les conséquences attachées à la réalisation d'un risque, par le jeu d'une garantie octroyée par l'assureur en contrepartie du versement d'une prime ⁴⁶. Elle repose sur plusieurs éléments caractéristiques :

- **Le risque** : est l'élément fondamental du contrat d'assurance, il détermine la prime et la réalisation du sinistre. Il désigne un événement dommageable, incertain et futur, à couvrir. Il peut ainsi correspondre à l'objet de la garantie (bien, personne, activité), à une catégorie spécifique de risques (automobile, industriel, particulier) ou l'événement à couvrir (incendie, accident, maladie). Le risque doit être réel et licite (non contraire à l'ordre public). L'incertitude du risque peut être absolue ou relative. Il repose sur l'aléa (la probabilité) et l'enjeu (les valeurs affectées) ⁴⁷.
- **La prime ou cotisation** : elle représente le prix de l'assurance, soit la contrepartie financière de la garantie offerte. On parle de prime pour une société à but lucratif et de cotisation lorsqu'elle est versée à une mutuelle d'assurance ⁴⁸. La cotisation peut être fixe ou variable selon les résultats techniques. La prime inclut trois composantes : la prime pure (coût du risque), la prime commerciale (inclut les frais de gestion) et la prime totale qui intègre les taxes ⁴⁹.
- **La prestation de l'assureur** : il s'agit de l'engagement de l'assuré en cas de sinistre, consistant en une prestation versée en espèces (indemnité), ou en nature (versement à un prestataire) ⁵⁰. En assurance de dommages, l'indemnité suit le principe indemnitaire (en fonction du préjudice réel subi). En revanche, en assurance de personnes, elle est forfaitaire et prédéfinie dans le contrat ⁵¹.
- **Le sinistre** : qui correspond à la réalisation du risque couvert par un contrat d'assurance, entraînant l'obligation pour l'assureur d'exécuter sa garantie. Il constitue un élément normal du processus d'assurance et n'entraîne pas nécessairement la résiliation du contrat, qui se poursuit en principe jusqu'à son terme ⁵².

⁴⁶ ASSELAINE, (M) et VERCOUTERE, (Ch) : **Droit des Assurances**, édition RB, Paris, 2013, P.18-28.

⁴⁷ BARROTTA, (P) et alli : **BTS : Assurance**, 3^e édition ELLIPSES, Paris, 2023, P.18-20.

⁴⁸ MARTIN, (A) : **Op.cit.**, P.31-33.

⁴⁹ LUKAU NKODI, (F) et MBOSO KIAMPUTU, (S) : **Op.cit.**, P.62.

⁵⁰ MARQUET, (R) : **Op.cit.**, P.14-15.

⁵¹ PAULIN, (M) : **Op.cit.**, P.49-51.

⁵² LUKAU NKODI, (F) et MBOSO KIAMPUTU, (S) : **Op.cit.**, P.70.

- **La compensation au sein de la mutualité** : elle consiste à la mise en commun les cotisations des assurés confrontés à un même risque. Chaque assuré verse sa cotisation sans savoir s'il sera bénéficiaire d'une indemnisation, mais l'ensemble des fonds collectés permet de couvrir les sinistres subis par certains membres du groupe ⁵³.

Elle est un outil de solidarité, où les primes collectées servent à indemniser les assurés sinistrés grâce à la mutualisation des risques. Afin d'assurer l'équilibre financier de la mutualité, les assureurs s'appuient sur des statistiques et la loi des grands nombres pour ajuster les cotisations et anticiper les indemnisations ⁵⁴.

I.2.6 Les intervenants dans l'opération d'assurance :

L'opération d'assurance implique plusieurs acteurs, qui jouent des rôles différents et complémentaires. Ces intervenants peuvent être regroupés en deux grandes catégories :

I.2.6.1 Les professionnels de l'assurance :

L'opération d'assurance mobilise plusieurs acteurs essentiels à son bon fonctionnement. Parmi eux, les professionnels de l'assurance jouent un rôle central, tant dans la conception, la gestion que dans la distribution des produits assurantiels.

I.2.6.1.1 L'assureur :

L'assureur est une entreprise d'assurance, qui s'engage à garantir l'assuré contre certains risques prévus au contrat en échange du paiement d'une prime. En cas de sinistre, il verse une prestation d'indemnisation dans le cadre des assurances de dommages ou une prestation forfaitaire dans le cas des assurances de personnes. L'assureur est soumis au contrôle de l'État et doit respecter les règles strictes de solvabilité et de gestion ⁵⁵.

I.2.6.1.2 Les intermédiaires d'assurance :

Pour distribuer leurs produits, les assureurs recourent à des intermédiaires qui facilitent la souscription des contrats d'assurance ⁵⁶. Ces intermédiaires distribuent les produits d'assurance en facilitant l'accès du public aux offres des compagnies. Les clients peuvent s'adresser directement à une entreprise d'assurance (via son siège social, une succursale ou une vente

⁵³ MARQUET, (R) : **Op.cit.**, P.14-15.

⁵⁴ BARROTTA, (P) et all'i : **Op.cit.**, P.18-20.

⁵⁵ ABRAVANEL-JOLLY, (S) : **Droit des assurances**, 4^eédition ELLIPSES, Paris, 2022, P.24-32.

⁵⁶ **Ibid.**, P.24-32.

directe) ou passer par un intermédiaire habilité. Classiquement, les agents généraux et les courtiers sont les principaux acteurs de la distribution ⁵⁷.

Cependant, de nouveaux canaux de distribution se sont développés, tels que les agences bancaires, les bureaux de poste, les grandes surfaces, le mailing direct et les plateformes en ligne. Malgré ces innovations, les agents généraux et les courtiers restent les principaux distributeurs auprès du public ⁵⁸.

- **Les agents généraux d'assurance** : qu'il soit une personne physique ou morale, est un professionnel chargé de commercialiser les contrats d'assurance et, dans certains cas, de les gérer pour le compte de la compagnie d'assurance qu'il représente. Exerçant une profession libérale, il peut recruter des sous-agents. Son activité est encadrée par un contrat d'agence (traité de nomination), qui précise l'étendue de ses pouvoirs.

Il est soumis à deux règles d'exclusivité : l'exclusivité de production (proposer uniquement les produits de la compagnie mandante) et l'exclusivité territoriale, qui définit précisément la zone géographique où il peut exercer. Son portefeuille clients appartient à l'assureur, et il est rémunéré sous forme de commissions : une commission d'apport pour les nouveaux contrats et une commission de gestion pour les services administratifs ⁵⁹.

- **Les courtiers d'assurance** : qui est un commerçant indépendant, qui recherche pour le compte de leurs clients (les assurés) les meilleures offres du marché d'assurance, c'est un « assureur-conseil ». Il est rémunéré par une commission sur les contrats conclus ⁶⁰.
- **Autres canaux de distribution** : des produits d'assurances distribués via des guichets bancaires, grandes surfaces ou internet ⁶¹.

I.2.6.2 Les parties au contrat d'assurance :

Les parties au contrat sont les acteurs directement impliqués dans la relation contractuelle d'assurance. Chacun assume un rôle spécifique dans le cadre du contrat souscrit. Le tableau ci-dessous présente ces rôles de manière synthétique :

⁵⁷ LUKAU NKODI, (F) et MBOSO KIAMPUTU, (S) : **Op.cit.**, P.76-77.

⁵⁸ ABRAVANEL-JOLLY, (S): **Op.cit.**, P.24-32.

⁵⁹ LUKAU NKODI, (F) et MBOSO KIAMPUTU, (S): **Op.cit.**, P.76-77.

⁶⁰ **Ibid.**, P.76-77.

⁶¹ ABRAVANEL-JOLLY, (S): **Op.cit.**, P.24-32.

Tableau 1 : Les principaux intervenants dans l'opération d'assurance.

Acteur	Définition
LE SOUSCRIPTEUR	Personne physique ou morale qui conclut le contrat d'assurance et paie les primes. Il peut souscrire pour son propre compte ou pour celui d'un tiers.
L'ASSURÉ	Personne physique ou morale sur laquelle repose la garantie d'assurance. Il peut être distinct du souscripteur.
LE BÉNÉFICIAIRE	Personne physique ou morale qui reçoit la prestation prévue au contrat en cas de sinistre. Il peut être l'assuré, le souscripteur ou un tiers désigné.

Source : MARQUET R., Assurance, édition FOUCHER, Paris, 2020, P.14.

I.2.7 Les relations existantes entre les sociétés d'assurance :

Les entreprises d'assurance collaborent fréquemment entre elles ⁶² pour gérer des risques dépassant leurs capacités individuelles ⁶³, notamment par le biais de la coassurance et de la réassurance, deux mécanismes essentiels de partage ou de transfert des risques ⁶⁴.

I.2.7.1 La coassurance :

La coassurance est une technique de répartition horizontale des risques, utilisée lorsque la couverture d'un risque important dépasse les capacités financières d'un seul assureur ⁶⁵. Elle consiste à regrouper plusieurs compagnies d'assurance qui s'engagent, chacune pour une quote-part déterminée, à garantir une fraction du risque ⁶⁶.

Chaque coassureur perçoit en retour une part proportionnelle de la prime et indemnise l'assuré en cas de sinistre selon sa part d'engagement ⁶⁷. Contrairement à la réassurance, il existe un lien direct et contractuel entre l'assuré et chaque coassureur. Toutefois, les coassureurs ne sont pas solidaires entre eux : en cas de défaillance de l'un d'eux, l'assuré ne peut se retourner que contre les coassureurs individuellement, dans la limite de leur quote-part respective ⁶⁸.

En pratique, l'un des assureurs est désigné comme « apériteur ». C'est lui qui analyse le risque, élabore le contrat, négocie les conditions avec le souscripteur, encaisse les primes et gère les sinistres. Les actes de l'apériteur engagent l'ensemble des coassureurs ⁶⁹. Une police collective unique est généralement établie pour formaliser cette opération.

⁶² LUKAU NKODI, (F) et MBOSO KIAMPUTU, (S) : **Op.cit.**, P.74-76.

⁶³ ASSELAIN, (M) et VERCOUTERE, (Ch) : **Op.cit.**, P.46-47.

⁶⁴ HUMANN, (C) : **Op.cit.**, P.18-20.

⁶⁵ **Ibid.**, P.18-20.

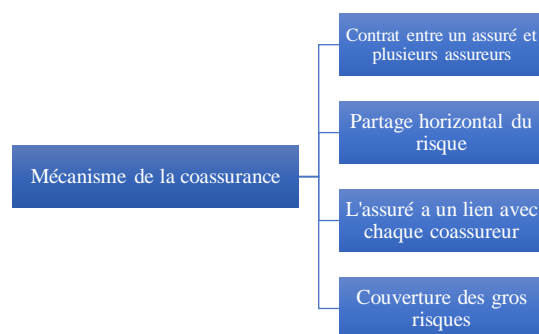
⁶⁶ ASSELAIN, (M) et VERCOUTERE, (Ch) : **Op.cit.**, P.46-47.

⁶⁷ HUMANN, (C) : **Op.cit.**, P.18-20.

⁶⁸ **Ibid.**, P.18-20.

⁶⁹ MARQUET, (R) : **Op.cit.**, P.17-18.

Figure 6 : schéma récapitulatif de la coassurance.



Source : HUMANN C., LE DROIT DES ASSURANCES : EN CARTES MENTALES, édition ELLIPSES, Paris, 2023, P.19.

I.2.7.2 La réassurance :

La réassurance est l'opération par laquelle un assureur, appelée « cédant », transfère tout ou partie des risques qu'elle a souscrits à un autre assureur spécialisé, appelé « réassureur ou cessionnaire »⁷⁰. En contrepartie, le réassureur perçoit une prime de réassurance et s'engage à indemniser l'assureur direct, dans la limite de sa part.

Ce transfert repose sur un contrat spécifique appelé « traité de réassurance ». L'assuré ne fait pas partie du contrat : il n'a aucun lien juridique avec le réassureur, et ne peut donc exercer aucun recours direct contre lui⁷¹. L'assureur cédant reste seul responsable vis-à-vis de son assuré. La réassurance permet à l'assureur de limiter son exposition aux risques importants et de respecter son « plein de souscription », en diluant les engagements sur plusieurs intervenants⁷². Cela confère à la réassurance le statut d'assurance de second degré, dans laquelle l'assuré reste totalement étranger au contrat de réassurance.

I.2.8 Le contrat d'assurance :

L'assurance repose sur un acte juridique fondamental : le contrat d'assurance. Ce dernier formalise la relation entre l'assureur et l'assuré en définissant précisément les engagements réciproques des deux parties.

⁷⁰ LUKAU NKODI, (F) et MBOSO KIAMPUTU, (S) : **Op.cit.**, P.74-76.

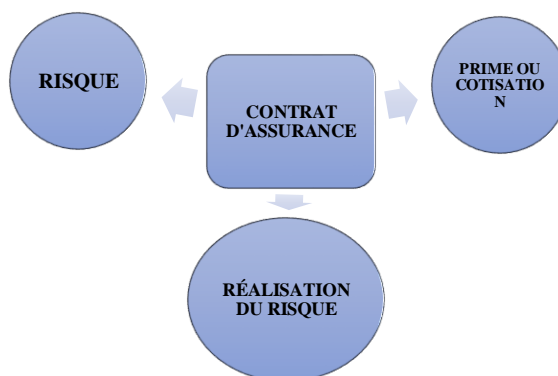
⁷¹ GROUTEL, (H) : **Op.cit.**, P.28-29.

⁷² LUKAU NKODI, (F) et MBOSO KIAMPUTU, (S) : **Op.cit.**, P.74-76.

I.2.8.1 Définition de contrat d'assurance :

Le contrat d'assurance est un accord par lequel l'assureur s'engage, en échange d'une prime ou cotisation versée par l'assuré, à indemniser ce dernier en cas de survenance d'un risque spécifiquement déterminé ⁷³.

Figure 7 : les éléments du contrat d'assurance.



Source : MARTIN A., Les Techniques d'assurance en 34 fiches, 2^e édition DUNOD, Paris, 2012, P.31.

I.2.8.2 Le contenu du contrat d'assurance :

Le contrat d'assurance est une convention rédigée par un écrit et présentée en caractères apparents. Il doit comporter, en plus des signatures des parties ⁷⁴ : les noms et domiciles des parties contractantes, l'objet de l'assurance, qu'il s'agisse d'un bien ou d'une personne, la nature des risques couverts, la date de souscription du contrat, la date de prise d'effet et la durée de validité du contrat, le montant de la garantie accordée, ainsi que le montant de la prime ou de la cotisation d'assurance.

I.2.8.3 Élément de base d'un contrat d'assurance :

Tout contrat d'assurance repose sur un certain nombre d'éléments fondamentaux qui en définissent la nature, les obligations réciproques des parties et les conditions d'exécution. Ces éléments sont indissociables de la formation et du fonctionnement du contrat, puisqu'ils encadrent à la fois la couverture du risque, le calcul de la prime, la prestation versée par l'assureur et la logique mutualiste.

⁷³ MARTIN, (A): *Op.cit.*, P.31.

⁷⁴ L'article n°7 de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.

I.2.8.4 Les caractères généraux du contrat d'assurance :

Le contrat d'assurance comprend les caractères suivants ⁷⁵ :

- **Le caractère aléatoire** : fondé sur un événement incertain. La prestation de l'assureur dépend de la réalisation d'un risque imprévisible.
- **Le caractère bilatéral ou synallagmatique** : des engagements réciproques : entre souscripteur (paiement de prime ou cotisation, déclaration sincère) et assureur (garantie le risque selon les conditions prévues).
- **Le caractère consensuel** : Le contrat d'assurance est formé par le simple accord des volontés des parties, sans exigence de forme particulière.
- **Un contrat de bonne foi** : L'assuré est tenu de répondre sincèrement aux questions de l'assureur. La bonne foi est présumée, et il appartient à l'assureur de prouver le contraire en cas de litige.
- **Le caractère onéreux** : La garantie offerte par l'assureur est accordée en contrepartie du paiement d'une prime ou d'une cotisation par l'assuré.
- **Un contrat d'adhésion** : L'assureur fixe unilatéralement les conditions du contrat. L'assuré y adhère sans possibilité de négociation des clauses essentielles.
- **Le caractère successif** : Sauf cas particulier, le contrat est renouvelable automatiquement chaque année par tacite reconduction, à l'échéance principale, sans démarche particulière de l'assuré-souscripteur.

I.3 Section 03 : Le marché algérien des assurances

Le secteur des assurances occupe une place stratégique dans l'économie algérienne en assurant la couverture des risques auxquels sont exposés les particuliers, les entreprises et les institutions. Ce marché, en constante évolution, s'est structuré au fil du temps autour d'acteurs publics et privés, avec une réglementation en développement continu.

Dans ce qui suit, nous présenterons l'évolution du secteur des assurances en Algérie, avant de détailler les principaux intervenants qui composent ce marché.

⁷⁵ MARQUET, (R) : **Op.cit.**, P.20.

I.3.1 Evolution de l'assurance en Algérie :

L'évolution du secteur des assurances en Algérie peut être appréhendée à travers plusieurs étapes historiques marquées par des transformations profondes du cadre législatif, structurel et économique ⁷⁶.

I.3.1.1 La période coloniale :

Durant la période coloniale, le secteur des assurances en Algérie était entièrement dominé par les compagnies françaises. Dès 1861, une mutuelle incendie est créée pour en Algérie et dans les colonies.

Des mutuelles destinées aux colons, notamment les agriculteurs, apparaissent, comme la Mutuelle Centrale Agricole fondée en 1933, affiliée à la Caisse Centrale de Réassurance des Mutuelles Agricoles.

Plusieurs textes réglementaires d'inspiration métropolitaine sont introduits :

- La loi du 13 juillet 1930, régissant l'ensemble des contrats d'assurance terrestres ;
- Le décret du 14 juin 1938, unifiant le contrôle de l'État sur toutes les sociétés d'assurance ;
- La loi du 25 avril 1946, portant la nationalisation de 32 sociétés d'assurance et l'institution de la Caisse Centrale de Réassurance, l'École Nationale d'Assurances ainsi que le Conseil National des Assurances.

I.3.1.2 La période après l'indépendance (1962 et au-delà) :

À la veille de l'indépendance, le secteur des assurances en Algérie était dominé par environ 270 entreprises françaises, dont près de 30 % avaient leur siège social à l'étranger.

Après 1962, le développement de l'assurance en Algérie s'est fait progressivement, en plusieurs étapes clés :

I.3.1.2.1 Première étape (1962-1966) :

Cette phase de transition est marquée par plusieurs caractéristiques :

- Monopole des compagnies étrangères (surtout françaises), absence de législation nationale et de cadres qualifiés.

⁷⁶ CHEIKH, (B) : **L'histoire de l'assurance en Algérie**. Format PDF. Disponible sur http://www.revueassurances.ca/wp-content/uploads/2016/01/2013_81_no3_4_p285_290.pdf. (Consulté le 13-04-2025 à 21h58).

- La création de la Caisse Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR) par la loi n° 63-197 du 8 juin 1963, rendant la réassurance obligatoire, avec cession de 10 % des primes encaissées à cette caisse.
- La loi n° 63-201 du 8 juin 1963, imposant à toutes les compagnies d'assurance un agrément obligatoire et contrôle du ministère des Finances.
- La création de la Société Algérienne d'Assurance (SAA) par arrêté du 12 décembre 1963, avec 39 % de participation égyptienne.
- La mise en place de la MAATEC (Mutuelle Algérienne d'Assurance des Travailleurs de l'Éducation et de la Culture), fondée par arrêté du 29 décembre 1964.
- L'agrément en janvier 1964 de 14 compagnies étrangères (dont 6 françaises, 3 britanniques, 1 italienne, 1 américaine, 1 indienne, 1 néo-zélandaise et la STAR « Tunisie »), couvrant 25 % et 30 % du marché.

I.3.1.2.2 Deuxième étape (1966-1975) :

Durant cette période, l'État établit son monopole sur l'activité d'assurance à travers des entreprises nationales :

- L'article 2 de la loi 63-201 est abrogé.
- Parmi les 17 sociétés d'assurance actives en 1966, seule la SAA est nationalisée, (ordonnance n° 66-129 du 27 mai 1966). Les autres compagnies sont liquidées, à l'exception de : la Caisse Nationale d'Assurance et de Réassurance (CAAR), la Caisse Nationale des Mutualités Agricoles (CNMA) et la MAATEC.
- L'ancienne législation française est abrogée par l'ordonnance n° 72-29 du 5 juillet 1973, qui entre en vigueur le 5 juillet 1975.

I.3.1.2.3 Troisième étape (1975-1988) :

Cette phase est marquée par la spécialisation des compagnies d'assurance :

- La CAAR devient spécialisée dans les assurances de gros risques et de transport (terrestre, maritime, aérien).
- La SAA se concentre sur les petits risques générateurs d'épargne (automobile, vol, bris de glace, dégâts des eaux, multirisques habitation, assurances de personnes, incendie et explosion).

- La loi n° 80-07 : renforce la protection des assurés et simplifie les procédures d'indemnisation.
- Création de la Compagnie Algérienne d'Assurance Transport (CAAT) par décret n° 85-82 d'avril 1985.

I.3.1.2.4 Quatrième étape (1988-1995) :

Période de transformations majeures :

- Le marché devient concurrentiel, impliquant les compagnies existantes : SAA, CAAR, CAAT, MAATEC, et CNMA.
- La loi n° 90-10 relative à la monnaie et au crédit marque une étape vers l'économie de marché et donne un nouvel essor au secteur des assurances.

I.3.1.2.5 Cinquième étape (1995 à nos jours) :

- Ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 : fin du monopole étatique, autorisation des compagnies privées, réduction des assurances obligatoires à la responsabilité civile.
- Assurance Cat-Nat obligatoire depuis septembre 2004, suite à l'ordonnance présidentielle n° 03-12 du 26 octobre 2003.
- Loi du 17 janvier 2006 : qui renforce le développement du secteur, notamment de l'assurance de personnes.
- Ouverture aux succursales étrangères et nouveaux canaux de distribution (guichets bancaires).

- **Historique du marché algérien de l'assurance :**

Après l'indépendance, plus de 160 compagnies d'assurances étrangères étaient opératives en Algérie. La loi n° 62-157 du 21 décembre 1962 a maintenu temporairement l'ensemble des textes en vigueur, en attendant l'élaboration d'un cadre réglementaire national, afin de préserver les intérêts nationaux. Lorsque ces compagnies ont quitté le territoire, elles ont laissé des engagements que le marché algérien a dû honorer, en indemnisant les assurés ⁷⁷.

L'évolution vers le marché actuel s'est articulée en deux grandes phases : une première phase marquée par la nationalisation et la spécialisation des compagnies. Et la seconde phase axée sur la déspecialisation et l'ouverture progressive du marché.

⁷⁷ KPMG, **Guide des assurances**, Edition Ellipse, Alger, 2015, p 11-14.

➤ **Des années 1960 aux années 1990 :**

- **Cession obligatoire de 10 % :** En 1975, la Compagnie Centrale de Réassurance (CCR) est créée. Dès lors, toutes les compagnies sont tenues de lui céder l'ensemble de leurs primes de réassurance.
- **Renforcement de la spécialisation :** La spécialisation des compagnies s'accroît avec la création en 1982 de la CAAT, dédiée aux risques liés au transport. Elle prend alors une part de marché importante à la CAAR, jusque-là dominante dans les risques industriels.

➤ **L'ouverture et la libéralisation du marché :**

- **Déspecialisation :** En 1989, les textes sur l'autonomie des entreprises publiques mettent fin à la spécialisation. À partir de cette date, chaque société peut intervenir dans toutes les branches d'assurance.
- **L'Ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 :** elle constitue le fondement du droit des assurances en Algérie. Elle met fin au monopole étatique, autorise la création de compagnies privées et réintroduit les intermédiaires d'assurance.
- **Loi n° 06-04 du 20 février 2006 :** Cette loi modifie et complète l'ordonnance de 1995, ses principaux rapports sont : développement de l'assurance de personnes et de groupe, introduction de la bancassurance, séparation des branches vie et non-vie, renforcement de la sécurité financière (fonds de garantie, libération du capital social), ouverture aux succursales étrangères, et création d'une commission de supervision des assurances chargée du contrôle de la réglementation, de la solvabilité et de la légalité des fonds investis dans les compagnies d'assurance.
- **Le contentieux Algéro-Français des assurances :** son origine est en 1966 avec la création du monopole étatique. Il concerne les engagements non honorés laissés par les compagnies françaises parties d'Algérie. Les compagnies algériennes ont dû indemniser, sans pouvoir accéder aux actifs immobiliers liés à ces contrats, encore légalement détenus par les Français. Ce différend a été résolu en 2008 par une convention permettant aux compagnies françaises (AGF, Aviva, AXA, Groupama, MMA...) de réintégrer légalement le marché algérien.

I.3.2 Les intervenants sur le marché des assurances en Algérie :

Afin d'encadrer l'activité d'assurance et de fixer les modalités de fonctionnement des compagnies ainsi que de l'ensemble des intervenants du secteur, plusieurs institutions ont été créées. Le rôle de ces entités sera présenté ci-après ⁷⁸ :

I.3.2.1 Institutions chargées d'assurances :

I.3.2.1.1 Le ministère des finances :

Il délivre les agréments pour exercer l'activité d'assurance en Algérie. Il veille au respect de la réglementation en vigueur dans le secteur (de solvabilité, d'obligations envers les assurés et de contraintes réglementaires), le contrôle des sociétés d'assurance et de réassurance, et des professions connexes. En outre, il supervise les aspects juridiques et techniques liés aux opérations d'assurance et de réassurance, élabore les textes réglementaires aux études visant à promouvoir le développement et l'organisation du secteur.

I.3.2.1.2 Le Conseil Nationale des Assurances « CNA » :

Un espace de concertation réunissant l'ensemble des compagnies d'assurance, intermédiaires, assurés, pouvoirs publics, ainsi que le personnel du secteur. Il joue également un rôle essentiel en tant que force de réflexion et de proposition, organe consultatif des pouvoirs publics, et centre d'élaboration et de réalisation d'études techniques. Il est consulté sur tout projet de texte législatif ou réglementaire relatif à l'activité d'assurance. Son avis est particulièrement sollicité dans le cadre de l'examen des demandes d'agrément des compagnies d'assurance et des courtiers. À travers ses études et recommandations, le CNA contribue à définir la politique générale de l'État en assurance.

I.3.2.1.3 La Commission de Supervision d'Assurance « CSA » :

L'État exerce son contrôle sur les activités d'assurance et de réassurance à travers la Commission de Supervision des Assurances (CSA). Cette instance est notamment chargée de :

- Veiller au respect des dispositions législatives et réglementaires par les compagnies et intermédiaires d'assurance agréés ;
- S'assurer de la capacité permanente des sociétés d'assurance à honorer les engagements contractés envers les assurés ;

⁷⁸ YEATMAN, (J) : **Manuel international de l'assurance**, édition ECONOMICA, Paris, 1998, p17.

- Contrôler les fonds mobilisés par ces sociétés ainsi que la constitution de leur capital social, pour prévenir le blanchiment d'argent.

I.3.2.1.4 La centrale des risques :

Sous l'autorité de la Direction des Assurances du ministère des Finances, la Centrale des Risques a pour mission, conformément aux dispositions du décret exécutif n°07-138, de collecter et centraliser les données relatives aux contrats d'assurance souscrits auprès des compagnies d'assurance, de réassurance et succursales étrangères opérant. Les entreprises d'assurance doivent déclarer l'ensemble des contrats qu'elles émettent, selon les modalités fixées par arrêté ministériel.

I.3.2.1.5 Bureau spécialisé en tarification :

Instituée auprès du ministère chargé des Finances, la Commission des Tarifs a pour mission principale l'élaboration, l'étude et la mise à jour des tarifs appliqués dans le secteur des assurances. Elle est également chargée d'émettre des avis en cas de litiges tarifaires, permettant ainsi à l'administration de statuer et d'exercer son rôle de contrôle ⁷⁹. La détermination de la tarification des risques repose sur la nature du risque, la probabilité de survenance, les frais de souscription et de gestion, et tout autre élément technique spécifique à chaque type d'opération d'assurance.

I.3.2.1.6 Le Fonds de Garanties des Assurés « FGAS » :

Il prend en charge, en cas d'insolvabilité d'une société d'assurance, tout ou partie des dettes envers les assurés et les bénéficiaires ⁸⁰. Ses ressources proviennent d'une cotisation annuelle obligatoire versée par les sociétés d'assurance, de réassurance et les succursales d'assurances étrangères agréées en Algérie. Le montant de cette cotisation ne peut excéder 1 % des primes nettes d'annulations. Son organisation est définie par le décret exécutif n°09-111 du 7 avril 2009.

⁷⁹ KPMG : **Op.cit.**, P.15.

⁸⁰ Article 213 bis-ajouté par la loi 06-04.

I.3.2.2 Les assureurs :

Le marché algérien de l'assurance regroupe l'ensemble des sociétés autorisées à exercer dans le domaine, réparties comme suit ⁸¹ :

- Les compagnies d'assurance directe, comprenant : les sociétés publiques (SAA, CAAT, CAAR, CASH, TALA, SAPS et CAARAMA Assurance) et les sociétés privées (Trust Algeria, CIAR, 2A, SALAMA Assurance, GAM, Alliance Assurance, AXA, Cardif El Djazair et Macir Vie).
- Les mutuelles d'assurance, représentées par : la CNMA, MAATEC et Le Mutualiste ;
- Les compagnies spécialisées, à savoir : la CAGEX, spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation et la SGCI, qui est dédiée à l'assurance-crédit immobilier ;
- La réassurance, assurée par la Compagnie Centrale de Réassurance (CCR).

I.3.2.3 Les professionnels chargés de la vente des produits d'assurance :

La distribution des produits d'assurance repose sur un réseau varié d'intervenants, chacun jouant un rôle spécifique dans la mise en relation entre l'assureur et l'assuré. Qu'ils soient employés directement par les compagnies, représentants exclusifs ou intermédiaires indépendants, ces professionnels participent activement à la diffusion et à la gestion des contrats d'assurance sur l'ensemble du territoire. Dans ce qui suit, nous présenterons les différentes catégories d'acteurs chargés de la commercialisation de ces produits ⁸².

I.3.2.3.1 Les compagnies elles même :

Ces compagnies disposent d'un vaste réseau de points de vente, constitué d'agences directes dont le personnel salarié est chargé de la commercialisation des produits d'assurance.

I.3.2.3.2 Les agents généraux :

L'agent général est une personne physique mandatée par une ou plusieurs compagnies d'assurance, en vertu d'un contrat de nomination assorti d'un agrément officiel. En tant que mandataire, il remplit une double mission : d'une part, il met à la disposition du public ses compétences techniques afin de rechercher et de souscrire des contrats d'assurance pour le

⁸¹ YEATMAN, (J) : **Op.cit.**, P.17.

⁸² MABROUK, (H) : **Code des assurances**, édition HOUMA, Alger,2006, P.113.

compte de la société qu'il représente et d'autre part, il offre à cette dernière ses services personnels ainsi que ceux de son agence pour la gestion des contrats qui lui sont confiés.

I.3.2.3.3 Les courtiers d'assurances :

Un courtier est une personne physique ou morale habilitée à présenter des opérations d'assurance⁸³. Son rôle consiste à mettre en relation les assureurs et les assurés, dans le but de souscrire des produits d'assurance offrant le meilleur rapport qualité/prime. Les courtiers, exclusivement nationaux, exercent leurs activités au sein de cabinets de courtage⁸⁴.

Exerçant exclusivement dans des cabinets de courtage nationaux, les courtiers ne sont soumis à aucun statut légal spécifique, mais leur activité est encadrée par les usages professionnels, reconnus par les juridictions compétentes. En tant que mandataire des assurés, le courtier les conseille, négocie avec en leur nom. Ils sont principalement rémunérés par une commission versée par la société d'assurance sur les contrats qu'ils ont apportés.

I.3.2.3.4 La bancassurance :

La bancassurance désigne la distribution des produits d'assurance par les banques. Depuis 2008, les sociétés d'assurance ont signé un total de 21 conventions de bancassurance avec diverses banques opérant sur le marché algérien. Parmi ces accords, on peut citer : CARDIF avec la CNEP en mars 2008, le premier accord public-privé, la SAA s'est associée en avril 2008 avec la BDL et la BADR et la CAAT et la CAAR ont conclu des accords similaires avec la BEA en mai 2008.

I.3.2.4 Les réassureurs :

En Algérie, la seule compagnie agréée pour effectuer des opérations de réassurance est la CCR, fondée en 1973 dans le but de capter les flux de cession du marché national. Avec un capital social de 22 milliards de dinars, la CCR a réalisé un chiffre d'affaires estimé à 19 milliards de dinars en 2018, et détient une part de marché de 49 %. En plus de la CCR, le marché algérien fait également appel à des réassurances étrangères, dont la solvabilité et la capacité à honorer leurs engagements sont évaluées par des organismes de notation internationaux.

⁸³ YEATMAN, (J): **Op. Cit.**, P.237.

⁸⁴ La loi interdit aux courtiers internationaux d'exercer directement leurs activités sur le territoire national.

I.3.2.5 Les experts :

Un expert est toute personne habilitée à fournir des services permettant de rechercher les causes, la nature, l'étendue des dommages, ainsi que leur évaluation. Il peut également être chargé de vérifier la couverture de l'assurance ⁸⁵. L'expert est désigné soit par l'assuré ou par l'assureur. Il existe deux sociétés d'expertise, comptant un total de 510 experts, qui sont des filiales de sociétés publiques : la SAE, filiale de la SAA, dispose de 25 centres d'expertise à travers le pays et l'EXAL, qui est la filiale de la CAAR et de la CAAT.

⁸⁵ Ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances, article 269, chapitre II, Journal officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, n° 13, 8 mars 1995.

Conclusion :

Ce premier chapitre avait pour objectif de poser les fondements théoriques nécessaires à la compréhension de l'activité d'assurance et de l'analyse financière, en présentant leurs concepts clés, leur fonctionnement, ainsi que leurs spécificités. Nous avons abordé les principales notions liées à l'analyse financière appliquée aux compagnies d'assurance, en précisant ses objectifs, ses méthodes, ainsi que les acteurs impliqués.

Nous avons également exploré les spécificités du fonctionnement de l'activité assurantielle, en insistant sur son rôle économique, sa classification, ses fondements techniques, ainsi que la particularité de l'inversion du cycle d'exploitation qui distingue ce secteur des autres activités économiques. Enfin, un aperçu du marché algérien des assurances nous a permis de situer le cadre local dans lequel évolue cette industrie.

Ces éléments théoriques et contextuels constituent une base essentielle pour aborder le chapitre suivant, qui portera sur l'analyse de la performance des compagnies d'assurance à travers les différents outils d'analyse financière, en vue d'évaluer leur santé économique et leur efficacité de gestion.

Chapitre 02 :

La performance et les outils d'analyse
financière au sein de la compagnie
d'assurance.

II. Chapitre 02 : La performance et les outils d'analyse financière au sein de la compagnie d'assurance.

Introduction :

Après avoir abordé, dans le premier chapitre, les fondements de l'analyse financière ainsi que les spécificités de l'activité assurantielle et du marché algérien des assurances, nous parlerons dans ce deuxième chapitre à la mesure de la performance des compagnies d'assurance et aux outils analytiques adaptés à leur évaluation financière.

Ce chapitre a pour objectif d'apporter une compréhension approfondie des notions de « performance » et d'« analyse financière » dans un premier temps, avant de se concentrer sur les méthodes spécifiques utilisées pour apprécier la situation financière et la rentabilité d'une entreprise du secteur des assurances.

Dans ce cadre, la première section traitera des fondements théoriques liés à la performance et à l'analyse financière : nous y verrons la définition de la performance, ses objectifs, ses composantes, ses formes et ses indicateurs de mesure, ainsi qu'un rappel sur la définition et les étapes de l'analyse financière.

La deuxième section portera sur les spécificités des états financiers des compagnies d'assurances, à savoir le bilan et le compte de résultat, qui diffèrent sensiblement de ceux des entreprises industrielles ou commerciales, en raison des particularités techniques et comptables du secteur.

Enfin, la troisième section sera consacrée à l'analyse financière à travers deux grands outils : d'une part les indicateurs d'équilibre financier (fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, trésorerie nette), et d'autre part les ratios financiers, qui permettent une évaluation globale de la performance, de la structure, de la rentabilité et de la solvabilité de l'entreprise.

Ainsi, cette partie théorique nous fournira les bases nécessaires pour effectuer par la suite une analyse financière appliquée à une compagnie d'assurance, en vue d'apprécier concrètement sa performance économique et financière.

II.1 Section 01 : Notions théoriques de performance

La performance constitue aujourd'hui un enjeu central pour toute entreprise souhaitant assurer sa pérennité et renforcer sa compétitivité. Elle ne se limite pas aux seuls résultats financiers, mais recouvre également des dimensions économiques, sociales et organisationnelles.

II.1.1 Définition de la performance :

*« La performance est également définie comme “une enquête de l'efficacité et de l'efficience dans la réalisation d'une activité donnée” et comme “le processus qui permet de quantifier l'efficience et l'efficacité d'une action”. Ainsi, le concept de performance peut être défini pour une entreprise, comme étant le niveau de réalisation des résultats par rapport aux efforts engagés et aux ressources consommées. »*⁸⁶.

Dans ce cadre, la performance peut être définie comme la capacité d'une organisation à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, qu'ils soient de nature économique, sociale, stratégique ou opérationnelle.

BOURGUIGNON la définit comme : *« la réalisation des objectifs organisationnels, quelles que soient la nature et la variété de ces objectifs, cette réalisation peut se comprendre au sens strict (résultat, aboutissement) ou au sens large du processus qui mène au résultat (actions). La performance est multidimensionnelle, à l'image des buts organisationnels, elle est subjective et dépend des référents choisis (buts et cibles). »*⁸⁷.

En complément, **LEBAS** précise la relativité de cette notion, selon lui : *« La performance n'est pas un concept qui se définit de façon absolue. Elle appelle un jugement et une interprétation (...) la performance est relative à un contexte choisi en fonction de la stratégie. Elle est spécifique à un utilisateur et à une stratégie »*⁸⁸.

Les deux dernières définitions montrent que la performance est composée de deux dimensions essentielles : l'efficacité qui se réfère à la mesure dans laquelle les exigences des clients sont

⁸⁶ KANGA, (M) : **Évaluation et comparaison des performances des ports**, édition HARMATTAN, Paris, 2023, P.11-13.

⁸⁷ WINAND, (M) et alli : **Management et évaluation de la performance**, édition de Boeck Supérieur, Belgique, 2014, p15.

⁸⁸ DEBBI A., **Peut-on Définir La Performance Publique Locale ?** revue IDARA, Algérie, 2010, P.8, Format PDF, Disponible sur

[PEUT-ON DEFINIR LA PERFORMANCE PUBLIQUE LOCALE ? | ASJP](#). (Consulté le 17-04-2025 à 22h51).

satisfaites, et l'efficience qui mesure comment les ressources de l'entreprise sont utilisées pour répondre économiquement aux demandes de la clientèle ⁸⁹.

II.1.2 Les objectifs de la performance :

La mesure de la performance en entreprise poursuit une diversité d'objectifs, visant à renforcer à la fois l'efficacité interne et la compétitivité sur le marché. Parmi les finalités principales, on peut citer ⁹⁰ :

- La valorisation des performances individuelles par des systèmes de reconnaissance adaptés ;
- L'augmentation des parts de marché et la fidélisation de la clientèle ;
- L'identification, l'évaluation et le développement des compétences ;
- L'anticipation des attentes des clients et l'amélioration de la rentabilité ;

II.1.3 Les composantes de la performance :

La notion de performance en entreprise ne se limite pas à la seule réalisation des objectifs fixés. Elle englobe un ensemble de critères interdépendants, à savoir l'efficacité, l'efficience, la pertinence et l'économie. Ces concepts constituent les fondements de toute évaluation rigoureuse de la performance.

II.1.3.1 L'efficacité :

L'efficacité peut être définie comme le rapport entre les résultats atteints par un système et les objectifs initialement fixés. Ainsi, plus les résultats obtenus sont proches des objectifs visés, plus le système est jugé efficace ⁹¹. Cette notion peut être résumée par la formule suivante :

$$\text{Efficacité} = \frac{\text{Résultats atteints}}{\text{Objectifs visés}}$$

⁸⁹ KANGA, (M): **Op.cit.**, P.11-13.

⁹⁰ DJEBALI, (L) et HABI, (H) : **Evaluation et suivi de la performance financière d'une entreprise à travers le tableau de bord, cas de la S.N.V.I**, Mémoire de master, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2022, P.70.

⁹¹ BELGHANAMI, (N) et BAALA, (T) : **La performance des entreprises conventionnelles et celle islamique et ses aspects**, مجلة افاق علوم الإدارة و الاقتصاد, Msila, P.311.

II.1.3.2 L'efficacité et l'effectivité :

L'efficacité se mesure par le rapport entre les résultats atteints et les moyens mobilisés. Elle reflète la capacité à optimiser l'utilisation de ses ressources (heures de travail, coûts, matières premières, etc.) afin d'atteindre les objectifs fixés ⁹². Elle peut être exprimée par cette formule:

$$\text{Efficacité} = \frac{\text{Résultats atteints}}{\text{Moyens mis en œuvre}}$$

L'effectivité repose sur les Objectifs, les Moyens et les Résultats. Elle consiste à vérifier si les actions mises en œuvre conduisent bien aux résultats attendus et au niveau de satisfaction par rapport aux résultats obtenus ⁹³. Elle peut ainsi être résumée par la formule suivante :

$$\text{Effectivité} = \frac{\text{Niveau de satisfaction obtenu}}{\text{Résultats}}$$

Une entreprise est considérée comme performante lorsqu'elle est à la fois efficace, efficiente et effective.

II.1.3.3 La pertinence :

La pertinence désigne l'adéquation entre les objectifs fixés et les moyens mobilisés pour les atteindre [BARABEL & MEIER, 2015] ⁹⁴. Elle vérifie si les actions entreprises sont judicieuses et cohérentes avec les résultats attendus. Elle implique une conformité entre besoins, objectifs et ressources.

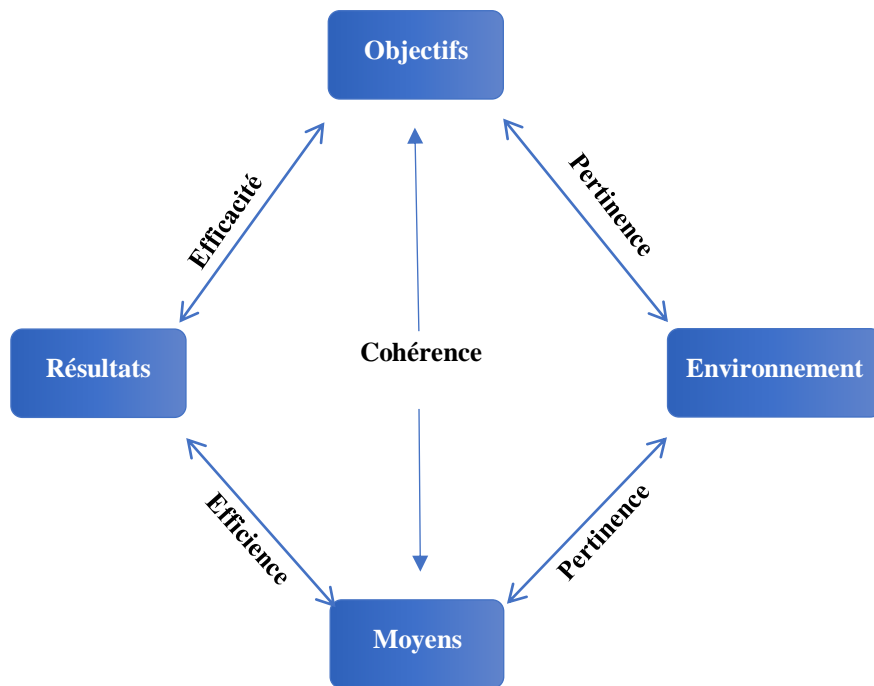
Une action est pertinente lorsqu'elle permet d'atteindre un objectif de manière efficace et efficiente.

⁹² BELGHANAMI, (N) et BAALA, (T) : **Op.cit.**, P.312.

⁹³ **Ibid.**, P.312.

⁹⁴HAMADMAD H., **Définition d'une expression temporelle de la performance des entreprises manufacturières**, Thèse de doctorat en vue de l'obtention de grade de doctorat, la communauté universitaire Grenoble Alpes, 2016, P.15, Format PDF, Disponible sur [Définition d'une expression temporelle de la performance des entreprises manufacturières - Archive ouverte HAL](#). (Consulté le 18-04-2025).

Figure 8 : un positionnement de l'ensemble des composantes de la performance.



Source : HAMADMAD H., Définition d'une expression temporelle de la performance des entreprises manufacturières, Thèse de doctorat en vue de l'obtention de grade de doctorat, la communauté universitaire Grenoble Alpes, 2016, P.15.

II.1.4 Les formes de la performance :

On peut distinguer deux grands types de performance au sein d'une organisation :

II.1.4.1 La performance externe :

La performance externe d'une entreprise concerne les parties prenantes externes, telles que les actionnaires, les fournisseurs, les clients et les institutions financières. Elle vise à fournir une information fiable, transparente et pertinente à ces acteurs, afin de renforcer leur confiance et faciliter leurs décisions (notamment l'allocation de ressources ou investissements) ⁹⁵.

II.1.4.2 La performance interne :

La performance interne concerne l'utilisation des ressources internes pour atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels. Elle évalue le degré de réalisation des objectifs, analyse les causes et définit des axes d'amélioration. Elle implique la coordination entre les services internes dans le but de faire converger les efforts vers une vision commune de la performance ⁹⁶.

⁹⁵ DJEBALI, (L) et HABI, (H) : **Op.cit.**, P.55.

⁹⁶ **Ibid.**, P.55.

- **La performance économique** : Elle reflète la capacité de l'entreprise à générer des résultats financiers positifs à travers son activité. Elle se mesure principalement à partir des données comptables, notamment les soldes intermédiaires de gestion (SIG), qui permettent d'apprécier la création de valeur.

Parmi les principaux indicateurs utilisés, on retrouve ⁹⁷ :

- **L'excédent brut d'exploitation (EBE)** :

$$EBE = VA + Subventions d'exploitation - Impôts, taxes - Charges de personnel$$

- **Le résultat brut d'exploitation (RBE)** :

$$RBE = EBE + Résultat financier$$

- **Le résultat net (RN)** :

$$RN = RBE - Dotations + Résultat exceptionnel - Impôts$$

Elle peut être mesurée à travers plusieurs indicateurs et ratios, parmi lesquels ⁹⁸ :

- **Le retour sur fonds propres (Return On Equity)** : qui mesure la rentabilité des capitaux propres investis par les actionnaires.

$$ROE = \frac{\text{Résultat net}}{\text{Capitaux propres}}$$

- **Le ratio Q de Tobin** : il estime la capacité à générer des rentes futures en comparant la valeur de marché à la valeur de remplacement des actifs.

$$Q \text{ de Tobin} = (\text{Capitalisation boursière} + \text{Dettes financières}) / \text{Coût de remplacement des actifs}$$

- **Le ratio de Marris** : Proche du Q de Tobin, il met en relation la valeur boursière et la valeur comptable des capitaux propres, reflétant ainsi la perception du marché sur la performance future.

$$\text{Ratio de Marris} = \text{Capitalisation boursière} / \text{Valeur comptable des capitaux propres}$$

⁹⁷ BELGHANAMI, (N) et BAALA, (T) : **Op.cit.**, P.314.

⁹⁸ **Ibid.**, P.314.

- **La performance organisationnelle :** Il correspond aux mesures liées à la structure et au fonctionnement interne de l'organisation, indépendamment de ses conséquences économiques ou sociales. Selon **MICHAEL KALIKA**, elle se mesure à travers des indicateurs détectant les dysfonctionnements structurels avant que leurs effets ne se manifestent à d'autres niveaux ⁹⁹.

Plusieurs facteurs clés permettent d'évaluer cette forme de performance ¹⁰⁰ :

- Le respect de la structure formelle : la hiérarchie et les fonctions définie par la direction.
 - La qualité des relations entre les services : une bonne coordination et la minimisation des conflits pour l'efficacité collective.
 - La qualité de la circulation de l'information : des systèmes d'information efficaces, fiables et exhaustifs pour assurer un fonctionnement fluide et cohérent.
 - La flexibilité de la structure : l'aptitude de l'organisation à s'adapter aux changements et aux contraintes de son environnement.
- **La performance stratégique :** Ou performance à long terme, elle garantit la pérennité pour l'organisation. Elle repose sur la capacité de l'entreprise à préserver un avantage concurrentiel durable et à s'inscrire dans une logique d'excellence, comme un indicateur de performance. Parmi les facteurs clés contribuant à l'atteinte de cette performance, on peut citer ¹⁰¹ :
- Une croissance soutenue des activités, une stratégie claire et pertinente ;
 - Une culture d'entreprise dynamique, une motivation forte des collaborateurs ;
 - Une vision tournée vers le long terme, et la création de valeur pour les clients ;
 - Une qualité de management élevée, ainsi qu'une bonne maîtrise de l'environnement concurrentiel.

II.1.5 Les indicateurs de mesure de la performance :

La performance financière d'une entreprise est une tâche essentielle, qui permettrait de bien mener sa gestion. Dans cette partie, nous cherchons d'éclairer la notion de performance en

⁹⁹ DJEBALI, (L) et HABI, (H) : **Op.cit.**, P.56-57.

¹⁰⁰ BELGHANAMI, (N) et BAALA, (T) : **Op.cit.**, P.315.

¹⁰¹ BERTRAND, (S.B) : **Perception de la notion de performance par les dirigeants de petites entreprises en Afrique, La Revue des Sciences de Gestion**, France, 2010, P.118.

présentant les différents indicateurs utilisés pour la mesurer et leur rôle crucial dans l'optimisation de la gestion d'entreprise.

II.1.5.1 Définition d'un indicateur de performance :

Un indicateur est un outil statistique utilisé pour observer et quantifier un phénomène. Il constitue un instrument de pilotage en contrôle de gestion, permettant d'évaluer le niveau de performance atteint en fonction de critères d'appréciation préétablis. Un indicateur de performance, quant à lui, est une information destinée à orienter l'action d'un individu ou d'un groupe vers l'atteinte d'un objectif, ou à en apprécier les résultats ¹⁰². Il peut être défini comme une donnée chiffrée servant à mesurer l'efficacité d'un processus ou d'un système, en le comparant à une norme, un plan ou un objectif défini et reconnu dans le cadre d'une stratégie d'entreprise ¹⁰³.

II.1.5.2 Construction d'un indicateur de performance financière :

Un indicateur est une information utile et pertinente pour le gestionnaire. Permettant d'évaluer une situation, et peut être exprimé sous diverses formes et unités. Les indicateurs remplissent plusieurs fonctions clés :

- Le suivi d'une action, d'un processus ou d'une activité ;
- L'évaluation des résultats obtenus ;
- Le diagnostic de situations ou de problèmes ;
- La veille stratégique et la surveillance des environnements et de leurs évolutions.

Le champ d'application des indicateurs est vaste, car tous les domaines peuvent être mesurés selon les besoins des utilisateurs à travers des variables telles que le rendement, le temps, la qualité, les flux, la productivité, la marge, les stocks, la sécurité, le service ou encore la complexité.

La construction d'un indicateur de performance financière suit généralement plusieurs étapes, qui ne sont pas nécessairement linéaires, à savoir ¹⁰⁴:

- Sélection des variables financières en lien avec les objectifs (le résultat d'exploitation, le résultat net, le taux de rendement des actifs ou encore le chiffre d'affaires).

¹⁰²LORINO, (P) : **Méthode et pratique de la performance**, édition LES EDITIONS D'ORGANISATIONS, Paris, 2003, P.130.

¹⁰³AFGI : **Indicateur de performance**, édition HERMES, Paris, 2001, P.150.

¹⁰⁴ AMINATA, (F) : **Evaluation de la performance financière d'une entreprise : cas SAR**, mémoire de master en comptabilité et gestion financières, Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion, 2014, P.65, sur [M0204MPCGF15 | PDF | Comptabilité financière | Économie](#) (consulté le 19/04/2025).

- Choix de la méthode d'évaluation des variables : (le coût historique, la valeur de marché ou la valeur actualisée).
- Détermination de la périodicité du REPORTING (quotidiennement, hebdomadairement ou mensuellement).

Ces étapes sont interdépendantes et peuvent être réexaminées selon le rapport coût/avantage, la convergence des intérêts, l'incitation à l'effort, et le degré d'autonomie des unités concernées.

II.1.5.3 Typologies des indicateurs de performance :

Les indicateurs de performance se déclinent en plusieurs catégories selon leur finalité et leur usage. Cette typologie permet de mieux comprendre leur rôle dans l'évaluation et le pilotage des actions. Elle distingue notamment les indicateurs de résultat, de suivi, de REPORTING et de pilotage.

On distingue deux grandes catégories d'indicateurs selon leur fonction et leur position dans le déroulement de l'action ¹⁰⁵ :

II.1.5.3.1 L'indicateur de résultat et de suivi :

Les indicateurs de résultat interviennent à l'issue d'une action pour évaluer son efficacité et mesurer le degré d'atteinte des objectifs. Ils permettent de juger la performance obtenue, mais sans influencer sur le déroulement de l'action. Les indicateurs de suivi (ou de processus), en revanche, sont utilisés pendant l'action, pour jalonner son avancement et ajuster la trajectoire en temps réel. Ils offrent ainsi une capacité d'anticipation et de réaction rapide.

En fonction de leur lien avec la structure hiérarchique et les responsabilités décisionnelles, on distingue également :

II.1.5.3.2 Les indicateurs de REPORTING et de pilotage :

Les indicateurs de REPORTING, souvent des indicateurs de résultat, visent à informer les niveaux hiérarchiques supérieurs sur les performances et les engagements réalisés. Les indicateurs de pilotage, destinés aux acteurs opérationnels, servent à orienter l'action en cours sans forcément être communiqués à la hiérarchie. Ils guident l'action en temps réel dans une logique de réactivité et d'efficacité.

¹⁰⁵ LORINO, (P): **Op.cit.**, P.131.

II.1.5.4 Caractéristiques d'un bon indicateur :

Un bon indicateur, comme tout instrument de mesure fiable, doit répondre à plusieurs exigences fondamentales. Ces exigences peuvent être regroupées en quatre grands critères ¹⁰⁶ :

- **La pertinence** : L'indicateur doit être adapté au contexte étudié et significatif pour l'utilisateur et fidèle à la performance visée.
- **La qualité et la précision de la mesure** : Il doit être clairement défini, sans ambiguïté et capable de refléter les variations significatives de l'objet observé mesuré.
- **La faisabilité (ou accessibilité des données)** : Les données nécessaires à sa construction doivent être disponibles, facilement accessibles, et le calcul de l'indicateur à un coût raisonnable.
- **La convivialité** : Il doit être simple à comprendre, utiliser et à interpréter. Avec une présentation claire et intuitive, permettant une appropriation rapide par les utilisateurs.

II.1.5.5 Les indicateurs de la performance :

Les indicateurs de la performance financière sont multiples. Parmi les plus significatifs, on peut citer la rentabilité, la rentabilité, et l'autofinancement.

- **La rentabilité :**

La rentabilité est un indicateur clé de l'efficacité économique d'une entreprise. Elle mesure la capacité de cette dernière à générer un bénéfice en fonction des moyens engagés. Autrement dit, elle évalue dans quelle mesure les capitaux investis sont capables de produire un résultat positif ¹⁰⁷.

- La rentabilité économique : elle évalue l'efficacité avec laquelle une entreprise utilise l'ensemble de ses capitaux investis, indépendamment de leur mode de financement. Elle permet d'apprécier la performance globale de l'activité de l'entreprise. Elle est calculée à l'aide du ratio suivant :

$$\text{Rentabilité économique} = \frac{\text{Résultat d'exploitation après impôts}}{\text{Actif économique}}$$

Elle dépend principalement du taux de rentabilité économique et du taux de rotation des capitaux investis, et permet de comparer la performance d'entreprises d'un même secteur. Le Return On Assets (ROA) est un indicateur équivalent qui synthétise le rendement des actifs mobilisés.

¹⁰⁶ AMINATA, (F): **Op.cit.**, P14-15.

¹⁰⁷ PIERRE, (R) : **Analyse et diagnostic financier**, édition EDITION D'ORGANISATION, Paris, 2001, P.145.

- La rentabilité financière : qui mesure la capacité d'une entreprise à rémunérer ses actionnaires. Plus elle est élevée, plus l'entreprise peut verser des dividendes attractifs. Cet indicateur compare le bénéfice net aux capitaux propres, permettant aux actionnaires d'évaluer la performance de leur investissement. Elle se calcule selon la formule suivante :

$$\text{Rentabilité financière} = \text{Résultat net} / \text{Capitaux propres}$$

Il existe une relation étroite entre la rentabilité économique et la rentabilité financière, exprimée par l'équation suivante :

$$\text{RF} = \text{RE} + (\text{RE} - i) \times (\text{D} / \text{CP})$$

Où :

- **RE** : Rentabilité économique
- **RF** : Rentabilité financière
- **i** : Taux d'intérêt de l'emprunt
- **D** : Dettes
- **CP** : Capitaux propres

Cette équation met en évidence l'effet de levier financier, dont l'impact peut varier selon la relation entre la rentabilité économique (RE) et le taux d'intérêt (i) :

- **Si RE > i** : l'effet de levier est positif. L'entreprise génère un rendement supérieur au coût de la dette, ce qui accroît la rentabilité des capitaux propres. Les actionnaires en bénéficient.
- **Si RE < i** : l'effet de levier est négatif. Le coût de la dette dépasse la rentabilité économique, ce qui pénalise la rentabilité financière. Plus l'endettement est élevé, plus la rentabilité des capitaux propres diminue.
- **Si RE = i** : l'effet de levier est neutre. L'endettement n'a aucun impact sur la rentabilité financière. La structure financière n'apporte ni avantage ni inconvénient en termes de rendement pour les actionnaires ¹⁰⁸.

¹⁰⁸ CABY, (J) et KOEHL, (J) : **Gestion appliquée et analyse financière**, éditions PEARSON EDUCATION, France, 2003, P.114.

- La profitabilité :

La profitabilité reflète la capacité d'une entreprise à dégager un bénéfice à partir de ses ventes. Elle mesure l'efficacité avec laquelle le chiffre d'affaires est transformé en résultat net à travers le taux de profitabilité :

$$\text{Taux de profitabilité} = \frac{\text{Résultat net comptable} \times 100}{\text{Chiffre d'affaires hors taxes}}$$

- L'autofinancement :

L'autofinancement représente la source interne de financement issue des ressources générées par l'activité de l'entreprise. Il permet de soutenir les investissements et la croissance sans recourir à l'endettement externe. La principale source d'autofinancement est la capacité d'autofinancement (CAF), calculée selon la formule suivante :

$$\text{Autofinancement} = \text{Capacité d'autofinancement} - \text{Dividendes distribués}$$

II.1.5.6 Déterminants de la performance :

La performance d'une entreprise repose sur plusieurs facteurs clés. Parmi les plus importants, on retrouve notamment la compétitivité et la capacité à créer de la valeur. Ces deux éléments jouent un rôle central dans la pérennité et le développement de l'activité de l'entreprise.

Selon SAUVIN, (2005) : « être compétitif, c'est être capable d'affronter la concurrence tout en se protégeant »¹⁰⁹. Cette définition met en lumière la capacité d'une entreprise à faire face à la concurrence, qu'elle soit réelle ou potentielle, tout en maintenant sa position sur le marché. Dans le cadre de l'entreprise, la compétitivité est un concept central : une entreprise qui n'est pas rentable ne peut être considérée comme compétitive, notamment selon les principes du modèle de la concurrence parfaite. Ainsi, une entreprise dont le coût de revient moyen dépasse le prix de vente de ses produits perd en compétitivité.

II.2 Section 02 : Spécificités des états financiers des compagnies d'assurances

Pour réaliser une analyse financière efficace de l'entreprise, l'analyste doit s'appuyer sur l'ensemble des sources d'information disponibles, qu'elles soient internes, externes, comptables ou autres. Deux documents comptables essentiels sont à cet effet particulièrement utilisés :

¹⁰⁹ SAUVIN, (T) : **la compétitivité de l'entreprise : l'obsession de la firme allégée**, édition ELLIPSES, Paris, 2005, P.89.

- Le bilan ;
- Le compte de résultat.

II.2.1 Bilan :

Le bilan constitue une photographie de la situation patrimoniale d'une entreprise à une date précise, généralement à la clôture de l'exercice comptable. Il offre une représentation chiffrée des éléments détenus par l'entreprise (l'actif), tels que les biens et créances, ainsi que de ses obligations financières (le passif), c'est-à-dire ses dettes et ressources. Ce document comptable met ainsi en évidence l'origine et l'utilisation des capitaux mobilisés, offrant une vue d'ensemble du patrimoine de l'entreprise ¹¹⁰.

Le bilan financier, quant à lui, reprend les mêmes rubriques que le bilan comptable, mais après certains retraitements. Ces ajustements permettent de détecter d'éventuelles anomalies et d'anticiper son évolution future ¹¹¹. Il se structure en deux parties :

- À gauche, l'actif : ce que possède l'entreprise ;
- À droite, le passif : ce que l'entreprise doit.

II.2.1.1 L'actif :

L'actif du bilan regroupe l'ensemble des biens matériels et immatériels indispensables au fonctionnement de l'entreprise. Ces éléments sont destinés à être utilisés de manière durable dans le cadre de l'activité de l'entité. Il se divise en deux grandes catégories :

II.2.1.1.1 L'actif non courant :

L'actif non courant regroupe les éléments destinés à être utilisés de manière durable dans l'activité de l'entreprise. Il comprend trois grandes catégories ¹¹² :

- **Les immobilisations incorporelles** : des actifs non monétaires sans substance physique mais ayant une valeur économique certaine (ex. : fonds de commerce, brevets, licences, logiciels).
- **Les immobilisations corporelles** : des biens tangibles destinés à l'usage interne et non à la vente (ex. : terrains, bâtiments, équipements, immobilisations en cours).
- **Les immobilisations financières** : des titres et créances détenus à long terme, souvent non amortissables (ex. : titres de participation, prêts, dépôts et cautions).

¹¹⁰ BERK, (J) et DEMARZO, (P) : **Finance d'entreprise**, 3^e édition PEARSON, Paris, 2014, P.27.

¹¹¹ BARREAU, (J) et DELAHAYE, (J) : **Gestion financière**, 4^e édition DUNOD, Paris, 1995, P.74.

¹¹² BRUSLERIE, (H) : **Analyse financière**, 4^e édition DUNOD, Paris, 2010, P.48-50.

II.2.1.1.2 L'actif courant :

L'actif courant, également appelé actif circulant, regroupe les éléments liés au cycle d'exploitation de l'entreprise. Il se compose principalement de trois rubriques ¹¹³:

- **Les provisions techniques d'assurance** : Représentent les créances sur les coassureurs et réassureurs, relatives à leur part dans les sinistres réglés et les primes non acquises.
- **Les créances et emplois assimilés** : Incluent les créances issues des opérations d'assurance, coassurance ou réassurance, généralement valorisées à leur coût historique.

Elles se subdivisent en :

- **Créances sur assurés et intermédiaires d'assurance** : incluent les paiements différés, comptes courants, et font l'objet de dépréciation en cas de litige, insolvabilité ou contestation écrite.
 - **Autres débiteurs** : il s'agit de créances que l'entreprise détient sur des tiers, comme les avances aux employés ou les produits à recevoir.
 - **Impôts et assimilés** : cette sous-rubrique comprend les acomptes versés au titre de l'IBS (Impôt sur les Bénéfices des Sociétés) ainsi que les montants de TVA déductible.
- **Les disponibilités et assimilés** : Correspondent aux liquidités immédiatement disponibles, incluant les soldes bancaires ou postaux (CCP), la caisse, les régies d'avances, ainsi que les intérêts courus non encore versés, calculés au prorata du temps écoulé.

II.2.1.2 Le passif :

Le passif représente l'ensemble des dettes et obligations financières de l'entreprise. Il est également désigné comme l'ensemble des ressources, dans la mesure où ces dernières servent à financer les emplois figurant à l'actif. Le passif se structure en trois principales rubriques, dont la première est celle des capitaux propres ¹¹⁴.

II.2.1.2.1 Les capitaux propres :

Les capitaux propres correspondent aux ressources stables appartenant à l'entreprise. Ils constituent les fonds mis à disposition de manière durable, principalement par les actionnaires.

Ils comprennent notamment :

¹¹³ Document interne de la Société Nationale d'Assurance (SAA), fichier Word non titré, s.d., document consulté dans le cadre du stage réalisé en 2025.

¹¹⁴ **Ibid.**

- **Le capital social** : Il représente l'ensemble des apports en numéraire (sommes d'argent) ou en nature (biens) effectués de manière définitive par les actionnaires, soit lors de la création de l'entreprise, soit à l'occasion d'une augmentation de capital.
- **Les réserves** : Les réserves sont les bénéfices non distribués par l'entreprise, conservés pour renforcer ses fonds propres. On distingue :
 - **La réserve légale** : elle est imposée par la loi et consiste à affecter chaque année 5 % du bénéfice net de l'exercice, jusqu'à atteindre un minimum de 10 % du capital social.
 - **La réserve facultative** : elle n'est pas obligatoire. Son alimentation relève d'une décision prise en assemblée générale ordinaire par les actionnaires, qui choisissent d'affecter tout ou partie du bénéfice à cette réserve.
- **Le report à nouveau** : Il s'agit des bénéfices des exercices antérieurs qui n'ont été distribués aux actionnaires ni affectés en réserve. Ces montants sont conservés pour une utilisation ultérieure selon les décisions de l'assemblée générale.
- **Le résultat de l'exercice** : Ce poste représente le solde entre l'ensemble des produits et l'ensemble des charges constatés au cours de l'exercice comptable. Il peut s'agir d'un bénéfice ou d'une perte.

II.2.1.2.2 Le passif non courant :

Le passif non courant regroupe les dettes dont l'échéance de remboursement est supérieure à un an. Ces engagements à long terme comprennent notamment :

- **Emprunts et dettes assimilés** : Financements externes contractés auprès d'établissements de crédit ou autres tiers, destinés à soutenir les investissements durables de l'entreprise. Leur durée dépasse systématiquement une année.
- **Impôts différés passifs** : Correspondent à des obligations fiscales futures résultant de différences temporaires entre les résultats comptables et fiscaux. Ces impôts sont dus sur des produits comptabilisés au cours d'un exercice, mais imposables ultérieurement.
- **Provisions techniques d'assurance** : Visent à renforcer la solidité financière de l'assureur en anticipant ses engagements envers les assurés. On distingue notamment :
 - **Provision pour complément obligatoire aux dettes techniques** : couvre les éventuelles insuffisances dans l'évaluation des dettes techniques, y compris les sinistres déclarés tardivement ou les frais de gestion associés.

- **Provision pour catastrophes naturelles** : constituée sur 20 ans et libérée à la 21^e année, elle permet de faire face à des sinistres majeurs liés à des événements naturels exceptionnels.
- **Provision pour risques d'exigibilité des engagements réglementés** : Elle est destinée à couvrir les engagements de l'assureur en cas de moins-value des actifs représentatifs des engagements réglementés. Elle vise à maintenir l'équilibre financier en cas de baisse de valeur des placements.
- **Provision pour risques et charges** : couvre les risques de moins-value des actifs affectés à la couverture des engagements réglementés, garantissant ainsi la stabilité financière en cas de baisse de valeur des placements.

II.2.1.2.3 Le passif courant :

Le passif courant regroupe l'ensemble des dettes exigibles à court terme, c'est-à-dire dont l'échéance est inférieure à un an. Il se divise principalement en deux grandes catégories :

- **Dettes techniques :**

Ces dettes reflètent les engagements de la société d'assurance envers les assurés et les bénéficiaires de contrats. Elles sont inscrites au passif du bilan et comprennent :

- **Les sinistres et frais à payer (SAP)** : il s'agit des montants dus par la compagnie pour les sinistres déclarés, mais non encore réglés.
- **Les primes ou cotisations émises ou acceptées reportées** : elles correspondent aux primes comptabilisées mais relatives à des périodes futures.
- **La provision mathématique** : elle représente l'engagement de l'assureur vis-à-vis des assurés dans les contrats à long terme, en particulier en assurance vie.
- **La provision d'équilibrage** : elle est destinée à compenser les fluctuations du portefeuille dans certaines branches d'assurance.
- **La provision d'égalisation** : elle a pour but de lisser les résultats d'une année à l'autre face à des risques exceptionnels.
- **La participation des assurés aux bénéfices** : elle reflète la part des résultats techniques redistribuée aux assurés selon les modalités prévues dans les contrats.

- **Autres dettes à court terme**

Cette rubrique regroupe les dettes non techniques à court terme, notamment :

- **Dettes fournisseurs** : il s'agit des montants dus aux fournisseurs pour des biens ou services déjà livrés mais non encore réglés.

- **Dettes envers l'État** : elles englobent les impôts, taxes et cotisations sociales à payer, exigibles à très court terme (quelques semaines), tels que la TVA, l'IBS, ou les cotisations CNAS.
- **Trésorerie-passif** : cela comprend les découverts bancaires et avances à court terme accordés par les établissements financiers.

II.2.2 Compte de résultat :

II.2.2.1 Définition :

Le compte de résultat est un document comptable qui récapitule l'ensemble des produits et des charges enregistrés par une entreprise au cours d'un exercice comptable. À l'instar du bilan et de l'annexe, il constitue l'un des états financiers fondamentaux de l'entreprise ¹¹⁵.

Contrairement au bilan, qui reflète la situation patrimoniale à un instant donné, le compte de résultat est un état dynamique, qui fonctionne comme un compte de flux : il mesure la performance de l'entreprise sur une période déterminée ¹¹⁶.

Il permet ainsi d'apprécier le résultat net de l'exercice, qui est la différence entre les produits et les charges, pouvant se traduire par un bénéfice ou une perte.

Ce document est établi à partir des soldes des comptes de gestion :

- **Classe 6 : comptes de charges ;**
- **Classe 7 : comptes de produits.**

II.2.2.2 La structure du compte de résultat

Le compte de résultat, dans sa version développée, présente une série de Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG) permettant d'analyser la formation progressive du résultat de l'exercice. Ces soldes offrent une lecture détaillée de la performance de l'entreprise à travers différentes étapes ¹¹⁷.

- **Primes acquises nettes** : Elles représentent la part des primes correspondant à la période de couverture effective des contrats d'assurance, après déduction des primes cédées aux

¹¹⁵ GRANDGUILLOT, (B) et GRANDGUILLOT, (F) : **Les outils du diagnostic financier**, 6^e édition GUALINO, Paris, 2002, P.65.

¹¹⁶ COHEN, (E) : **Gestion financière de l'entreprise et développement financier**, éditions EDICEF, Canada, 1991, P.82.

¹¹⁷ Document interne de la Société Nationale d'Assurance (SAA), fichier Word non titré, s.d., document consulté dans le cadre du stage réalisé en 2025.

réassureurs. Ce poste traduit donc le revenu réellement acquis par l'assureur au titre de la couverture des risques sur la période.

- **Prestations de l'exercice** : Ce poste inclut les sinistres réglés au cours de l'exercice, majorés de la variation des provisions pour sinistres à payer, et diminués de la part des sinistres pris en charge par les réassureurs. Il permet ainsi de mesurer le coût réel des engagements supportés par l'assureur.
- **Marge d'assurance nette** : Elle correspond à la différence entre les primes acquises nettes et les prestations de l'exercice. Cette marge peut être ajustée par les commissions perçues ou versées dans le cadre des opérations de réassurance. Elle constitue une première indication de la rentabilité technique de l'activité d'assurance.
- **Résultat technique opérationnel** : Il s'agit du solde obtenu après déduction des charges de fonctionnement (dont les dotations aux amortissements et aux provisions) de la marge d'assurance nette, et après intégration des autres produits opérationnels et reprises sur provisions. Ce résultat reflète la performance issue de l'activité principale de l'assureur.
- **Résultat financier** : Ce poste reflète les performances issues de la gestion financière de l'entreprise, en lien avec les revenus des placements, les charges d'intérêts sur emprunts, et plus généralement, les produits et charges liés aux actifs financiers. Il dépend fortement des choix de placement et de financement.
- **Résultat ordinaire avant impôt** : Il s'agit du résultat issu des activités normales et récurrentes de l'entreprise, avant la prise en compte de l'impôt sur les bénéfices. Il résulte de la somme du résultat technique opérationnel et du résultat financier.
- **Résultat net des activités ordinaires** : Ce résultat est obtenu après déduction de l'impôt sur les bénéfices du résultat ordinaire avant impôt. Il représente le bénéfice (ou la perte) issu des activités régulières de l'entreprise, sans tenir compte d'éléments exceptionnels.
- **Résultat net** : C'est le solde final du compte de résultat, intégrant tous les produits et toutes les charges de l'exercice, y compris les éléments exceptionnels. Il reflète la rentabilité globale de l'entreprise sur la période considérée et constitue un indicateur clé pour les parties prenantes.

II.3 Section 03 : Analyse par indicateurs et ratios

L'analyse financière évalue la situation économique et financière d'une entreprise à l'aide d'indicateurs clés (fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, trésorerie nette) et de

ratios financiers essentiels. Ces outils permettent de diagnostiquer la performance, de détecter les déséquilibres et d'orienter les décisions de gestion, offrant ainsi une appréciation précise et structurée de la santé financière de l'entreprise.

II.3.1 Analyse financière par les indicateurs d'équilibre :

L'équilibre financier d'une entreprise s'évalue à travers trois indicateurs clés : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette. Ces indicateurs sont déterminés par la différence entre les ressources et les emplois relatifs à un même cycle d'activité.

Un équilibre financier satisfaisant se traduit, en principe, par une structure financière capable de soutenir la croissance de l'entreprise sans entraîner une dégradation significative de sa trésorerie ¹¹⁸.

II.3.1.1 Le fonds de roulement (FR) :

II.3.1.1.1 Définition :

Le fonds de roulement (FR) est un indicateur clé de l'équilibre financier ¹¹⁹, représentant l'excédent des ressources stables (capitaux propres, dettes à long terme) après financement des emplois durables. Il mesure la part des ressources permanentes disponibles pour financer l'actif circulant non couvert par les dettes à court terme. Selon **Josette PEYRARD**, le FR constitue une marge de sécurité permettant à l'entreprise de faire face à ses besoins de trésorerie et d'honorer ses engagements en période de tension ¹²⁰, assurant ainsi une gestion saine des liquidités ¹²¹.

II.3.1.1.2 Le mode de calcul de FR :

Le fonds de roulement peut être défini à travers deux formules équivalentes, représentant respectivement une approche « par le haut du bilan » et une approche « par le bas du bilan ».

- Approche par le haut du bilan :

$$\text{Fonds de roulement} = \text{Capitaux permanents} - \text{Actifs immobilisés.}$$

La figure illustration de la méthode de calcul de FR par le haut du bilan :

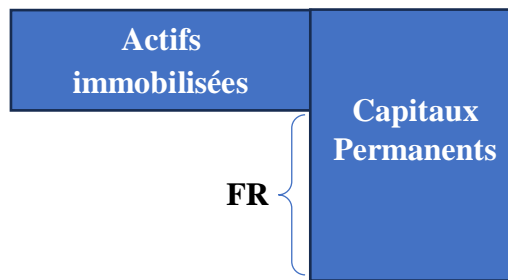
¹¹⁸ GRANDGUILLOT, (F) et GRANDGUILLOT, (B) : **Analyse financière**, 8^e édition GUALINO, Paris, 2021, P.123.

¹¹⁹ RAMAGE, (P) : **Analyse de diagnostic financier**, édition d'ORGANISATION, Paris, 2001, P.124.

¹²⁰ PEYRARD, (J) : **Gestion financière**, 1^{ère} édition Presses Universitaires de France (PUF), Paris, 1990, P.44.

¹²¹ RAMAGE, (P) : **Op.cit.**, P.124.

Figure 9 : FR par le haut du bilan.



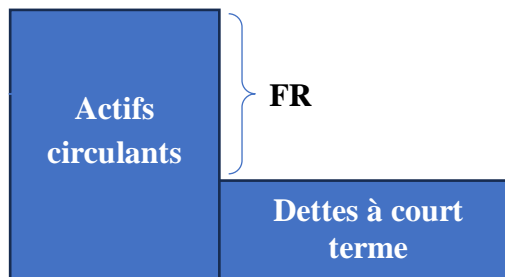
Source : COHEN Elie, « Analyse financière », 5ème édition, ECONOMICA, paris, 2004, page 268.

- **Approche par le bas du bilan :**

$$\text{Fonds de roulement net} = \text{Actifs circulants} - \text{Dettes à court terme}$$

La figure suivante montre très clairement le principe de la méthode par le bas du bilan :

Figure 10 : FR par le bas du bilan.



Source : COHEN Elie, « Analyse financière », 5ème édition, ECONOMICA, paris, 2004, page 269.

II.3.1.1.3 Les différents types de fonds de roulement :

- **Le Fonds de Roulement Net (FRN) « Permanent » :**

Le fonds de roulement net est une marge de sécurité, représentant la portion de l'actif circulant qui n'est pas financée par les dettes à court terme, mais qui est plutôt couverte par une partie des capitaux permanents. Il indique également la part des capitaux permanents utilisée pour financer le cycle d'exploitation. Le calcul du fonds de roulement permanent peut se faire de deux manières :

1ère méthode (par le haut du bilan) : Le fonds de roulement net correspond à l'excédent des capitaux permanents par rapport à l'actif immobilisé, lequel sert à financer l'actif circulant.

Formule :

$$\text{Fonds de roulement net} = \text{Capitaux permanents (CPe)} - \text{Actif immobilisé (AI)}$$

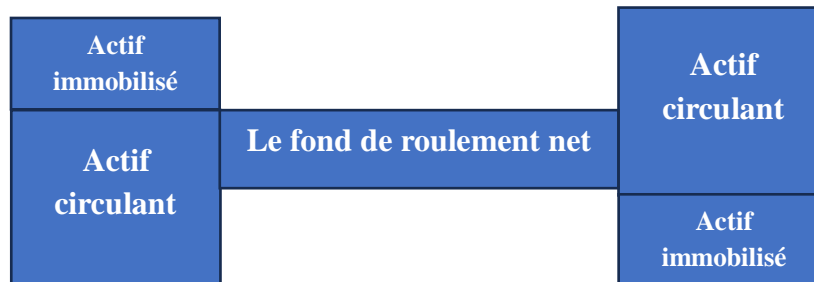
2ème méthode (par le bas du bilan) : Le fonds de roulement net représente l'excédent des capitaux circulants sur les dettes à court terme.

Formule :

$$\text{Fonds de roulement net} = \text{Actif circulant (AC)} - \text{Dettes à court terme (DCT)}$$

La figure ci-après représente le fond de roulement net (FRN) :

Figure 11 : Schéma représentatif de fond de roulement (FRN).



Source : fait par moi-même.

- **Le Fonds de Roulement Propre (FRP) :**

Le fonds de roulement propre est un indicateur qui permet d'évaluer l'autonomie d'une entreprise vis-à-vis du financement de ses investissements matériels et immatériels.

Formule :

$$\text{Fonds de roulement propre} = \text{Capitaux propres (CPr)} - \text{Actif immobilisé (AI)}$$

- **Le Fonds de Roulement Étranger (FRE) :**

Le fonds de roulement étranger désigne la portion des immobilisations financée par les capitaux étrangers, tels que les emprunts à long et moyen terme.

Formule :

$$\text{Fonds de roulement étranger} = \text{Dettes à long et moyen terme (DLMT)} - \text{Dettes à court terme (DCT)}$$

- **Le Fonds de Roulement Global (FRG) :**

Le fonds de roulement global représente l'ensemble des ressources mises à disposition pour financer l'exploitation de l'entreprise.

Formule :

Fonds de roulement global = Fonds de roulement net + Dettes à court terme
--

II.3.1.1.4 Interprétation des situations fonds de roulement :

- **Fonds de roulement positif (FR > 0) :** Dans ce cas, les capitaux permanents dépassent l'actif immobilisé, assurant un excédent de ressources pour financer partiellement l'exploitation.

Figure 12 : Actifs circulants supérieure aux Dettes à court terme.

Actifs immobilisés	Capitaux permanents
Actifs circulants	Dettes à court terme
} FR > 0	

Source : COHEN Elie, « Analyse financière », 5ème édition, ECONOMICA, paris, 2004, page 271.

- **Fonds de roulement négatif (FR < 0) :** Dans ce cas, les ressources stables ne couvrent pas les besoins à long terme, obligeant à recourir à des dettes à court terme, ce qui augmente le risque d'insolvabilité.

Figure 13 : Actifs circulants inférieure aux Dettes à court terme.

Actifs immobilisés	Capitaux propres
Actifs circulants	Dettes à court terme
} FR < 0	

Source : COHEN Elie, « Analyse financière », 5ème édition, ECONOMICA, paris, 2004, page 272.

- **Fonds de roulement nul (FR = 0) :** Dans ce cas, les capitaux permanents couvrent exactement l'actif immobilisé, mais sans marge pour le cycle d'exploitation, rendant l'équilibre financier fragile.

Figure 14 : Actifs circulants égale aux Dettes à court terme.

Actifs circulants	Dettes à court terme
Capitaux permanents	Actif immobilisé

Source COHEN Elie, « Analyse financière », 5ème édition, ECONOMICA, Paris, 2004, P.270.

II.3.1.2 Le besoin en fonds de roulement (BFR) :

II.3.1.2.1 Définition :

Le besoin en fonds de roulement (BFR) représente le besoin de financement lié au cycle d'exploitation, résultant du décalage entre encaissements et décaissements. Il correspond au solde des postes du bilan liés au cycle d'exploitation : comptes clients, fournisseurs et stocks¹²². Le BFR est structurel, car propre à chaque entreprise selon son activité, son organisation et ses délais de paiement, et permanent, car il concerne la part des actifs circulants non couverts par les passifs d'exploitation, nécessitant un financement complémentaire.

II.3.1.2.2 Mode de calcul du BFR :

Le calcul du BFR peut être exprimé par la formule suivante :

$$\text{BFR} = (\text{Actif circulant} - \text{Trésorerie actif}) - (\text{Passif circulant} - \text{Trésorerie passif})$$

II.3.1.2.3 Les différents types du besoin en fonds de roulement (BFR) :

On distingue principalement deux types de besoin en fonds de roulement :

- **Le Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation (BFRE) :** qui concerne le cycle d'exploitation (approvisionnements, production, ventes) et résulte des décalages entre encaissements et décaissements. Non couvert par les dettes d'exploitation, il nécessite un financement complémentaire. Il est relativement stable, dépendant des durées de stockage et des délais de paiement.

Formule de calcul :

$$\text{BFRE} = \text{Actifs circulants d'exploitation} - \text{Passif circulant d'exploitation}$$

¹²² RAMAGE, (P) : Op.cit., P.73.

- **Le Besoin en Fonds de Roulement Hors d'Exploitation (BFRHE)** : qui concerne les opérations hors exploitation (créances ou dettes exceptionnelles, éléments non récurrents). Il doit être financé par des ressources stables comme le FRN pour éviter les déséquilibres de trésorerie.

Formule de calcul :

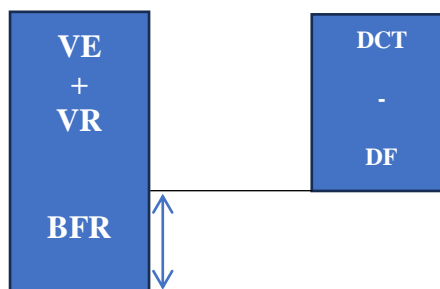
$$\text{BFRHE} = \text{Actifs circulants hors exploitation} - \text{Passif circulant hors exploitation}$$

II.3.1.2.4 Interprétation du BFR :

Le besoin en fonds de roulement peut se présenter sous trois formes :

- **Cas n°1 : $\text{BFR} > 0$ (BFR positif)**, lorsque le BFR est positif, cela signifie que l'entreprise a un besoin de financement lié à son activité d'exploitation. En d'autres termes, les ressources à court terme (ou ressources cycliques) ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des actifs circulants. Ce besoin doit alors être financé par des ressources à long terme (fonds de roulement), ou à défaut, par des ressources à court terme.

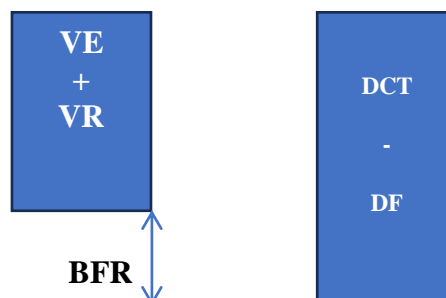
Figure 15 : Représentation du besoin en fond de positive.



Source : réalisé par nos soins.

- **Cas n°2 : $\text{BFR} < 0$ (BFR négatif)**, dans ce cas, les ressources cycliques (comme les dettes fournisseurs) sont supérieures aux emplois cycliques (hors disponibilités). Cela signifie que l'entreprise n'a pas besoin de financement pour son cycle d'exploitation ; au contraire, elle dispose d'un excédent de ressources à court terme.

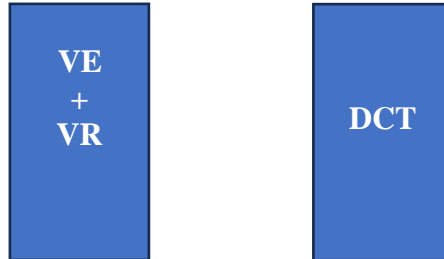
Figure 16 : Représentation du besoin en fonds de roulement négative.



Source : réalisé par nos soins.

- **Cas n°3** : $BFR = 0$ (BFR nul), un BFR nul indique un équilibre parfait entre les emplois et les ressources d'exploitation. Autrement dit, les dettes à court terme permettent de financer exactement les besoins liés aux emplois cycliques.

Figure 17 : Représentation du besoin en fonds de roulement nul.



Source : réalisé par nos soins.

II.3.1.3 La trésorerie nette (TN) :

II.3.1.3.1 Définition :

La trésorerie désigne l'ensemble des actifs rapidement mobilisables pour faire face aux dettes à court terme. Elle reflète la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements immédiats et à éviter la cessation de paiement ¹²³.

Sur le plan financier, elle correspond à la différence entre les ressources et les besoins, représentant les disponibilités couvrant les dépenses à court terme.

II.3.1.3.2 Mode de calcul de la trésorerie :

La trésorerie d'une entreprise peut être évaluée selon deux méthodes, en fonction de l'approche adoptée :

- **Première méthode : par confrontation des emplois et des ressources de trésorerie :**

Cette méthode consiste à comparer les emplois à court terme (sorties de trésorerie) avec les ressources à court terme (entrées de trésorerie). Elle permet d'obtenir la situation de trésorerie à un instant donné. La formule utilisée est la suivante :

$$\text{Trésorerie} = \text{Emplois de trésorerie} - \text{Ressources de trésorerie}$$

- **Deuxième méthode : par la relation entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement**

¹²³ MEUNIER-ROCHER, (B) : **Le diagnostic financier**, éditions D'ORGANISATION, Paris, 1991. P.118.

Selon cette approche, la trésorerie est déterminée comme l'écart entre le fonds de roulement (FR) et le besoin en fonds de roulement (BFR). Elle permet d'apprécier si l'excédent de ressources stables suffit à couvrir les besoins d'exploitation :

Trésorerie = Fonds de roulement – Besoin en fond de roulement
--

II.3.1.3.3 Interprétation de la trésorerie nette :

La trésorerie nette peut se présenter sous trois situations distinctes :

- **Cas n°1 : $FR > BFR$, alors $TR > 0$**

Lorsque le fonds de roulement (FR) est supérieur au besoin en fonds de roulement (BFR), cela indique une trésorerie positive. En d'autres termes, les ressources stables (FR) couvrent largement les besoins liés à l'activité de l'entreprise (BFR). L'excédent constitue une marge liquide disponible, offrant ainsi une certaine flexibilité financière.

Figure 18 : représentation de la trésorerie positive.

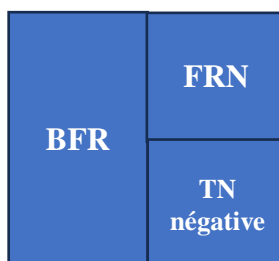


Source : réalisé par nos soins.

- **Cas n°2 : $FR < BFR$, alors $TR < 0$**

Une trésorerie négative signifie que le fonds de roulement est insuffisant pour couvrir le besoin en fonds de roulement. Cela indique une situation déséquilibrée à court terme, où l'entreprise fait face à un manque de liquidités et peut rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers immédiats.

Figure 19 : représentation de la trésorerie négative.

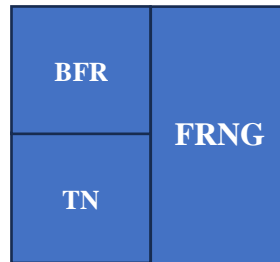


Source : réalisé par nos soins.

- **Cas n°3 : FR = BFR, alors TR = 0**

Une trésorerie nulle survient lorsque le fonds de roulement est égal au besoin en fonds de roulement. Dans ce cas, l'entreprise ne dispose pas de ressources financières excédentaires pour couvrir ses besoins. Elle est donc à l'équilibre, mais ne possède pas de liquidités disponibles pour faire face à d'éventuelles fluctuations.

Figure 20 : représentation de la Trésorerie nulle.



Source : réalisé par nos soins.

II.3.2 Analyse financière par la méthode des ratios :

L'analyse financière s'appuie sur divers outils de mesure afin d'atteindre ses objectifs. Parmi ces outils, l'analyse par les ratios figure parmi les méthodes les plus couramment utilisées.

II.3.2.1 Définition d'un ratio :

Un ratio est un rapport entre deux données ayant un lien économique ou financier, sans quoi il perd toute valeur analytique. Il en existe de nombreux types, choisis selon l'objectif de l'analyse, et exprimés en pourcentage, durée ou unités monétaires ¹²⁴.

Leur interprétation nécessite des comparaisons dans le temps (analyse diachronique) et dans l'espace (analyse sectorielle), en disposant de bilans successifs et de références sectorielles adaptées à la taille et à l'activité de l'entreprise.

II.3.2.2 L'objectif et l'intérêt de l'analyse financière par la méthode des ratios :

L'analyse financière par les ratios permet de comprendre la situation globale de l'entreprise, en identifiant ses forces et faiblesses, et en la comparant à ses objectifs et à ses concurrents.

¹²⁴ MOUNIR (M) : **Finance d'entreprise**, 1^{ère} édition IMPRIMERIE PAPETERIE EL WATANYA, Marrakech, 2019, P.145.

Les ratios sont des instruments d'analyse à double dimension ¹²⁵ : **dans le temps**, pour suivre l'évolution des indicateurs internes et externes, et **dans l'espace**, pour situer l'entreprise par rapport à son secteur et à son environnement économique.

II.3.2.3 Différents types de ratios :

On distingue généralement cinq grandes catégories de ratios utilisés dans l'analyse financière :

II.3.2.3.1 Ratios de structure :

Les ratios de structure permettent d'évaluer les conditions dans lesquelles l'entreprise assure son équilibre financier à travers les opérations liées au cycle de financement et au cycle d'investissement. Ils mettent en relation des éléments du bilan afin d'apprécier la solidité de la structure financière de l'entreprise.

- Ratio d'autonomie financière :

Ce ratio est un indicateur clé de la politique financière de l'entreprise. Il reflète l'équilibre entre les ressources internes et externes, ainsi que l'efficacité des décisions de financement prises par la direction. Un ratio supérieur à 1 est généralement souhaitable, car il signifie que les capitaux propres (ressources internes) sont supérieurs aux dettes financières à long et moyen terme.

La formule de calcul est la suivante :

$$\text{Ratio d'autonomie financière} = \frac{\text{Dette Long et Moyen Terme (DLMT)}}{\text{Capitaux propres (CPr)}}$$

- Ratio d'endettement :

Le ratio d'endettement mesure la part des dettes dans le total des ressources de l'entreprise. Il met en évidence le poids de l'endettement (à court, moyen et long terme) dans la structure financière globale. Ce ratio est un indicateur essentiel de la dépendance de l'entreprise vis-à-vis de ses créanciers.

Un ratio inférieur à 1 est généralement considéré comme satisfaisant, car il indique que les dettes ne dépassent pas la valeur totale de l'actif de l'entreprise. Une diminution de ce ratio traduit une amélioration de l'autonomie financière.

¹²⁵ GRANDQUILLOT, (B) et GRANDQUILLOT, (F) : **Analyse financière**, 11^e édition GUALINO, Paris, 2021, P.65.

La formule de calcul est la suivante :

$$\text{Ratio d'endettement} = \frac{\text{Total des dettes}}{\text{Total actif}}$$

II.3.2.3.2 Ratios de liquidité :

Les ratios de liquidité permettent d'apprécier la capacité de l'entreprise à honorer ses dettes à court terme ¹²⁶. Ils sont également appelés ratios de situation financière à court terme, car ils visent à mesurer la solvabilité immédiate de l'entreprise et à évaluer la stabilité de sa structure financière.

- Ratio de liquidité générale :

Ce ratio évalue la capacité de l'entreprise à couvrir l'ensemble de ses dettes exigibles à court terme à partir de ses actifs circulants (stocks, créances, disponibilités, etc.). Un ratio supérieur ou égal à 1 est généralement considéré comme satisfaisant, car il indique que l'entreprise dispose de ressources suffisantes pour faire face à ses obligations à court terme.

La formule de calcul est la suivante :

$$\text{Ratio de liquidité générale} = \frac{\text{Actif circulant (AC)}}{\text{Dettes à court terme (DCT)}}$$

- Ratio de liquidité réduite :

Le ratio de liquidité réduite mesure la capacité de l'entreprise à couvrir ses dettes à court terme à l'aide de ses actifs les plus liquides (valeurs réalisables et disponibles), en excluant les stocks. Il donne une évaluation prudente de la solvabilité immédiate. Un ratio entre 0,3 et 0,5 est généralement acceptable selon le secteur.

La formule de calcul est la suivante :

$$\text{Ratio de liquidité réduite} = \frac{\text{Valeurs Réalisables (VR)} + \text{Valeurs Disponibles (VD)}}{\text{Dettes à court terme (DCT)}}$$

¹²⁶ GRANDGUILLOT, (B) et GRANDGUILLOT, (F) : **Analyse financière**, 21^e édition GUALINO, Paris, 2024, P.156.

- **Ratio de liquidité immédiate :**

Le ratio de liquidité immédiate mesure la capacité de l'entreprise à faire face instantanément à ses dettes à court terme en s'appuyant uniquement sur ses liquidités disponibles, c'est-à-dire les sommes immédiatement mobilisables en banque ou en caisse.

Ce ratio reflète donc le niveau de sécurité financière immédiate de l'entreprise. Un ratio situé entre 0,2 et 0,3 est généralement considéré comme acceptable, bien que cela puisse varier selon les spécificités du secteur d'activité.

La formule de calcul est la suivante :

$$\text{Ratio de liquidité immédiate} = \frac{\text{Valeur Disponible (VD)}}{\text{Dettes financières à court terme (DCT)}}$$

II.3.2.3.3 Ratios d'activité :

Les ratios d'activité sont des indicateurs clés permettant d'évaluer la performance opérationnelle et la rentabilité d'une compagnie d'assurance. Ils mesurent dans quelle mesure l'entreprise atteint ses objectifs stratégiques et financiers.

- **Ratio de sinistralité (ou ratio S/P) :**

Le ratio de sinistralité, également appelé ratio-sinistres à primes (S/P), représente le rapport entre le coût des sinistres (indemnités versées, ajustées des variations de provisions) et les primes acquises. Il inclut également les frais de gestion liés aux sinistres ¹²⁷.

Ce ratio, exprimé en pourcentage, est généralement inférieur à 100 %, ce qui signifie que les primes couvrent les sinistres. Il se calcule selon la formule suivante :

$$\text{Ratio de sinistralité} = \frac{\text{Sinistres nets}}{\text{Primes nettes acquises}}$$

Ce ratio est un indicateur essentiel pour évaluer la rentabilité technique d'une compagnie d'assurance.

¹²⁷ ZAJDENWEBER, (D) : **Économie et Gestion de l'Assurance**, édition ECONOMICA, Paris, 2006, P.89.

- **Ratio de frais de gestion :**

Le ratio de frais de gestion permet d'évaluer la part des primes nettes émises consacrée à couvrir les frais d'exploitation d'une compagnie d'assurance. Il englobe les frais d'acquisition (notamment les commissions) ainsi que les frais administratifs.

La formule de calcul est la suivante :

$$\text{Ratio de frais de gestion} = \frac{\text{Frais de fonctionnement}}{\text{Primes émises nettes}}$$

Ce ratio, combiné au ratio de sinistralité (S/P), donne une vision plus complète de la performance technique d'une compagnie d'assurance.

- **Ratio combiné : un indicateur global de performance technique :**

Le ratio combiné est la somme du ratio de sinistralité et du ratio de frais de gestion. Il mesure la rentabilité technique de l'activité d'assurance, c'est-à-dire la capacité de l'entreprise à couvrir ses charges (sinistres, frais généraux, commissions) uniquement à partir des primes perçues.

$$\text{Ratio combiné} = \frac{\text{Sinistres nets} + \text{Frais de gestion}}{\text{Prime acquise}}$$

Un ratio inférieur à 100 % indique une activité techniquement rentable ; au-dessus, des produits financiers sont nécessaires pour compenser les pertes. Il peut être calculé en brut ou en net de réassurance. Par exemple, un ratio de 95 % signifie un gain technique de 5 centimes par dinar de prime. Toutefois, la comparaison entre assureurs peut être biaisée par les différences de répartition des frais.

II.3.2.3.4 Ratios de rentabilité :

Les ratios de rentabilité permettent de mesurer la performance financière d'une entreprise par rapport aux ressources qu'elle mobilise. Ils mettent en relation un résultat obtenu avec les moyens mis en œuvre (capitaux, actifs ou chiffre d'affaires), afin d'évaluer la capacité de l'entreprise à créer de la valeur.

On distingue principalement trois types de ratios :

- **Ratio de rentabilité économique :**

Ce ratio évalue l'efficacité de l'entreprise dans l'utilisation de l'ensemble de ses actifs. Il mesure la capacité des investissements à générer un résultat net, indépendamment de la structure financière.

$$\text{Ratio de rentabilité économique} = \frac{\text{Résultat Net (RN)}}{\text{Total Actif}}$$

Il reflète donc la rentabilité des actifs mobilisés par l'entreprise pour son activité.

- **Ratio de rentabilité financière :**

Le ratio de rentabilité financière permet de mesurer la capacité de l'entreprise à rémunérer ses actionnaires. Il indique si les capitaux propres investis ont généré une performance satisfaisante.

$$\text{Ratio de rentabilité financière} = \frac{\text{Résultat Net (RN)}}{\text{Capitaux Propres (CPr)}}$$

Ce ratio est un indicateur fondamental pour les investisseurs, car il traduit la rentabilité des fonds propres engagés.

- **Ratio de commercialisation :**

Ce ratio mesure la performance technique de l'activité d'assurance, en rapportant la marge nette générée (marge d'assurance nette) au chiffre d'affaires (primes émises). Il reflète le degré d'intégration de l'entreprise dans le processus de production.

$$\text{Ratio de commercialisation} = \frac{\text{Marge d'assurance nette (MAN)}}{\text{Chiffre d'affaire (CA)}}$$

Plus ce ratio est élevé, plus l'entreprise est efficace dans la transformation de ses primes en résultats techniques.

- **Ratio de rentabilité de la marge d'assurance nette :**

Ce ratio permet d'évaluer l'excédent généré par la marge d'assurance nette après couverture des charges directement liées à l'exploitation, telles que les frais de fonctionnement et les dotations aux provisions. Il donne une indication sur la capacité de l'entreprise à transformer sa marge technique en résultat opérationnel.

$$\text{Ratio de rentabilité de la marge d'assurance nette} = \frac{\text{Résultat technique opérationnel}}{\text{Marge d'assurance nette}}$$

Un ratio élevé traduit une bonne maîtrise des charges d'exploitation et une efficacité dans la gestion technique des contrats d'assurance.

II.3.2.3.5 Ratios de solvabilité :

Les ratios de solvabilité mesurent la capacité d'une compagnie d'assurance à faire face à ses engagements, notamment envers les assurés et les bénéficiaires de contrats ¹²⁸, en toutes circonstances. Ils permettent d'évaluer la solidité financière de l'entreprise à long terme et sa résilience face aux risques techniques ou financiers.

- Ratio de solvabilité par rapport aux provisions techniques :

Il se détermine par la formule suivante :

$$\text{Ratio de solvabilité (par rapport aux provisions technique)} = \frac{\text{Marge de solvabilité}}{15\% \text{ des provisions techniques}} \times 100$$

- Ratio de solvabilité par rapport aux primes émises et/ou acceptées :

Il se détermine par la formule suivante :

$$\text{Ratio de solvabilité (par rapport aux primes émises et/ou acceptées)} = \frac{\text{Marge de solvabilité}}{20\% \text{ des primes émises et /ou acceptées}} \times 100$$

Ces indicateurs sont essentiels pour garantir la sécurité des engagements pris et maintenir la confiance des clients et des partenaires.

- **La marge de solvabilité :**

La marge de solvabilité représente un excédent de ressources propres exigé par la réglementation afin de garantir la capacité des compagnies d'assurance ou de réassurance à faire face à leurs engagements à tout moment. Elle constitue une sécurité supplémentaire par rapport aux dettes techniques.

Elle se calcule selon la formule suivante :

$$\text{La marge de solvabilité} = \text{les capitaux propres hors résultat net} + \text{les engagements}$$

Cette marge permet de couvrir les risques imprévus et d'assurer la stabilité financière de l'entreprise en cas de chocs techniques ou économiques.

¹²⁸ Décret 13-115 du 28 mars 2013 du journal officiel de la république Algérienne N° 18.

Conclusion :

Ce chapitre nous a permis de comprendre l'importance de l'analyse financière dans l'évaluation de la performance des compagnies d'assurance. Nous avons tout d'abord défini les notions clés de performance et d'analyse financière, avant d'examiner les spécificités comptables propres au secteur assurantiel, ainsi que les outils d'analyse utilisés, notamment les indicateurs d'équilibre financier et les ratios.

Ces outils permettent de porter un jugement pertinent sur la santé financière d'une compagnie d'assurance, et d'orienter les prises de décision en matière de gestion, de stratégie et de production. En effet, une bonne lecture des indicateurs financiers constitue une base essentielle pour identifier les forces, les faiblesses et les leviers d'amélioration de la performance.

Les éléments développés dans ce chapitre serviront de fondement théorique pour le chapitre suivant, qui portera sur l'étude de cas de la Société Nationale d'Assurance (SAA). À travers l'analyse des bilans et des comptes de résultat sur la période 2022–2024, nous procéderons à une évaluation de la performance financière de la SAA à l'aide des indicateurs d'équilibre et des ratios étudiés dans ce chapitre, afin d'apprécier leur évolution et d'identifier leur impact sur la rentabilité et la stratégie de l'entreprise.

Chapitre 03 :

**Contribution de l'analyse financière à
l'amélioration de la performance de la
SAA.**

III. Chapitre 03 : Contribution de l'analyse financière à l'amélioration de la performance de la SAA

Introduction :

Après avoir exposé les concepts fondamentaux de l'analyse financière et les spécificités du secteur des assurances dans les deux premiers chapitres, nous passons à la phase pratique de notre travail en nous intéressant à un cas réel. Il s'agit de la Société Algérienne d'Assurance (SAA), un acteur majeur du marché national, qui nous a permis d'avoir accès à des données précises et actualisées, en particulier par l'intermédiaire de sa Division Financière et Comptable, afin de mener à bien cette étude.

Ce chapitre vise à mettre en lumière l'apport concret de l'analyse financière dans l'évaluation et l'amélioration de la performance et de la rentabilité de la SAA. Pour ce faire, notre étude se structure en trois sections principales : la première section est consacrée à une présentation détaillée de l'organisme d'accueil, à travers son historique, ses activités, son réseau de distribution, ainsi que sa place sur le marché algérien des assurances, la deuxième section est dédiée à l'analyse de la structure financière de la SAA, fondée sur la lecture des états financiers (bilans et comptes de résultat) pour les exercices 2021, 2022 et 2023, et la troisième section s'intéresse à l'analyse de la performance et de la rentabilité à travers les indicateurs d'équilibre et les ratios financiers. Cette analyse dynamique nous permettra de mieux cerner l'évolution de la situation financière de l'entreprise sur une période de trois années.

Ainsi, ce chapitre constitue une passerelle entre les fondements théoriques de l'analyse financière et leur mise en œuvre effective dans un environnement concret, en l'occurrence celui de la SAA.

III.1 Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil de la SAA

III.1.1 Présentation de l'organisme d'accueil :

III.1.1.1 Historique de SAA :

L'analyse de l'évolution historique de la Société Nationale d'Assurance (SAA) permet de mieux comprendre les transformations structurelles, juridiques et économiques qu'elle a connues depuis sa création. Cela éclaire également le contexte dans lequel s'inscrit son rôle actuel sur le marché algérien de l'assurance, ainsi que l'impact des réformes successives sur sa performance et sa stratégie.

La Société Nationale d'Assurance, par abréviation SAA, est une entreprise publique d'assurance créée le 12 décembre 1963 selon l'arrêté du 11 décembre 1963. À l'origine, cette entreprise était une société mixte Algéro-Egyptienne (Algérie : 51 % du capital, Égypte : 39 % et Nationaux Algériens : 10 %).

Depuis sa création, la SAA a traversé plusieurs étapes majeures :

- **Le 27 mai 1966** : La société fut nationalisée par l'ordonnance n°66-127 à l'occasion de l'institution du monopole de l'État sur les opérations d'assurance. Durant cette période, la SAA adopte un développement de type classique, centralisé, avec une gestion des affaires apportées par des agents privés.
- **En janvier 1976** : La spécialisation des entreprises d'assurances par nature d'activités conduit la SAA à se concentrer sur le marché intérieur des risques simples, en pratiquant uniquement l'assurance automobile, l'assurance vie et les risques liés aux particuliers, commerçants et artisans. Cette orientation favorise sa présence sur l'ensemble du territoire national, dans une logique de proximité avec les assurés et de promotion de l'emploi.
- **Le 27 janvier 1982** : La SAA est transformée en société par actions (SPA). Cette transformation s'accompagne de la levée de la spécialisation, permettant à la société de diversifier ses activités vers l'ensemble des risques, y compris les risques agricoles.
- **En 1995** : Avec la libéralisation du marché des assurances, la SAA est contrainte de redéployer son réseau commercial afin de faire face à une concurrence croissante. Elle a agréé des agents généraux et modifié le mode de rémunération de ses agences, désormais basé sur le chiffre d'affaires réalisé.
- **En 2003** : Introduction d'un nouveau découpage régional, déploiement de l'ERP ORASS et développement d'un système d'information adapté. Un nouveau plan stratégique est mis en œuvre.
- **En 2004** : Réorganisation structurelle avec la création de divisions par segment de marché, afin de renforcer la productivité. Fin du mandat de la SAA en tant que gestionnaire du Fonds de solidarité Interprofessionnel (FSI) et création du Fonds de Garantie Automobile (FGA).
- **En 2010** : Séparation entre les assurances de personnes et celles relatives aux dommages.
- **En 2016** : Changement de siège social vers une tour intelligente, symbole de la dynamique commerciale de la compagnie.
- **De 2020 à 2022** : La SAA a démontré une forte résilience dans un contexte marqué par la crise pandémique. Elle a su maintenir des résultats à la hauteur de la stratégie prônée, tout

en affirmant un leadership assumé sur le marché. Son portefeuille s'est nettement diversifié, conjuguant une appétence au risque avec une gestion optimale des engagements. La compagnie a ainsi consolidé une solvabilité parmi les plus solides du secteur.

- **En 2023** : La SAA a porté son capital social à 35 milliards de dinars. Cette décision stratégique, qui coïncide avec la célébration de son 60^e anniversaire, couronne plusieurs décennies de performance et confirme sa solidité financière. Elle réaffirme ainsi sa position de leader sur le marché algérien de l'assurance.

Le niveau de développement, la capacité financière et la dimension nationale de la SAA traduisent une dynamique de croissance soutenue et maîtrisée. Aujourd'hui, la SAA intervient dans toutes les branches de l'assurance et se positionne comme l'un des principaux acteurs du secteur d'assurance ¹²⁹.

III.1.1.2 Fiche signalétique de la SAA :

Figure 21 : Fiche signalétique de la SAA.

Dénomination :	SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE (SAA)
Statut juridique :	Société Par Action (SPA)
Capital social :	35 Milliards de DZD
Année :	1963
Siege sociale :	Immeuble SAA lot 234 Quartier d'Affaires Bab Ezzouar - Alger – Algérie
PDG :	M. BENMICIAL Youcef
Activité :	Compagnie d'assurance
Chiffre d'affaires :	30,24 Milliards de DZD
Effectif :	3 233 au 31/12/2023
Logiciel :	ORASS
Contact tel :	+213 (0) 21 225 000 / +213 (0) 21 225 050 / +213 (0) 21 225 151
Adresse email :	ecoute_client@saa.dz
Site web :	Société Nationale d'Assurance SAA (www.saa.dz).

Source : Elaboré par nous-même d'après les documents interne de SAA¹³⁰.

¹²⁹ Document interne de la Société Nationale d'Assurance (SAA), fichier Word non titré, s.d., document consulté dans le cadre du stage réalisé en 2025.

¹³⁰ Société Nationale d'Assurance (SAA) : **Rapport annuel 2023**, SAA, 2024, P.10-54.

III.1.2 Activités de la Société Nationale d'Assurance (SAA) :

La Société Nationale d'Assurance (SAA) propose une large gamme de produits d'assurance, destinée à une clientèle diversifiée composée de particuliers, de professionnels, d'entreprises et d'institutions. Conformément à l'arrêté du 29 mai 2005, modifiant celui du 6 avril 1998 portant agrément de la SAA, les activités de la société couvrent les domaines suivants ¹³¹ :

- Assurance incendie et risques annexes ;
- Assurance pertes d'exploitation après incendie et bris de machines ;
- Assurances des risques de la construction : responsabilité civile décennale, RC construction, tous risques-chantier et montage ;
- Assurance engineering : bris de machines, engins de chantier, tous risques matériels informatiques et électroniques, pertes de produits en chambre froide, etc. ;
- Assurance transport : aérien, maritime et terrestre (facultés et corps) ;
- Assurance des risques agricoles : toutes spéculations, multirisques avicole, bétail, grêle, incendie, plasticulture, matériel agricole, multirisques exploitants, etc. ;
- Assurances des risques des particuliers : professions libérales, collectivités, vol, bris de glaces, dégâts des eaux, etc. ;
- Assurances des responsabilités : responsabilité civile du chef d'entreprise, produits livrés, responsabilité professionnelle, etc. ;
- Assurance-crédit et caution ;
- Assurances de personnes : individuelles, collectives, assistance, retraite, etc. ;
- Assurance automobile ;
- Bancassurance.

III.1.3 Réseau de distribution de la Société Nationale d'Assurance (SAA) :

La Société Nationale d'Assurance (SAA) dispose d'un vaste réseau organisationnel qui lui permet de couvrir efficacement l'ensemble du territoire national. Elle se compose de ¹³² :

¹³¹ Document interne de la SAA (extrait du JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 77 du 30 novembre 2005, P.9).

¹³² **Ibid.**

- 16 directions régionales, situées à : Alger I, Alger II, Alger III, Tizi-Ouzou, Oran, Relizane, Tlemcen, Sidi Bel Abbès, Mouzaïa, Constantine, Annaba, Sétif, Batna, Ouargla et Béchar.
- Un réseau de 818 agences, réparties comme suit :
 - 306 agences directes ;
 - 231 agents généraux agréés (AGA) ;
 - 281 agences de bancassurance.
- 15 filiales, actives dans divers domaines, dont :
 - Une imprimerie ;
 - Une filiale d'expertise disposant de 25 centres ;
 - Des sociétés spécialisées telles que SAE, HEA, Exact Plus, etc.
- Trois centres de formation situés à Oran, Batna et Tizi-Ouzou, destinés au renforcement des compétences du personnel.

III.1.4 La structure organisationnelle :

La Société Nationale d'Assurance (SAA), créée au lendemain de l'indépendance de l'Algérie, figure parmi les premières compagnies d'assurance du pays. Elle occupe aujourd'hui une place de premier plan sur le marché national de l'assurance ¹³³.

Son organisation hiérarchique repose sur une structure à trois niveaux :

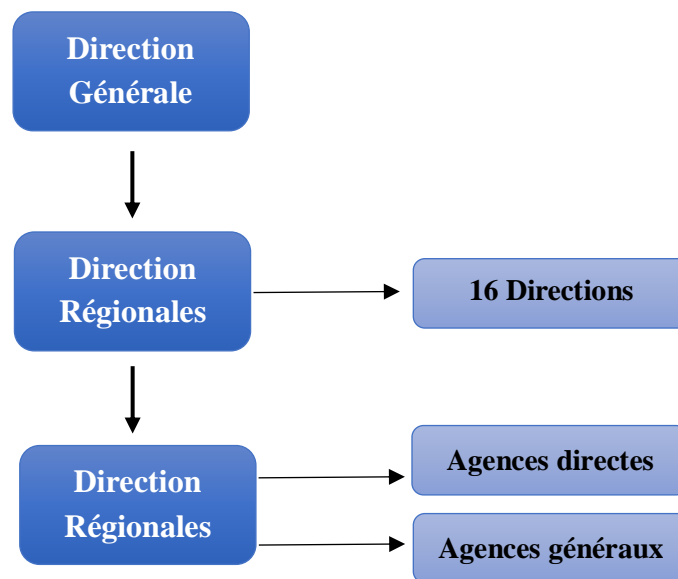
- La direction générale, qui définit la stratégie globale de l'entreprise ;
- Les directions régionales, chargées de mettre en œuvre la politique commerciale au niveau local ;
- Le réseau de distribution, qui assure la commercialisation des produits sur l'ensemble du territoire national.

Cette structuration favorise une gestion décentralisée, tout en assurant une cohérence stratégique et opérationnelle à l'échelle nationale.

¹³³ Document interne de la Société Nationale d'Assurance (SAA), fichier Word non titré, s.d., document consulté dans le cadre du stage réalisé en 2025.

La figure ci-après montre l'organisation interne de la Société Nationale d'Assurance :

Figure 22 : Organisation de la Société Nationale d'Assurance (SAA).



Source : Elaboré par nous-même d'après documents de la SAA.

III.1.4.1 La Direction Générale :

Le siège de la Société Nationale d'Assurance (SAA) est situé au quartier des affaires de Bab Ezzouar à Alger, avec une annexe administrative implantée à Garidi 1, Kouba. Cette structure centrale joue un rôle stratégique dans la coordination et le pilotage global des activités de l'entreprise.

La Direction Générale constitue la cellule de synthèse et d'orientation. Elle consolide les objectifs fixés pour l'exercice en cours, notamment en matière de production et de gestion des sinistres, tels que remontés par les différentes directions régionales. En plus de cette fonction de pilotage, elle exerce un rôle de contrôle interne, d'encadrement technique, ainsi que de conseil opérationnel à travers les Directions Régionales.

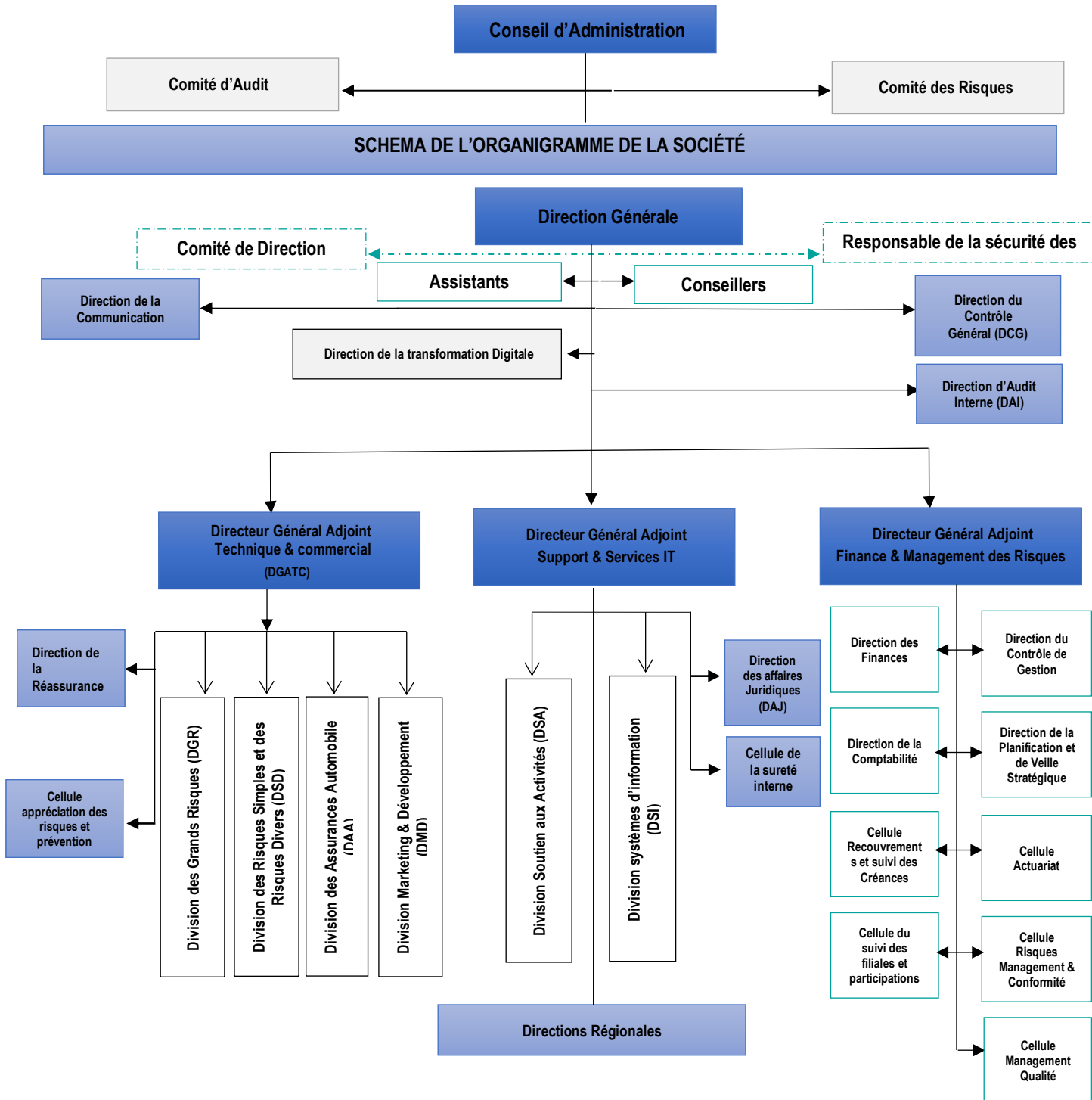
L'administration de la société est assurée par un Conseil d'administration, composé de 12 membres élus par l'Assemblée Générale des actionnaires. Conformément aux statuts, un tiers de ces élus est renouvelable tous les trois ans, garantissant ainsi une certaine continuité dans la gouvernance.

Le Conseil d'administration est présidé par un Président Directeur Général (PDG), assisté par deux Directeurs Généraux Adjointes (Technique et Administratif). Ces derniers supervisent les

directeurs centraux et les chefs de division, en veillant à la mise en œuvre des orientations stratégiques. La mission principale du conseil est l'établissement du plan et le développement des orientations de la société.

La figure ci-après présente l'organigramme de la Direction Générale de la SAA :

Figure 23 : Représentation de l'organigramme de la Direction Générale de la SAA.



Source : Organigramme de la SAA.

III.1.4.2 Les Directions Régionales :

La Société Nationale d'Assurance (SAA) dispose de quinze (16) Directions Régionales, réparties stratégiquement sur l'ensemble du territoire national. Elles constituent des organes décentralisés essentiels dans l'architecture organisationnelle de l'entreprise, jouant un rôle d'interface entre la Direction Générale et le réseau de distribution.

Ces structures ont pour mission principale d'animer, coordonner, contrôler et appuyer les agences situées dans leur ressort territorial. À ce titre, elles veillent à la traduction opérationnelle des orientations stratégiques définies par le siège, en apportant les impulsions et les directives nécessaires à la mise en œuvre efficace des plans d'action locaux.

Les Directions Régionales exercent deux fonctions majeures :

- Une fonction administrative, qui consiste à organiser la répartition territoriale des agences, à gérer les ressources matérielles et logistiques, et à garantir les conditions nécessaires au bon fonctionnement des structures locales ;
- Une fonction technique, qui vise à assister les agences dans la gestion des dossiers complexes dépassant leur niveau de délégation, tout en assurant un contrôle rigoureux de la tarification et du règlement des sinistres.

Chaque Direction Régionale est dirigée par un Directeur Régional, et structurée autour de quatre départements fonctionnels : le Département administratif et financier, le Département de la production, le Département du contentieux et le Département marketing.

Par cette organisation, la SAA assure une proximité de gestion et une réactivité opérationnelle, lui permettant de répondre efficacement aux besoins de ses clients sur tout le territoire national.

III.1.4.3 Les réseaux de distribution (agences) :

Au sein de la Société Nationale d'Assurance (SAA), l'agence constitue l'unité de base du dispositif commercial. Elle représente le principal point de contact entre la compagnie et sa clientèle, assurant la vente, la gestion et le suivi des produits d'assurance.

Les agences remplissent deux fonctions essentielles :

- Une fonction administrative, qui consiste en la tenue des registres d'émission et d'annulation des contrats, l'élaboration des échéanciers, ainsi que la production d'états statistiques et de rapports périodiques ;

- Une fonction technique, qui englobe la souscription des contrats et avenants, la vérification des garanties souscrites et la tarification correspondante.

Chaque agence constitue une entité à part entière-commerciale, financière et économique. Elle assume des obligations fiscales et sociales, et se doit d'être rentable. Elle est placée sous la supervision d'un chef d'agence, chargé de garantir l'efficacité des opérations et la bonne organisation des services, tout en assurant la conformité des actes de gestion.

L'organisation interne de l'agence repose généralement sur trois services fonctionnels :

- Le service-production ;
- Le service-sinistres ;
- Le service-comptabilité.

Le réseau de la SAA, détaillé précédemment, se compose de différentes typologies de points de vente (agences directes, agents généraux agréés et guichets de bancassurance), placés sous la supervision des Directions Régionales. Ce maillage territorial dense et diversifié permet à la SAA de couvrir efficacement le territoire national, d'assurer une proximité avec les assurés, et de répondre rapidement à leurs besoins.

III.1.5 Les produits de la SAA :

L'activité principale de la SAA repose sur la conception et la commercialisation d'une large gamme de produits d'assurance, destinés à couvrir divers types de risques auxquels peuvent être exposés les particuliers, les professionnels et les entreprises.

Ces produits sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques des assurés en matière de protection des biens, des personnes, de la responsabilité ou encore des activités économiques.

On distingue ainsi plusieurs catégories d'assurances, selon la nature du risque couvert ¹³⁴:

- **Assurance Incendie et Risques Divers Simples** : Cette catégorie regroupe plusieurs garanties telles que les dégâts des eaux, le bris de glaces, le vol, ainsi que les assurances multirisques destinées aux habitations, immeubles, professionnels, industriels et commerciaux.

¹³⁴ Société Nationale d'Assurance (SAA), Produits de la SAA, La SAA, [Société Nationale d'Assurance SAA](#), (Consulté le 26 avril 2025 à 00h21).

- **Assurance des Risques Techniques** : Elle couvre notamment les bris de machines, la perte de marchandises en entrepôts frigorifiques, ainsi que l'ensemble des risques touchant les équipements matériels, informatiques et électroniques.
- **Assurance Construction** : Ce produit est dédié à la couverture des risques liés aux chantiers, au montage d'installations électriques ou autres, ainsi qu'aux engins de chantier.
- **Assurance des Catastrophes Naturelles** : Elle intervient en cas de sinistres d'origine naturelle tels que les tremblements de terre, les mouvements de terrain, les inondations, les coulées de boue, les tempêtes ou les vents violents.
- **Assurance-Crédit** : Ce type d'assurance protège les entreprises et éventuellement les établissements financiers contre le risque de non-paiement des clients ou emprunteurs, en indemnisant les pertes dues à l'insolvabilité des débiteurs.
- **Assurance des Pertes d'Exploitation** : Elle intervient après un sinistre tel qu'un incendie ou une catastrophe naturelle, en couvrant les pertes d'exploitation liées à des dommages matériels comme le bris de machines, les dégâts des eaux, les explosions d'appareils électriques ou encore les collisions de véhicules.
- **Assurance Responsabilité Civile** : Cette garantie prend en charge les dommages matériels ou corporels causés à autrui par l'assuré ou un membre de sa famille, que ce soit par négligence ou imprudence, en assurant l'indemnisation de la victime.
- **Assurance Automobile** : Elle couvre les dommages subis par un véhicule assuré à la suite, par exemple, d'un accident de la route.
- **Assurance Transport** : Destinée aux entreprises de transport, importateurs et exportateurs, cette assurance protège contre la perte ou la détérioration des marchandises pendant leur acheminement.
- **Assurance Agricole** : Elle s'adresse aux exploitations agricoles, couvrant les dommages résultant de catastrophes naturelles ou d'épidémies. Elle protège les bâtiments, terrains, animaux, équipements agricoles, ainsi que les pertes d'élevage ou de récolte.

III.1.6 Place de la SAA sur le marché Algériens des assurances :

La Société Nationale d'Assurance (SAA) occupe une place de choix sur le marché algérien de l'assurance, avec une part de marché estimée à 20,40 % et un chiffre d'affaires de 30,24 milliards de dinars algériens ¹³⁵.

Elle se positionne ainsi comme le leader national du secteur, consolidant sa présence grâce à un vaste réseau de distribution et une offre diversifiée de produits. Sur le plan régional et continental, la SAA se distingue également en se classant deuxième assureur au Maghreb, troisième dans le monde arabe et sixième à l'échelle africaine, ce qui reflète sa solidité financière et sa capacité de développement.

En termes de branches d'activité, la SAA est le premier assureur automobile en Algérie, un segment stratégique qui représente une part importante du marché. Elle occupe également la deuxième place en assurance agricole, la troisième en assurances incendie, risques divers et crédit (IRDT + crédit), ainsi que la quatrième en assurance transport. Cette répartition sectorielle confirme la polyvalence de la SAA et son positionnement en tant qu'acteur majeur dans la couverture des risques, tant pour les particuliers que pour les entreprises et les institutions.

III.2 Section 02 : Analyse de la structure financière de la SAA

Les états financiers sont un ensemble de documents, ayant pour objectif de présenter de manière fidèle la situation financière de l'entité, ses performances, l'évolution de ses capitaux propres ainsi que sa situation de trésorerie. Dans cette section, nous allons présenter les états financiers de la SAA, comprenant le bilan et le compte de résultat, pour les trois derniers exercices : 2021, 2022 et 2023.

III.2.1 Présentation du bilan pour les années 2021, 2022 et 2023 :

Le bilan représente une synthèse de l'ensemble des emplois et des ressources dont dispose l'entreprise à une date donnée.

Le bilan financier de la SAA pour la période allant de 2021 à 2023 se présente comme suit :

¹³⁵ Société Nationale d'Assurance (SAA) : *Rapport annuel 2023*, SAA, 2024, P.10 et 48.

III.2.1.1 Bilan actif :

III.2.1.1.1 L'analyse de l'actif du bilan :

Le tableau suivant présente l'actif des bilans de la SAA :

Tableau 2 : La structure du l'actif de bilan de la SAA (en DA).

ACTIF	ANNEE			EVOLUTION EN %	
	2021	2022	2023	22/21	23/22
Ecart d'acquisition - Goodwill positif ou négatif	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	87 752 240,12	80 132 756,22	72 867 976,14	-8,68%	-9,06%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	6 552 419 215,20	6 694 757 415,20	6 694 757 415,20	2,17%	0,00%
Bâtiments Exploitation	15 428 312 349,11	15 897 655 089,73	15 594 089 461,28	3,04%	-1,90%
Bâtiments Placement	666 612 375,55	648 634 087,10	610 010 989,68	-2,69%	-5,95%
Autres immobilisations corporelles	771 578 128,50	893 858 710,55	937 738 688,45	15,84%	4,90%
Immobilisations en Concession	89 140 729,40	85 625 590,37	111 370 466,49	-3,94%	30,06%
IMMOBILISATIONS EN COURS	917 719 222,81	202 252 264,70	220 704 358,02	-77,96%	9,12%
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Titres mis en équivalence :					
Autres participations et créances rattachées	4 662 430 904,18	4 778 068 823,06	4 633 679 652,50	2,48%	-3,02%
Autres titres immobilisés	40 906 212 205,59	44 071 764 886,29	45 933 900 634,98	7,73%	4,22%
Prêts et autres actifs financiers non courants	207 552 786,52	168 326 121,93	149 854 276,86	-18,89%	-10,97%
Impôts différés actif	1 408 985 411,66	1 415 237 226,18	1 462 317 362,66	0,44%	3,32%
Fonds ou valeurs déposés auprès des cédants	66 361 688,84	73 335 711,73	46 556 686,08	10,50%	-36,51%
TOTAL I - ACTIF NON COURANT	71 764 987 257,48	75 009 438 682,06	76 467 847 968,34	4,52%	1,94%
PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE					
Part de la coassurance cédée	-	-	-	-	-
Part de la réassurance cédée	5 015 685 260,17	5 960 911 145,77	4 714 930 603,02	18,84%	-20,90%
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES					

Cessionnaires et Cédants débiteurs	2 028 303 141,18	1 667 517 665,11	1 341 400 412,66	-17,78%	-19,55%
Assurés, intermédiaires d'assurance et comptes rattaché	6 139 747 628,11	6 549 850 869,40	9 386 795 456,79	6,67%	43,31%
Autres débiteurs	693 872 454,43	684 618 890,58	779 868 699,62	-1,33%	13,91%
Impôts et assimilés	210 757 504,30	82 852 601,45	86 127 461,21	-60,68%	3,95%
Autres créances et emplois assimilés	164 835 880,74	176 519 208,99	190 235 888,80	7,08%	7,77%
DISPONIBILITES ET ASSIMILES					
Placements et autres actifs financiers courants	1 872 246 000,00	759 431 200,00	689 101 000,00	-59,43%	-9,26%
Trésorerie	6 004 299 237,94	6 613 095 341,63	5 162 795 227,49	10,13%	-21,93%
TOTAL II - ACTIF COURANT	22 129 747 106,87	22 494 796 922,93	22 351 254 749,59	1,64%	-0,63%
TOTAL GENERAL ACTIF	93 894 734 364,35	97 504 235 604,99	98 819 102 717,93	3,84%	1,34%

Source : Élaborer par nous même à partir de l'actif des bilans de la SAA.

III.2.1.1.2 Analyse du l'actif de bilan en grandes masses :

L'analyse du l'actif du bilan en grandes masses est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 3 : La structure du l'actif de bilan en grandes masses de la SAA (en DA).

ACTIF	ANNEE			EVOLUTION EN %	
	2021	2022	2023	22/21	23/22
ACTIF NON COURANT DONT :	71 764 987 257,48	75 009 648 680	76 467 847 968,34	4,52%	1,94%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	87 752 240,12	80 132 756,22	72 867 976,14	-8,68%	-9,06%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 425 782 020	24 422 783 160	24 168 671 380	-0,01%	-1,04%
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	472 515 430	50 506 732 760	52 226 308 610	10588,90%	3,40%
ACTIF COURANT DONT :	22 129 747 106,87	22 494 796 922,93	22 351 254 749,59	1,64%	-0,63%
PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE	5 015 685 260,17	5 960 911 145,77	4 714 930 603,02	18,84%	-20,90%
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES	9 237 516 609	9 161 359 236	11 784 427 920	-0,82%	28,63%
DISPONIBILITES ET ASSIMILES	7 876 545 238	7 372 526 542	5 851 896 227	-6,39%	-20,62%
TOTAL ACTIF :	93 894 734 364,35	97 504 235 604,99	98 819 102 717,93	3,84%	1,34%

Source : Élaborer par nous même à partir de l'actif des bilans de la SAA.

Evolution du l'actif :

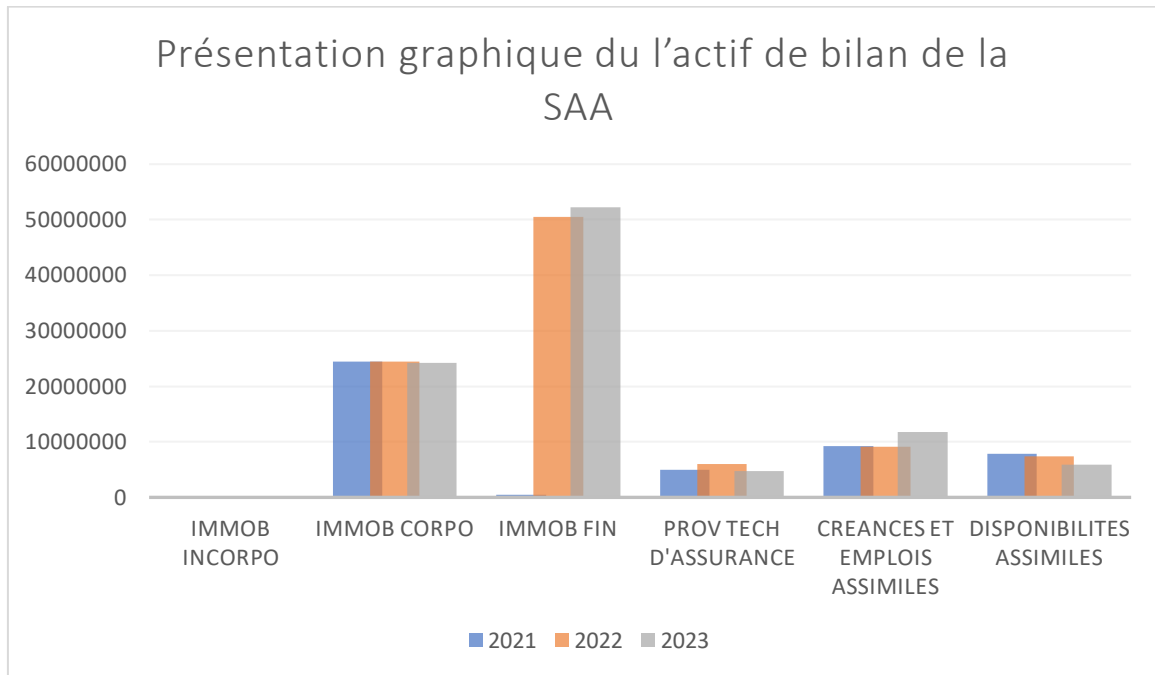
La hausse de l'actif en 2022 de 3,84 % par rapport à l'exercice 2021 est due essentiellement à l'augmentation de l'actif non courant, qui a enregistré un taux d'évolution de 4,52 %, portée notamment par la forte croissance des immobilisations financières. En 2023, le total de l'actif a poursuivi sa progression avec une augmentation de 1,34 %, malgré une baisse de l'actif courant de 0,63 %, compensée par une nouvelle hausse de l'actif non courant de 1,94 %.

Le total du bilan en 2023 a enregistré une proportion positive croissante de 1,34 % par rapport à l'exercice 2022, ce qui s'explique principalement par l'augmentation de l'actif non courant de 1,94 %, et ce malgré la légère baisse de l'actif courant de 0,63 %.

Interprétation du l'actif :

Au cours de la période étudiée, nous constatons que les immobilisations financières, notamment les titres immobilisés, constituent la composante la plus significative de l'actif. Cette prédominance s'explique par la stratégie d'investissement de la SAA visant à renforcer sa solvabilité et à garantir sa capacité à honorer ses engagements envers les assurés. Par ailleurs, les actifs incorporels et corporels ont enregistré des évolutions contrastées, marquées par des baisses successives des immobilisations incorporelles et une stabilité relative des immobilisations corporelles, traduisant une orientation plus marquée vers la gestion financière que vers les investissements matériels. Concernant l'actif courant, la progression en 2022 est principalement liée à la hausse des créances et des parts de réassurance, alors que la baisse en 2023 s'explique par une diminution des disponibilités et des provisions techniques, reflétant une gestion plus prudente de la liquidité.

Figure 24 : Présentation graphique de l'actif de bilan de la SAA (en K DA).



Source : Élaborer par nous même à partir de l'actif des bilans de la SAA.

III.2.1.2 Bilan passif :

III.2.1.2.1 L'analyse du passif des bilans de la SAA :

Le tableau suivant présente le passif des bilans de la SAA :

Tableau 4 : La structure du passif de bilan de la SAA (en DA).

PASSIF	ANNEE			EVOLUTION EN %	
	2021	2022	2023	22/21	23/22
Capital émis	30 000 000 000,00	30 000 000 000,00	35 000 000 000,00	0,00%	16,67%
Capital non appelé	-	-	-	-	-
Primes et réserves	8 505 252 213,54	9 888 230 853,46	6 536 137 101,97	16,26%	-33,89%
Écarts d'évaluation	173 109 142,47	173 109 142,47	261 240 418,65	0,00%	50,91%
Écart d'équivalence	-	-	-	-	-
Résultat net	2 882 978 639,92	3 147 906 248,51	3 064 877 102,84	9,18%	-2,63%
Autres capitaux propres - Report à nouveau	-	-	-	-	-
Comptes intermédiaire	-	-	-	-	-
TOTAL I - CAPITAUX PROPRES	41 561 339 995,93	43 209 246 244,44	44 862 254 622,82	3,96%	3,82%
Emprunts et dettes financières	30 730 000,00	30 715 000,00	30 715 000,00	-0,04%	0,00%
Impôts (différés et provisionnés)	-	-	1 210 579,01	-	-

Autres dettes non courantes	389 140 729,40	85 625 590,37	111 370 466,49	-77,99%	30,06%
Provisions réglementées	3 623 173 235,73	4 023 171 871,12	4 285 378 297,93	11,04%	6,51%
Provisions et produits comptabilisés d'avance	1 893 872 219,24	1 925 225 923,66	1 964 709 067,58	1,65%	2,05%
Fonds ou valeurs reçus des réassureurs	4 176 535 530,05	4 277 229 629,51	3 826 917 845,83	2,41%	-10,52%
TOTAL II - PASSIFS NON COURANTS	10 113 451 714,42	10 341 968 014,66	10 220 301 256,84	2,25%	-1,17%
Opérations directes	30 561 485 984,38	30 430 209 091,42	29 813 671 217,04	-0,42%	-2,02%
Acceptations	640 238 009,92	1 800 045 803,66	1 146 924 576,09	181,15%	-36,28%
Cessionnaires, Cédants et comptes rattachés	4 106 051 472,65	4 373 576 794,51	4 787 774 158,32	6,51%	9,47%
Assurés et intermédiaires d'assurance	713 263 859,24	763 684 097,12	867 930 690,73	7,06%	13,65%
Impôts	2 171 831 386,24	2 372 766 752,00	2 521 449 996,67	9,25%	6,26%
Autres Dettes	4 026 849 768,22	4 211 483 216,31	4 597 996 689,39	4,58%	9,17%
Trésorerie Passif	222 173,35	1 255 590,87	799 510,03	465,14%	-36,32%
TOTAL III - PASSIFS COURANTS	42 219 942 654,00	43 953 021 345,89	43 736 546 838,27	4,10%	-0,49%
TOTAL GENERAL PASSIF	93 894 734 364,35	97 504 235 604,99	98 819 102 717,93	3,84%	1,34%

Source : Élaborer par nous même à partir du passif des bilans de la SAA.

III.2.1.2.2 Analyse de passif de bilan en grandes masses :

Le tableau ci-après représente l'analyse de passif du bilan en grandes masses :

Tableau 5 : La structure du passif de bilan en grandes masses de la SAA (en DA).

PASSIF	ANNEE			EVOLUTION EN %	
	2021	2022	2023	22/21	23/22
CAPITAUX PROPRES	41 561 339 995,93	43 209 246 244,44	44 862 254 622,82	3,96%	3,82%
PASSIFS NON COURANTS	10 113 451 714,42	10 341 968 014,66	10 220 301 256,84	2,25%	-1,17%
PASSIFS COURANTS	42 219 942 654,00	43 953 021 345,89	43 736 546 838,27	4,10%	-0,49%
PASSIF TOTAL	93 894 734 364,35	97 504 235 604,99	98 819 102 717,93	3,84%	1,34%

Source : Élaborer par nous même à partir du passif des bilans de la SAA.

III.2.1.2.3 Evolution et interprétation du passif :

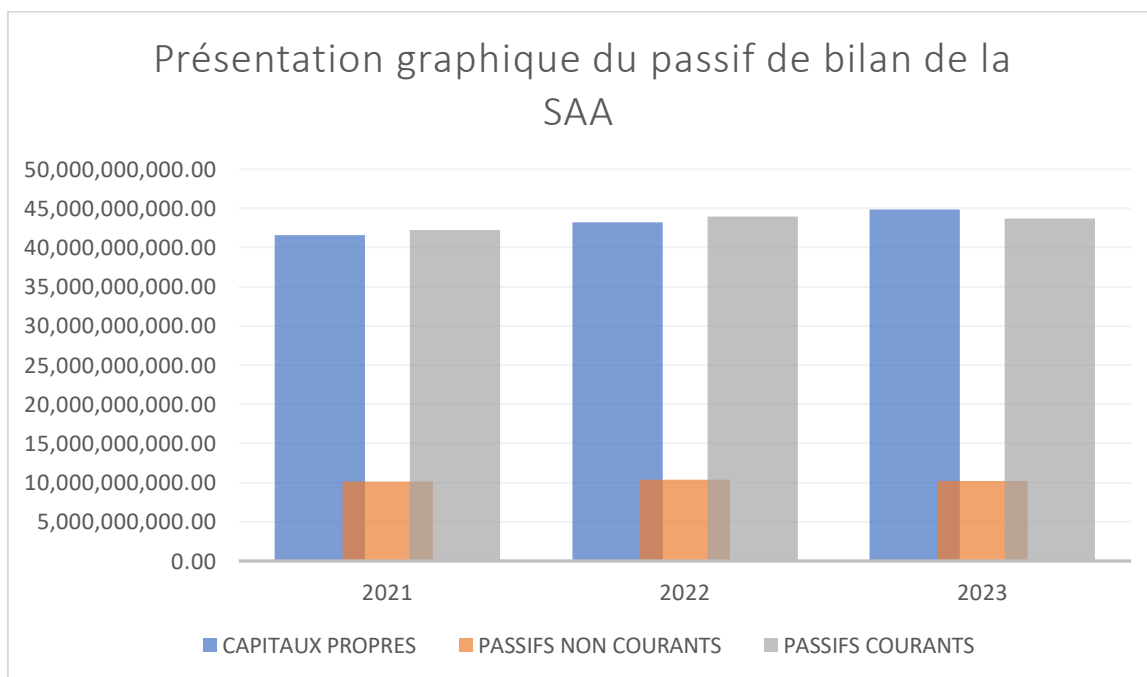
Les capitaux propres de la SAA ont connu une évolution positive entre 2021 et 2022 de 3,96 %, puis une progression de 3,82 % entre 2022 et 2023. Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation du capital émis en 2023 de 16,67 % ainsi que par le maintien d'un résultat net relativement stable, malgré une légère baisse de 2,63 %. L'évolution des écarts d'évaluation, avec une hausse de 50,91 % en 2023, a également contribué au renforcement des

capitaux propres, compensant partiellement la forte diminution des primes et réserves (-33,89 %).

Le passif non courant de la SAA a connu une légère augmentation de 2,25 % entre 2021 et 2022, avant d'enregistrer une baisse de 1,17 % en 2023 par rapport à 2022. Cette évolution résulte principalement de la diminution des fonds ou valeurs reçus des réassureurs (-10,52 %) en 2023, malgré la hausse continue des provisions réglementées (+6,51 %). Par ailleurs, les emprunts et dettes financières sont restés stables sur la période, traduisant l'absence de nouveaux financements majeurs.

Le passif courant de la SAA a enregistré une hausse de 4,10 % entre 2021 et 2022, suivie d'une légère baisse de 0,49 % en 2023 par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est principalement liée aux variations des opérations directes, qui ont diminué de 2,02 % en 2023, ainsi qu'à la forte baisse des acceptations (-36,28 %). Ces mouvements traduisent un réajustement des dettes à court terme, probablement en lien avec le règlement progressif des échéanciers fournisseurs, notamment ceux liés à l'acquisition du siège social.

Figure 25 : Présentation graphique du passif de bilan de la SAA.



Source : Élaborer par nous même à partir du passif des bilans de la SAA.

III.2.2 Présentation du compte de résultat (CDR) pour années 2021, 2022 et 2023 :

Le compte de résultat de la SAA pour la période allant de 2021 à 2023 se présente comme suit:

Tableau 6 : La structure du compte de résultat (CDR) de la SAA (en DA).

COMPTE DE RESULTAT	ANNEE	EVOLUTION EN %
--------------------	-------	----------------

	2021	2022	2023	22/21	23/22
Primes émises sur opérations directes	21 423 880 381,23	21 521 262 682,08	22 845 941 479,86	0,45%	6,15%
Primes acceptées	1 630 922 076,92	1 537 821 354,07	1 581 500 359,05	-5,70%	2,84%
Primes émises reportées	-457 054 872,85	350 702 364,11	-857 066 111,88	-23,26%	144,38%
Primes acceptées reportées	-81 545 872,85	-423 483,75	-17 431 975,97	-99,48%	4016,32%
1-Prime acquise à l'exercice	22 516 201 754,1	23 409 362 916,51	23 552 943 751,06	3,96%	0,61%
Prestations (Sinistres) sur opérations directes	12 169 827 370,21	10 783 619 170,94	12 813 752 329,76	-11,39%	18,82%
Prestations (Sinistres) sur acceptation	38 995 049,99	1 299 224 161,44	-406 170 192,18	3231,76%	-68,73%
2-Préstations (Sinistres) de l'exercice	12 208 822 420,20	12 082 843 332,38	12 407 582 137,58	-1,03%	2,68%
Commissions reçues en réassurance	1 129 230 520,31	-1 230 187 271,81	1 185 896 466,47	8,94%	-3,60%
Commissions versées en réassurance	-103 939 242,54	85 283 720,32	-84 669 788,93	-133,83%	-0,71%
3-Commissions de Réassurance	1 025 291 277,77	-1 144 903 551,49	1 101 226 677,54	11,66%	-3,81%
Subvention d'exploitation d'assurance	-	-	-	-	-
4-Marge d'assurance nette	11 332 670 611,67	12 471 423 135,62	12 246 588 291,02	10,04%	-1,80%
Service extérieurs & autres consommations	3 725 597 245,49	3 865 663 089,98	4 138 989 419,44	3,75%	7,07%
Charge de personnel	5 031 406 250,48	5 244 895 939,80	5 537 285 300,93	4,24%	5,57%
Impôts, taxes & Versements assimilés	567 056 451,96	433 699 347,23	396 901 239,05	-23,51%	-8,48%
Production immobilisée	-	-	-	-	-
Autres produits opérationnels	-664 424 718,85	-245 123 004,00	-216 147 901 239,05	-63,10%	88079,36 %
Autres charges opérationnelles	152 294 200,92	165 951 707,21	144 340 368,55	8,96%	-13,02%
Dotations aux amortissements, provisions & pertes de valeurs	2 281 724 000,62	2 160 758 844,82	2 514 093 837,69	-5,30%	16,35%
Reprises sur perte de valeurs & Provisions	-1 124 509 539,68	-399 535 951,72	-862 233 619,57	-64,47%	115,80%
5-Résultat technique opérationnel	1 363 526 720,73	1 245 113 162,30	593 359 646,53	-8,68%	-52,34%
Produits financiers	2 117 993 004,94	2 400 036 192,80	2 794 747 726,29	13,31%	16,44%
Charges financières	114 828 898,07	140 747 035,44	148 603 647,45	22,57%	5,58%
6-Résultat financier	2 003 164 106,87	2 268 289 157,36	2 646 144 078,84	13,23%	16,65%
7-Résultat ordinaire avant impôts	3 366 690 827,60	3 513 402 319,66	3 239 503 725,37	4,35%	4,17%

Impôts exigibles sur résultats ordinaires	479 032 335,73	371 837 885,67	220 496 180,00	-22,37%	-40,70%
Impôts différé (Variation) sur résultat ordinaire	4 679 851,95	-6 341 814,52	-45 869 557,47	35,51%	623,28%
Total des produits ordinaires	27 448 420 295,34	27 607 961 616,52	28 527 299 676,06	0,58%	3,32%
Total des charges ordinaires	24 564 441 655,42	24 460 055 368,01	25 462 422 573,22	-0,42%	4,09%
8-Résultat net des résultats ordinaires	2 882 978 639,92	3 147 906 248,51	3 064 877 102,84	9,18%	-2,63%
Elément extraordinaire (Produits à préciser)	-	-	-	-	-
Elément extraordinaire (Charges à préciser)	-	-	-	-	-
9-Résultat extraordinaire	-	-	-	-	-
10-Résultat net de l'exercice	2 882 978 639,92	3 147 906 248,51	3 064 877 102,84	9,18%	-2,63%

Source : Élaborer par nous même à partir des comptes de résultat de la SAA.

III.2.2.1 Analyse du compte de résultat en grandes masses :

Le tableau ci-après présente l'analyse du compte de résultat en grandes masses :

Tableau 7 : La structure du compte de résultat (CDR) en grandes masses de la SAA (en DA).

COMPTE DE RESULTAT	ANNEE			EVOLUTION EN %	
	2021	2022	2023	22/21	23/22
I- Primes acquises à l'exercice	22 516 201 754,10	23 409 362 916,51	23 552 943 751,06	3,96%	0,61%
II- Prestations (sinistres) de l'exercice	12 208 822 420,20	12 082 843 332,38	12 407 582 137,58	-1,03%	2,68%
III- Commissions de réassurance	1 025 291 277,77	-1 144 903 551,49	1 101 226 677,54	11,66%	-3,81%
IV- La marge d'assurance nette	11 332 670 611,67	12 471 423 135,62	12 246 588 291,02	10,04%	-1,80%
V- Résultat technique opérationnel	1 363 526 720,73	1 245 113 162,30	593 359 646,53	-8,68%	-52,34%
VI- Résultat financier	2 003 164 106,87	2 268 289 157,36	2 646 144 078,84	13,23%	16,65%
X- Résultat net de l'exercice	2 882 978 639,92	3 147 906 248,51	3 064 877 102,84	9,18%	-2,63%

Source : Élaborer par nous même à partir des comptes de résultat de la SAA.

III.2.2.2 Evolution et interprétation du compte de résultat :

III.2.2.2.1 Marge d'assurance nette :

La marge d'assurance est un indicateur essentiel de la rentabilité technique d'une entreprise d'assurance. Plus elle est élevée, plus l'activité d'assurance est performante. En 2022, cette

marge a augmenté de 10,04 % par rapport à 2021, ce qui reflète une meilleure maîtrise des charges liées aux sinistres (-1,03 %) malgré la légère hausse des primes acquises (+3,96 %). En revanche, en 2023, on observe une baisse de 1,80 % de la marge d'assurance, qui s'explique par une hausse notable des prestations (+2,68 %) alors que les primes acquises n'ont progressé que modestement (+0,61 %).

III.2.2.2 Résultat technique opérationnel :

Ce résultat représente la performance de l'activité principale après déduction des charges d'exploitation (personnel, services, impôts, dotations, etc.). Il baisse de 8,68 % en 2022, sous l'effet conjugué de la hausse des charges opérationnelles (notamment les charges de personnel et les dotations aux provisions) et de la réduction des reprises sur provisions. En 2023, la chute est beaucoup plus marquée (-52,34 %), traduisant une détérioration significative de la rentabilité technique, malgré une marge d'assurance relativement stable. Cela peut s'expliquer par une hausse des dotations (+16,35 %) et des charges de fonctionnement.

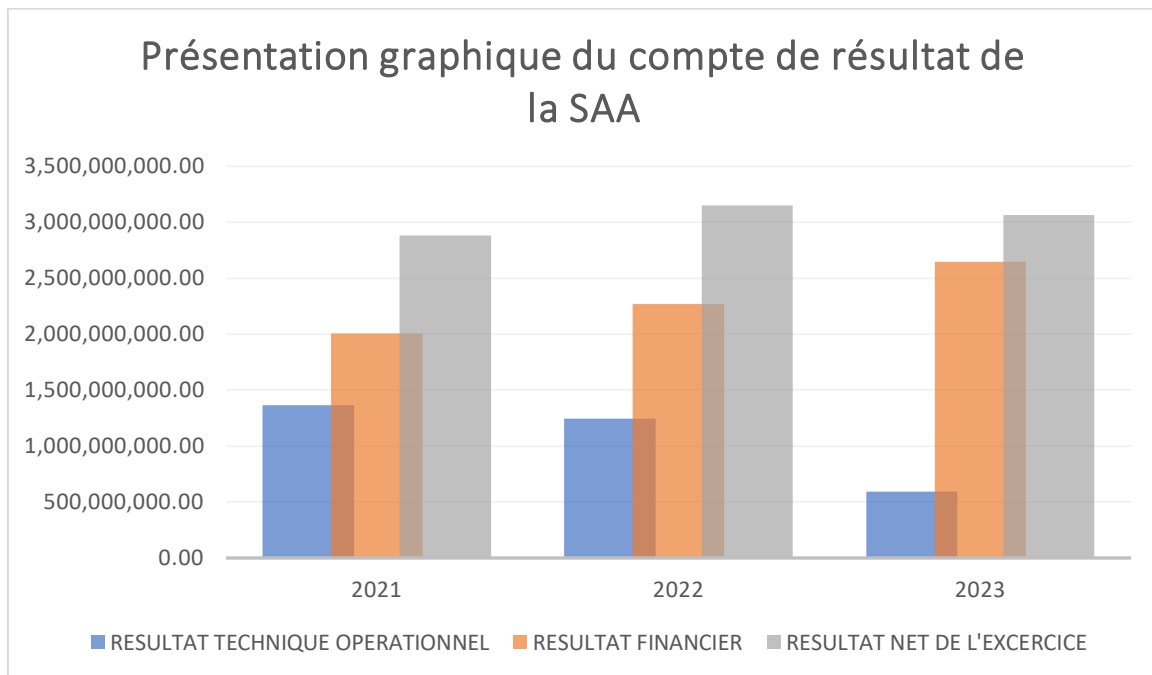
III.2.2.3 Résultat financier :

Le résultat financier, qui provient des placements de la compagnie, s'améliore de 13,23 % en 2022 et de 16,65 % en 2023, grâce à la croissance continue des produits financiers (dividendes, intérêts, etc.). Cette performance financière a contribué à compenser partiellement la dégradation du résultat technique.

III.2.2.4 Résultat net :

Le résultat net, issu de la combinaison des résultats techniques et financiers, augmente de 9,18 % en 2022, soutenu principalement par les bons résultats financiers, malgré une baisse du résultat technique. En 2023, ce résultat recule légèrement (-2,63 %), en raison de la forte baisse du résultat technique non totalement compensée par les gains financiers. On note toutefois une baisse significative de l'impôt sur les résultats, ce qui a limité l'impact négatif sur le résultat net.

Figure 26 : Présentation graphique du compte de résultat de la SAA.



Source : Élaborer par nous même à partir des comptes de résultat de la SAA.

III.3 Section 03 : Analyse la performance de la SAA par les indicateurs d'équilibre et la méthode des ratios

L'analyse des états financiers à travers la méthode des ratios constitue un outil pertinent pour évaluer la performance financière d'une entreprise. Cette section présente l'étude de l'équilibre financier ainsi que des principaux ratios utilisés dans le secteur des assurances, comparés sur une période de trois années : 2021, 2022 et 2023.

III.3.1 Analyse de l'équilibre financier :

Dans cette partie, nous allons analyser l'équilibre financier de la SAA à travers les trois principaux indicateurs : le fonds de roulement (FR), le besoin en fonds de roulement (BFR) et la trésorerie nette (TN).

III.3.1.1 Le fonds de roulement (FR) :

Il représente la partie des capitaux permanents qui excède la valeur des investissements durable. Il sert à couvrir les besoins liés au cycle d'exploitation de l'entreprise. Il constitue également un indicateur clé de la stabilité financière à long terme.

Le fonds de roulement se calcul comme suit :

$$\text{Fonds de roulement net} = \text{Capitaux permanents (CPe)} - \text{Actif immobilisé (AI)}$$

Tableau 8 : La structure du fonds de Roulement de la SAA (en DA).

Désignations	Années		
	2021	2022	2023
Capitaux permanents (1)	51 674 791 710, 35	53 551 214 259, 10	55 082 555 879, 66
Actifs immobilisés (2)	71 764 987 257,48	75 009 648 680	76 467 847 968,34
FR (1)-(2)	-20 090 195 547, 13	-21 458 434 420, 90	-21 385 292 088, 68

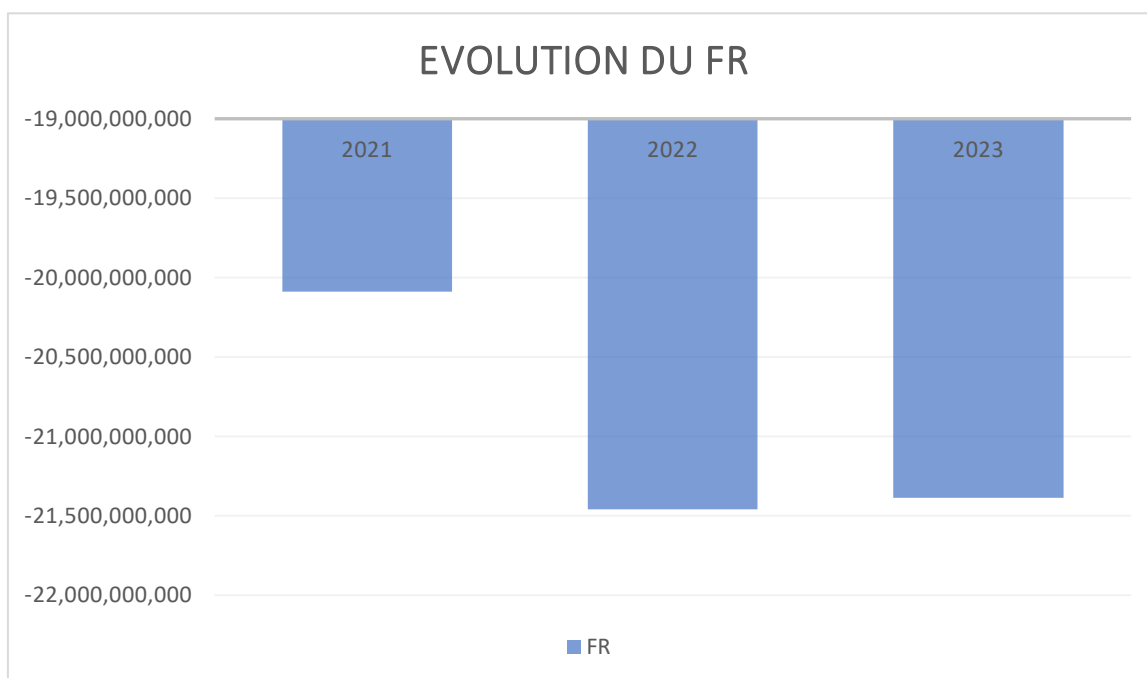
Source : Elaboré par nous même à partir des états financiers de la SAA.

Interprétation du fonds de roulement :

Le fonds de roulement de la SAA est négatif sur les trois exercices : -20,09 milliards DA en 2021, -21,46 milliards DA en 2022 et -21,38 milliards DA en 2023. Cela signifie que les emplois stables (actifs immobilisés) excèdent les ressources stables (capitaux permanents), traduisant un déséquilibre financier structurel. Une partie des actifs immobilisés est donc financée par des dettes à court terme.

Toutefois, cette situation s'explique par les spécificités du secteur de l'assurance. En effet, pour couvrir ses engagements envers les assurés, l'entreprise est tenue de constituer des provisions techniques, contreparties d'actifs représentatifs (placements réglementés). Ces actifs représentent environ 63 % à 66 % des emplois stables. Ainsi, malgré un fonds de roulement négatif, la situation financière de la SAA reste saine et conforme aux exigences prudentielles du secteur.

Figure 27 : Présentation graphique du fonds de roulement de la SAA (en DA).



Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des états financiers de la SAA.

III.3.1.2 Le besoin en fonds de roulement (BFR) :

Le besoin en fonds de roulement représente les ressources financières nécessaires pour couvrir les décalages entre les encaissements et les décaissements liés au cycle d'exploitation de l'entreprise. Il constitue un indicateur essentiel de l'équilibre financier à court terme.

Le besoin en fonds de roulement se calcul comme suit :

$$\text{BFR} = \text{Actif courant hors trésorerie} - \text{passif courant hors trésorerie}$$

Tableau 9 : La structure du besoin en fonds de Roulement de la SAA (en DA).

Désignations	Années		
	2021	2022	2023
AC hors trésorerie (1)	14 253 201 868,93	15 122 270 381,30	16 499 358 522,10
PC hors trésorerie (2)	42 219 720 480,65	43 951 765 755,02	43 735 747 328,27
BFR (1) – (2)	-27 966 518 611,72	-28 829 495 373,72	-27 236 388 806,17

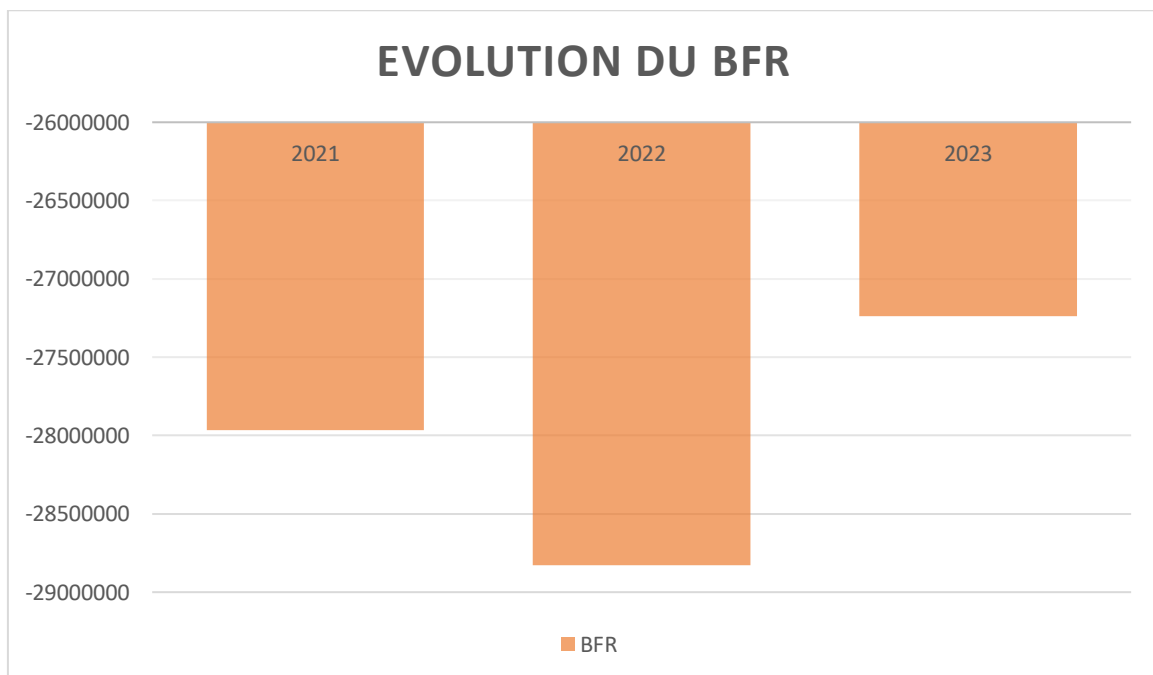
Source : Elaboré par nous même à partir des états financiers de la SAA.

Durant les trois exercices étudiés, la SAA présente un besoin en fonds de roulement (BFR) négatif : -27,97 milliards DA en 2021, -28,83 milliards DA en 2022, -27,24 milliards DA en 2023. Cela signifie que les ressources de financement à court terme (passif circulant hors trésorerie) excèdent les besoins d'exploitation (actif circulant hors trésorerie). Autrement dit, l'entreprise dégage une ressource nette à court terme.

Cette situation s'explique par la nature particulière du secteur de l'assurance. Contrairement aux entreprises industrielles ou commerciales, la SAA ne détient pas de stocks à financer, et son cycle d'exploitation fonctionne de manière inverse : les primes sont encaissées avant que les engagements (sinistres, prestations, etc.) ne soient décaissés.

Ainsi, la SAA utilise cet excédent de liquidités pour constituer des placements financiers (actifs représentatifs), destinés à couvrir ses engagements futurs. Ces placements représentent une part significative des emplois stables, ce qui témoigne d'une gestion saine de la trésorerie et d'une solidité financière malgré un BFR négatif.

Figure 28 : Présentation graphique du besoin en fonds de roulement de la SAA (en K DA).



Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des états financiers de la SAA.

III.3.1.3 La trésorerie nette (TN) :

La trésorerie nette représente le solde résultant de l'ensemble des flux d'encaissements et de décaissements enregistrés par l'entreprise sur une période donnée. Elle constitue un indicateur

essentiel de l'équilibre financier à très court terme. En ce sens, la trésorerie nette permet d'évaluer la capacité de l'entreprise à faire face immédiatement à ses engagements financiers.

La trésorerie nette se calcul comme suit :

$$\text{Trésorerie} = \text{Fonds de roulement} - \text{Besoin en fond de roulement}$$

Tableau 10 : La structure de la trésorerie de la SAA (en DA).

Désignations	Années		
	2021	2022	2023
FR (1)	-20 090 195 547,13	-21 458 434 420,90	-21 385 292 088,68
BFR (2)	-27 966 518 611,72	-28 829 495 373,72	-27 236 388 806,17
TN (1) – (2)	7 876 323 064,59	7 371 060 952,82	5 851 096 717,49

Source : Elaboré par nous même à partir des états financiers de la SAA.

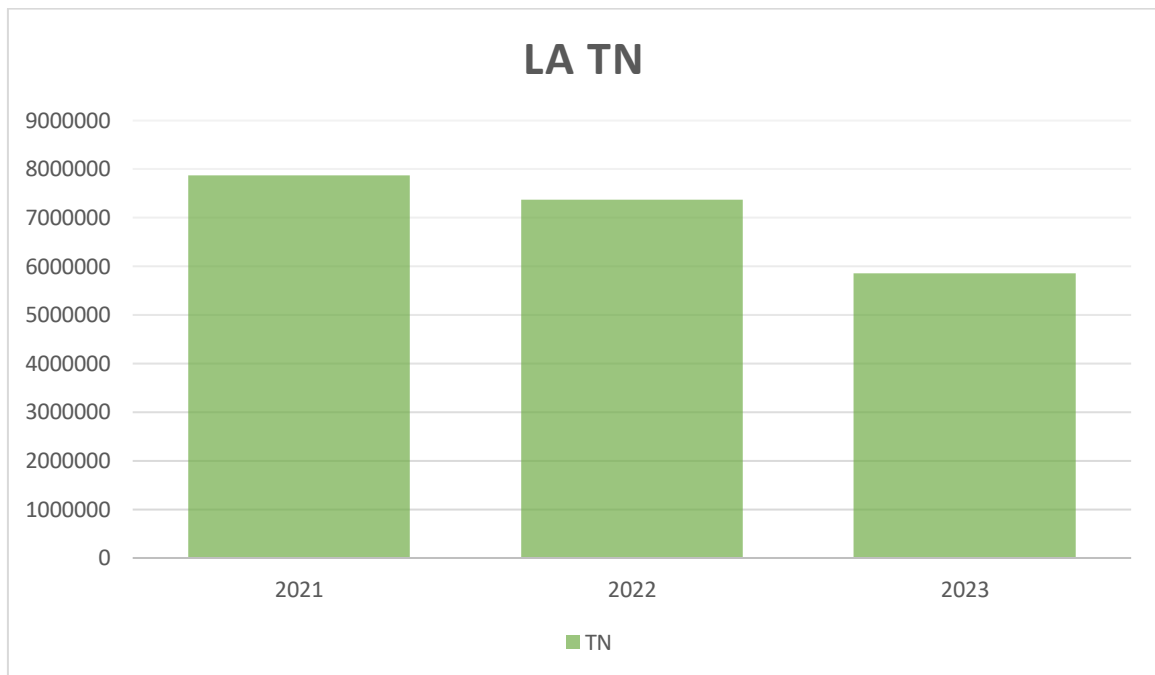
Interprétation de la trésorerie nette :

D'après les résultats obtenus, la trésorerie nette de la SAA est positive sur les trois exercices analysés, atteignant 7,88 milliards DA en 2021, 7,37 milliards DA en 2022, puis 5,85 milliards DA en 2023. Cette situation signifie que l'entreprise dispose d'un excédent de financement à très court terme, résultant d'un Fonds de Roulement (FR) moins négatif que le Besoin en Fonds de Roulement (BFR).

La trésorerie positive reflète une bonne capacité de liquidité immédiate, indiquant que la SAA est en mesure de faire face à ses engagements financiers à court terme sans difficulté. Cette marge de sécurité témoigne d'un équilibre financier solide, même si l'on observe une légère baisse progressive de la trésorerie nette sur la période.

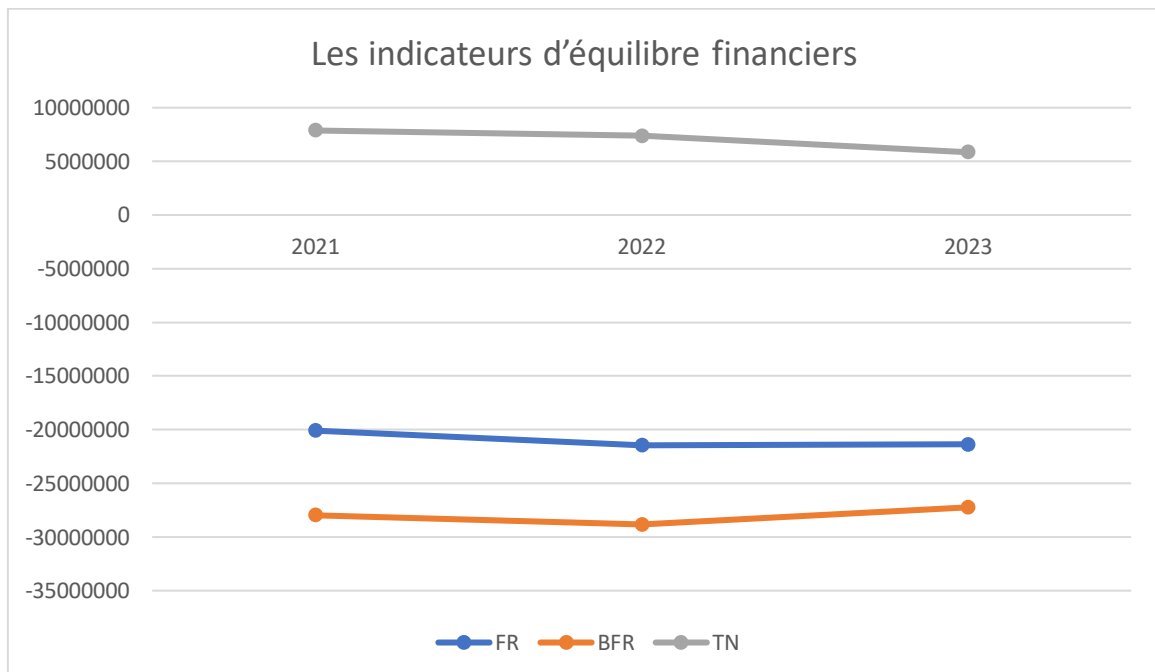
Ainsi, malgré un FR et un BFR structurellement négatifs (ce qui est typique du secteur de l'assurance en raison de l'absence de stock et du décalage des flux), la SAA maintient un équilibre financier immédiat sain, ce qui lui permet de saisir d'éventuelles opportunités de placement ou de gestion.

Figure 29 : Présentation graphique de la trésorerie nette (en K DA).



Source : Elaboré par nous même à partir des états financiers de la SAA.

Figure 30 : L'évolution temporelle (2021-2023) des indicateurs d'équilibre financiers (en K DA).



Source : Elaboré par nous même à partir des états financiers de la SAA.

III.3.2 Analyse à travers la méthode des ratios :

L'analyse par les ratios constitue un outil essentiel pour évaluer la performance économique et financière d'une entreprise, en particulier dans le secteur de l'assurance. Cette méthode permet de mesurer, de manière synthétique et comparative, l'évolution de différents aspects clés tels que la structure financière, la rentabilité, la liquidité et l'activité. Dans cette partie, nous présenterons les principaux ratios utilisés par les compagnies d'assurance, en les interprétant afin de mieux comprendre la situation financière et les performances de la SAA au fil du temps.

III.3.2.1 Ratios de structure :

III.3.2.1.1 Ratio d'endettement (R.E) :

- Calcul du ratio :

Il est calculé à l'aide de la formule suivante :

$$\text{Ratio d'endettement} = \frac{\text{Total des dettes}}{\text{Total actif}}$$

Tableau 11 : Le ratio d'endettement.

DESIGNATIONS	ANNEE			EVOLUTION EN %	
	2021	2022	2023	22/21	23/22
TOTAL DES DETTES	52 333 172 195,07	54 293 733 769,69	53 956 048 585,08	3,74%	-0,62%
TOTAL ACTIF	93 894 734 364,35	97 504 235 604,99	98 819 102 717,93	3,84%	1,34%
R.E (en %)	55,74%	55,68%	54,60%	-0,06%	-1,08%

Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

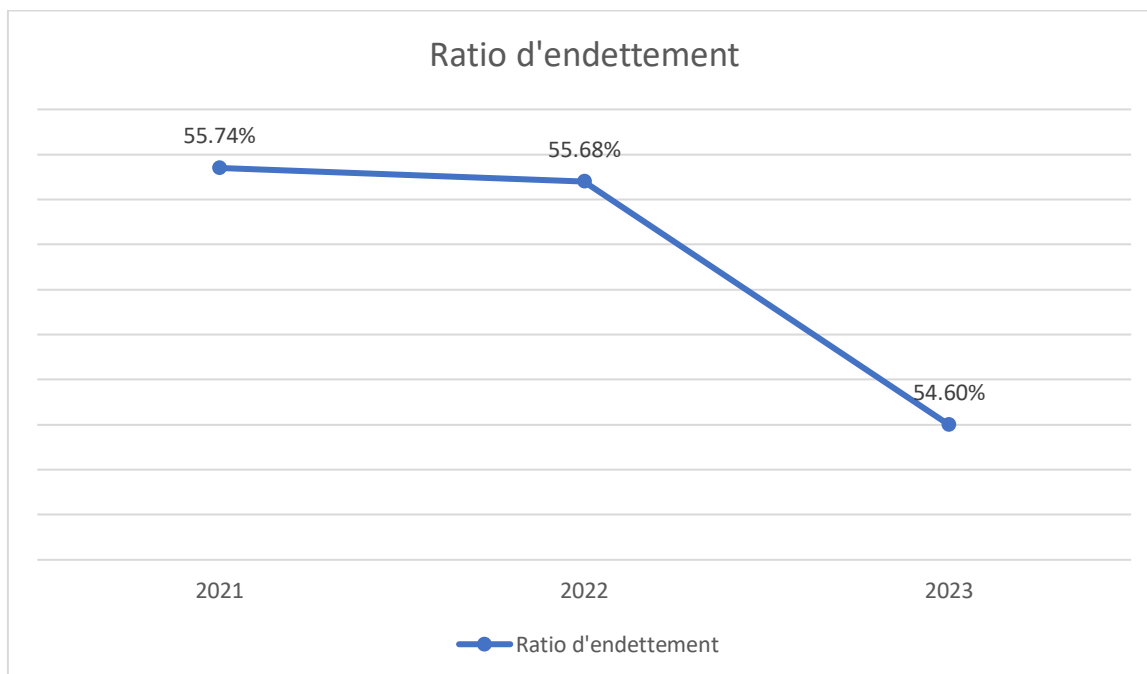
- Interprétation du tableau :

Le ratio d'endettement de la SAA affiche des niveaux supérieurs à 50 % durant les trois exercices 2021, 2022 et 2023, soit respectivement 55,74 %, 55,68 % et 54,60 %. Cela signifie que les dettes totales (dettes à long terme + dettes à court terme) représentent une part importante du total de l'actif. Cependant, puisque ce ratio reste modéré et que l'actif total dépasse largement les dettes, cela indique une dépendance maîtrisée aux financements externes.

De plus, on observe une légère baisse du ratio d'endettement entre 2021 et 2023 (de 55,74 % à 54,60 %), ce qui traduit une amélioration progressive de la structure financière de l'entreprise. En 2023, l'actif de la SAA est près du double de ses dettes, ce qui reflète une bonne autonomie

financière. Pour une meilleure visualisation des résultats présentés dans le tableau N°14 nous allons les illustrés dans le graphe ci-dessous :

Figure 31 : L'évolution temporelle (2021-2023) de ratio d'endettement.



Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

III.3.2.1.2 Ration d'autonomie financière

- Calcul du ratio :

Il se détermine par la formule suivante :

$$\text{Ratio d'autonomie financière} = \frac{DLMT}{\text{Capitaux propres}}$$

Tableau 12 : Ratio d'autonomie financière.

DESIGNATIONS	ANNEE			EVOLUTION EN %	
	2021	2022	2023	22/21	23/22
D.L.M.T	10 113 451 714,42	10 341 968 014,66	10 220 301 256,84	2,25%	-1,17%
CAPITAUX PROPRES	41 561 339 995,93	43 209 246 244,44	44 862 254 622,82	3,96%	3,82%
R.A.F (en %)	24,33%	23,93%	22,78%	-0,4%	-1,15%

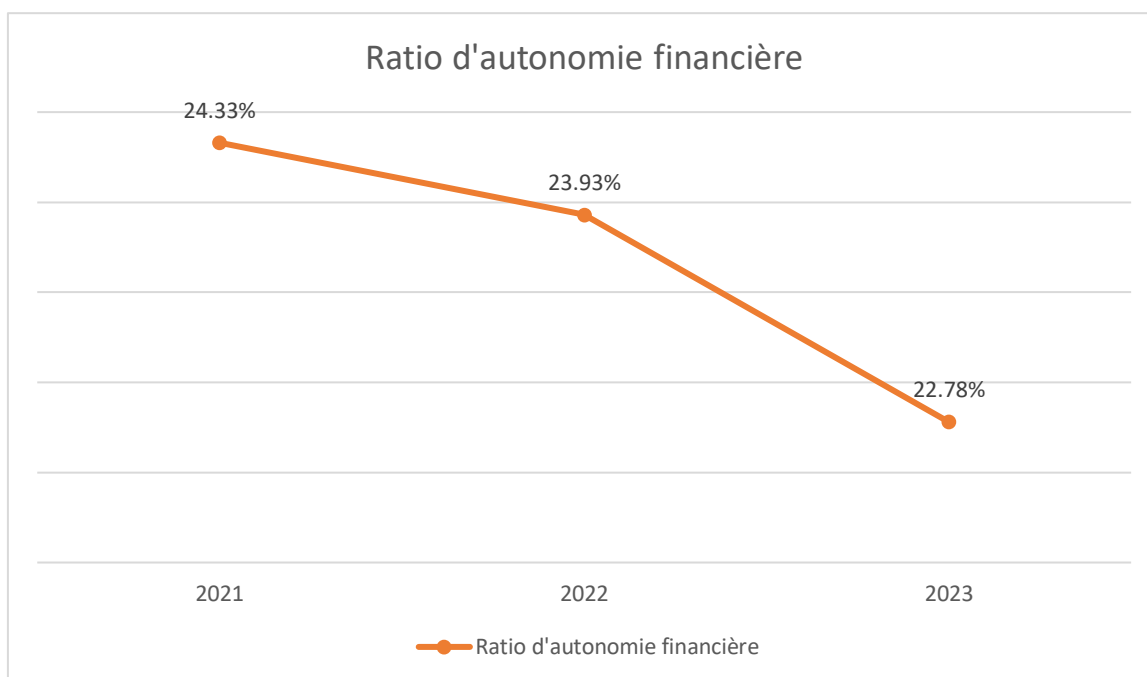
Source : Elaboré par nous même à partir des états financiers de la SAA.

- Interprétation du tableau :

Le ratio d'autonomie financière mesure le niveau d'indépendance de la SAA vis-à-vis de ses créanciers à long terme. Durant la période 2021–2023, ce ratio affiche une tendance à la baisse, passant de 24,33 % en 2021 à 22,78 % en 2023, ce qui reflète une légère diminution de la capacité de l'entreprise à autofinancer ses dettes à long terme. Malgré cette baisse, les capitaux propres restent nettement supérieurs aux dettes à long et moyen terme (DLMT), ce qui indique que la SAA dispose toujours d'une bonne autonomie financière. Ses ressources propres sont suffisantes pour couvrir ses engagements à long terme, traduisant une situation financière saine et un faible risque de dépendance excessive à l'endettement.

La figure ci-après traduit les résultats du tableau N°31 du ratio d'autonomie financière :

Figure 32 : Ratio d'autonomie financière.



Source : Elaboré par nous même à partir des états financiers de la SAA.

III.3.2.2 Ratio de liquidité générale :

- Calcul du ratio :

On l'obtient en appliquant la formule suivante :

$$\text{Ratio de liquidité générale} = \frac{\text{Actif circulant (AC)}}{\text{Dettes à court terme (DCT)}}$$

Tableau 13 : Ratio de liquidité générale.

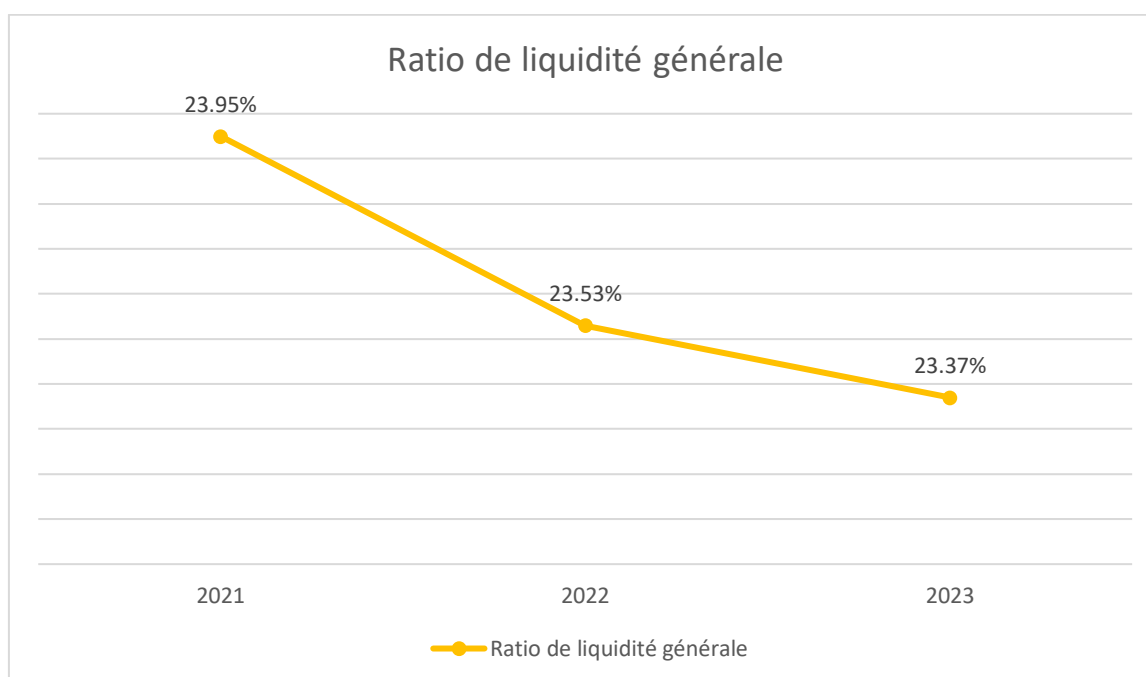
DESIGNATIONS	ANNEE			EVOLUTION EN %	
	2021	2022	2023	22/21	23/22
ACTIF CIRCULANT	10 113 451 714,42	10 341 968 014,66	10 220 301 256,84	2,25%	-1,17%
D.C.T	42 219 720 480,65	43 951 765 755,02	43 735 747 328,24	4,10%	-0,49%
R.L.G (en %)	23,95%	23,53%	23,37%	-0,42%	-0,16%

Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

- Interprétation du tableau :

Le ratio de liquidité générale de la SAA est largement inférieur à 1 sur les trois années (23,95 % en 2021, 23,53 % en 2022 et 23,37 % en 2023), indiquant que l'actif circulant ne permet pas de couvrir les dettes à court terme. Dans ce cas, la SAA pourrait être amenée à recourir à la cession de certains actifs non courants (immobilisations corporelles ou financières).

La figure ci-après représente l'évolution temporelle du ratio de liquidité générale de la SAA :

Figure 33 : L'évolution temporelle (2021-2023) de ratio de liquidité générale.

Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

III.3.2.3 Ratios d'activité :

III.3.2.3.1 Ratio de sinistralité :

- La méthode de calcul :

La formule utilisée pour le calcul est la suivante :

$$\text{Ratio de sinistralité} = \frac{\text{Sinistres nets}}{\text{Primes nettes acquises}}$$

Tableau 14 : Ratio de sinistralité.

DESIGNATIONS	ANNEE			EVOLUTION EN %	
	2021	2022	2023	22/21	23/22
Sinistres nets	12 208 822 420,20	12 082 843 332,38	12 407 582 137,58	-1,03%	2,68%
Primes acquises	22 516 201 754,1	23 409 362 916,51	23 552 943 751,06	3,96%	0,61%
R.S/P (en %)	54,22%	51,61%	52,68%	-2,61%	1,07%

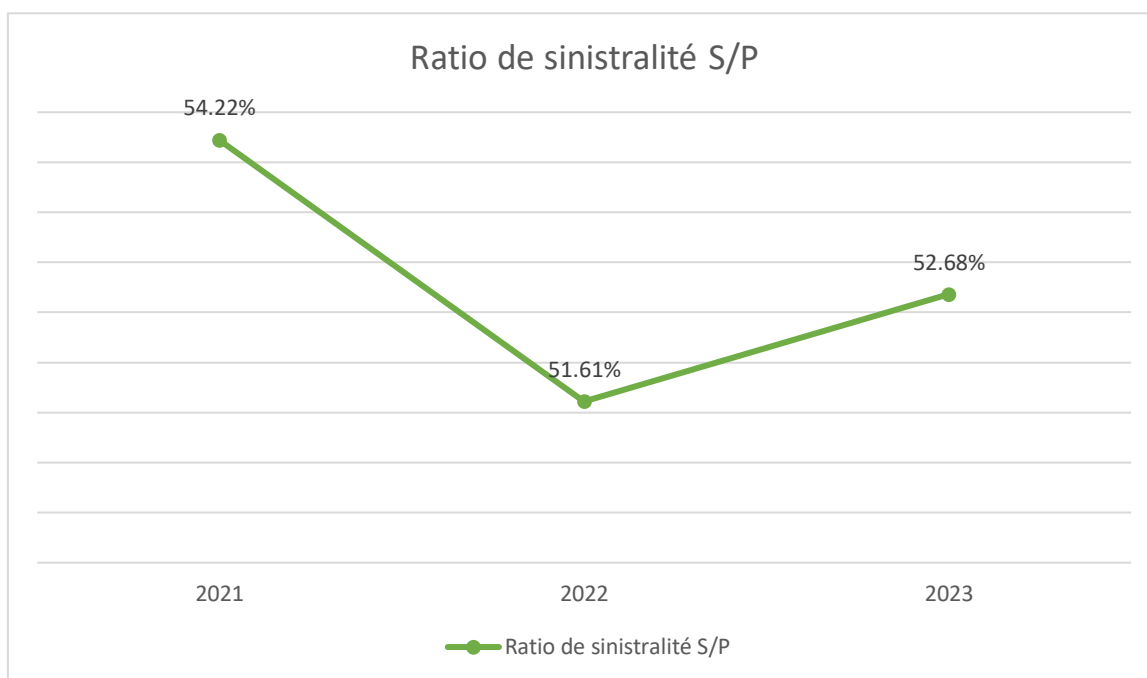
Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

- Interprétation du tableau :

D'après les résultats du tableau, on observe que le ratio de sinistralité de la SAA dépasse 50 % durant les trois années étudiées (54,22 % en 2021, 51,61 % en 2022 et 52,68 % en 2023). Cela signifie que la société dispose d'une capacité suffisante pour couvrir l'ensemble de ses charges liées aux sinistres à partir des primes acquises, tout en conservant une marge pour financer ses autres charges de fonctionnement. Sur le plan pratique, bien que ce niveau reste acceptable, une légère hausse du ratio en 2023 (+1,07 % par rapport à 2022) pourrait appeler à renforcer les actions de prévention et de sensibilisation auprès des assurés, afin de limiter la fréquence ou le coût des sinistres futurs.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de ce ratio au cours des trois dernières années :

Figure 34 : l'évolution temporelle (2021-2023) de ratio de sinistralité S/P.



Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

III.3.2.3 Ratio des frais de gestion :

Il se détermine par la formule suivante :

$$\text{Ratio de frais de gestion} = \frac{\text{Frais de fonctionnement}}{\text{Primes émises nettes}}$$

Tableau 15 : Ratio de frais de gestion.

DESIGNATIONS	ANNEE			EVOLUTION EN %	
	2021	2022	2023	22/21	23/22
Frais de fonctionnement	9 591 183 047	9 850 957 120	10 366 119 980	2,71%	5,23%
Primes émises nettes	23 054 802 460	23 059 084 040	24 427 441 840	0,02%	5,93%
R.F.G (en %)	41,60%	42,72%	42,44%	1,12%	-0,28%

Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

- Interprétation :

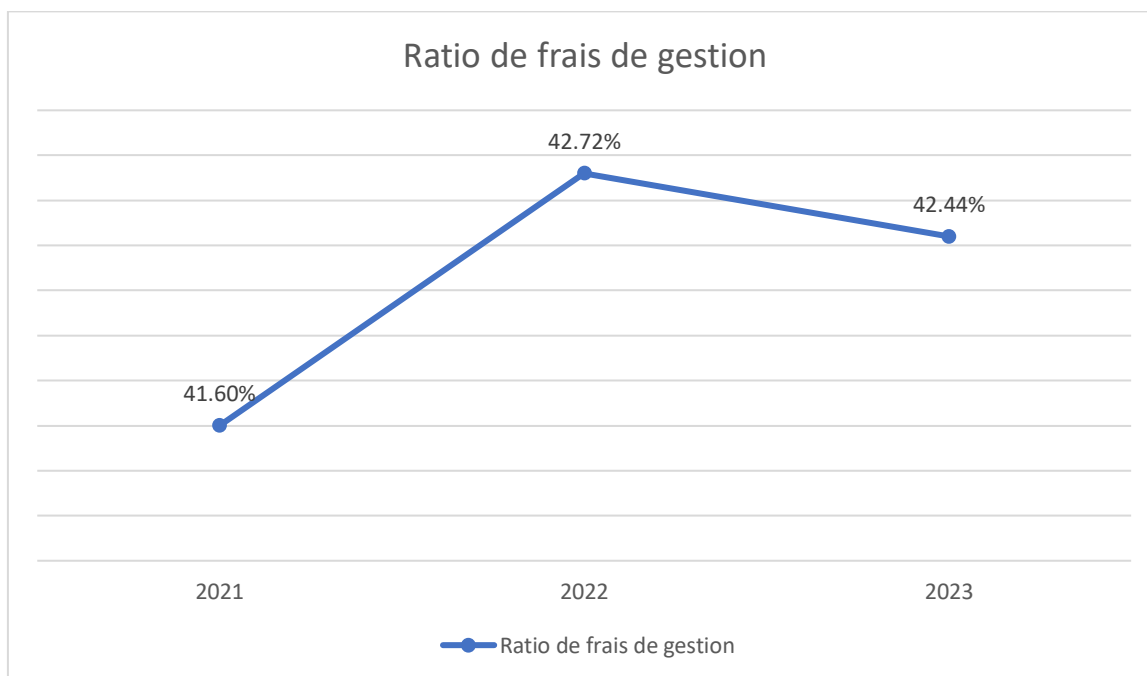
Durant la période 2021-2023, le ratio de frais généraux de la SAA est resté nettement au-dessus du seuil de référence de 38 %, atteignant 41,60 % en 2021, 42,72 % en 2022, puis 42,44 % en 2023. Cela signifie que plus de 4 dinars sur 10 des primes émises nettes sont absorbés par les charges de fonctionnement et administratives, ce qui dépasse le niveau généralement jugé

acceptable pour assurer une rentabilité technique satisfaisante. La hausse du ratio entre 2021 et 2022 (+1,12 point) s'explique par une progression des charges plus rapide que celle des primes. En 2023, une augmentation plus marquée des primes a permis un léger recul du ratio (-0,28 point), traduisant un effort partiel de maîtrise des coûts.

Toutefois, le maintien du ratio au-delà des 38 % continue de peser sur la performance technique et souligne la nécessité de renforcer les actions de rationalisation des dépenses.

La figure ci-après traduit les évolutions de ratio de frais généraux pendant la période 2021 à 2023 :

Figure 35 : Ratio de frais de gestion.



Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

III.3.2.3 Ratio combiné (Combined-Ratio) :

On l'obtient en appliquant la formule suivante :

$$\text{Ratio combiné} = \frac{\text{Sinistres nets} + \text{Frais de gestion}}{\text{Prime acquise}}$$

Tableau 16 : Ratio combiné.

DESIGNATIONS	ANNEE			EVOLUTION EN %	
	2021	2022	2023	22/21	23/22
Sinistres nets	12 208 822 420,20	12 082 843 332,38	12 407 582 137,58	-1,03%	2,68%

Frais de gestion	9 591 183 047	9 850 957 120	10 366 119 980	2,71%	5,23%
Total (1)	21 800 005 467,20	21 933 800 452,38	22 773 702 117,58	0,61%	3,83%
Prime acquise (2)	22 516 201 754,1	23 409 362 916,51	23 552 943 751,06	3,96%	0,61%
R.C = (1) / (2) (en %)	96,82%	93,70%	96,69%	-3,12%	2,99%

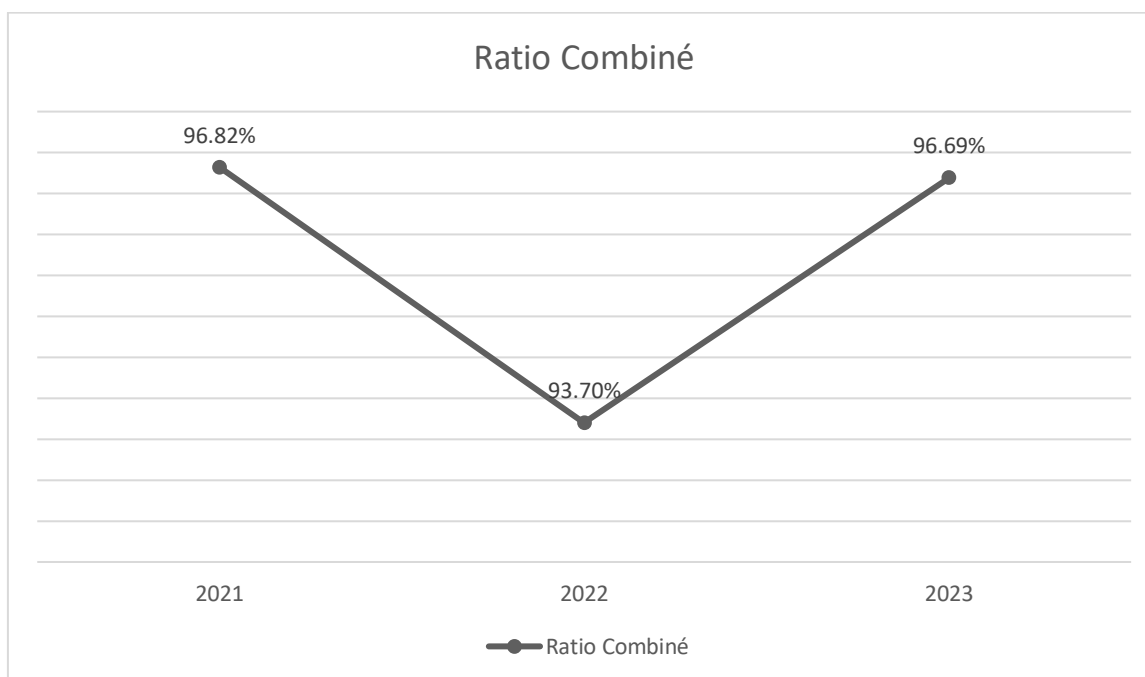
Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

- Interprétation :

Durant les trois années étudiées, le ratio combiné de la SAA est resté inférieur à 100 %, ce qui signifie que les primes acquises ont suffi à couvrir à la fois les sinistres nets et les frais de gestion, permettant à l'entreprise de dégager un excédent technique. Plus précisément, le ratio combiné s'établit à : 96,82 % en 2021, 93,70 % en 2022 et 96,69 % en 2023. Cela se traduit par un résultat technique bénéficiaire respectivement de 3,18 %, 6,30 % et 3,31 % sur ces trois années. La baisse du ratio en 2022 reflète une meilleure maîtrise des charges par rapport aux primes encaissées, tandis que la légère remontée en 2023 traduit un léger resserrement de la marge technique, sans pour autant remettre en cause la rentabilité globale de l'activité assurantielle.

Ces résultats sont exposés dans le graphe suivant :

Figure 36 : Ratio combiné.



Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

III.3.2.4 Ratios de rentabilité :

III.3.2.4.1 Ratio de rentabilité économique :

Il se détermine par la formule suivante :

$$\text{Ratio de rentabilité économique} = \frac{\text{Résultat Net (RN)}}{\text{Total Actif}}$$

Tableau 17 : Ratio de rentabilité économique.

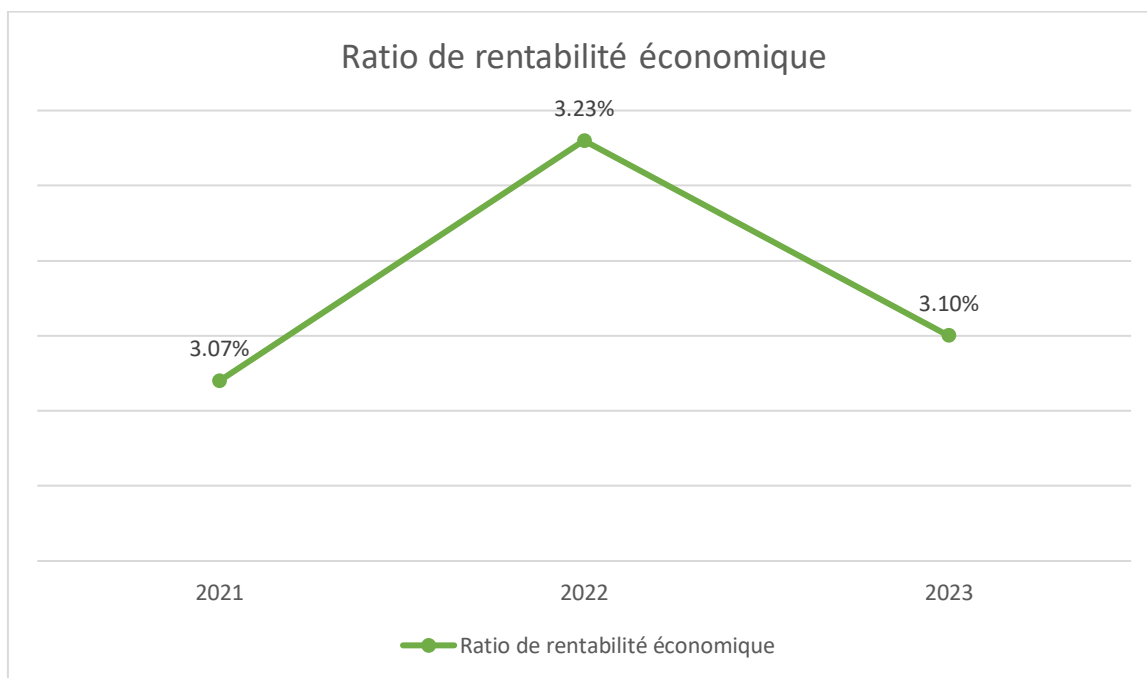
DESIGNATIONS	ANNEE			EVOLUTION EN %	
	2021	2022	2023	22/21	23/22
Résultat Net	2 882 978 639,92	3 147 906 248,51	3 064 877 102,84	9,18%	-2,63%
Total actif	93 894 734 364,35	97 504 235 604,99	98 819 102 717,93	3,84%	1,34%
R.R.E (en %)	3,07%	3,23%	3,10%	0,16%	-0,13%

Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

- Interprétation du tableau :

Le ratio de rentabilité économique évalue la capacité de la SAA à générer un résultat net à partir de l'ensemble de ses actifs, mesurant ainsi son efficacité opérationnelle. Nous constatons qu'au cours des trois exercices étudiés (2021 à 2023), ce ratio est resté inférieur à 10 % (3,07 % en 2021, 3,23 % en 2022 et 3,10 % en 2023), ce qui indique que la rentabilité de l'entreprise demeure faible et donc peu satisfaisante. Malgré une légère amélioration en 2022 (+0,16 %), le ratio a de nouveau reculé en 2023 de 0,13 %, traduisant un léger affaiblissement de la performance économique, principalement lié à la baisse du résultat net malgré une hausse de l'actif total. Pour une meilleure lisibilité des données présentées dans le tableau n°11, celles-ci sont représentées graphiquement ci-dessous.

Figure 37 : L'évolution temporelle (2021-2023) de ratio de rentabilité économique.



Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

III.3.2.4.2 Ratio de rentabilité financière :

Il se détermine par la formule suivante :

$$\text{Ratio de rentabilité financière} = \frac{\text{Résultat Net (RN)}}{\text{Capitaux Propres (CPr)}}$$

Tableau 18 : Ratio de rentabilité financière.

DESIGNATIONS	ANNEE			EVOLUTION EN %	
	2021	2022	2023	22/21	23/22
Résultat Net	2 882 978 639,92	3 147 906 248,51	3 064 877 102,84	9,18%	-2,63%
Capitaux Propres	41 561 339 995,93	43 209 246 244,44	44 862 254 622,82	3,96%	3,82%
R.R.F (en %)	6,94%	7,28%	6,83%	0,34%	-0,45%

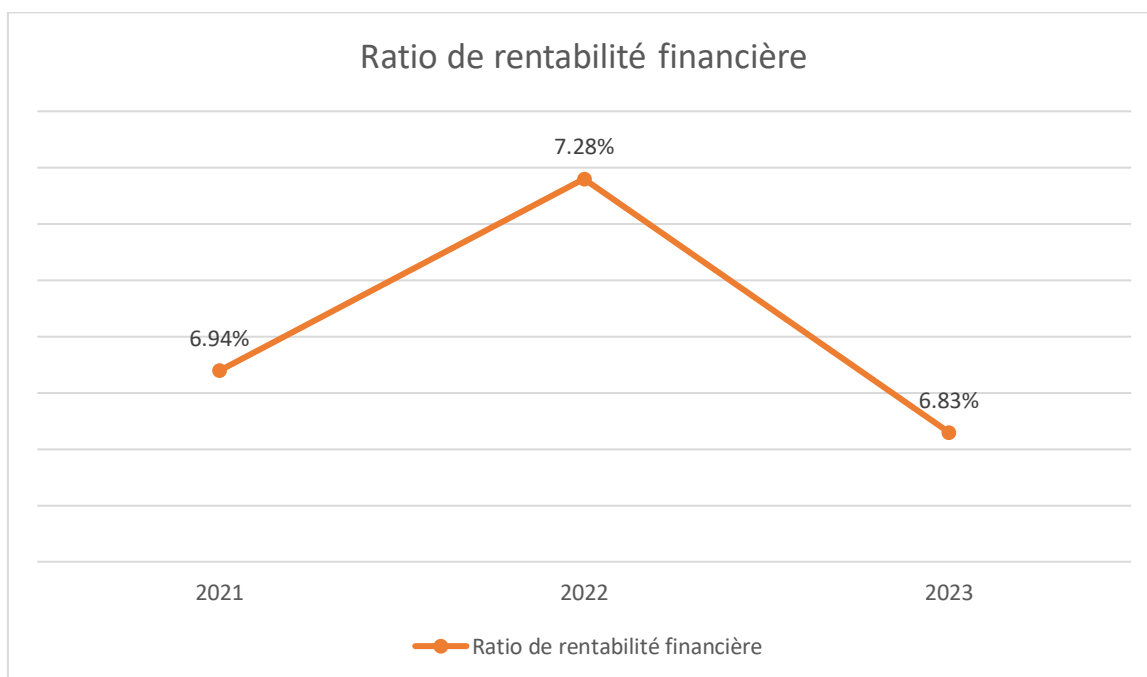
Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

- Interprétation du tableau :

Le ratio de rentabilité financière permet de mesurer l'aptitude de l'entreprise à rentabiliser les capitaux apportés par les actionnaires. Nous constatons que ce ratio reste inférieur à 10 % durant les trois exercices, ce qui, en soi, est un signe d'une rentabilité modérée des capitaux propres. Plus précisément, le ratio de rentabilité financière a légèrement augmenté de 6,94 % en 2021 à 7,28 % en 2022, soit une amélioration de 0,34 %, avant de baisser à 6,83 % en 2023, marquant

un recul de 0,45 %. Cette évolution irrégulière traduit une certaine instabilité dans la capacité de l'entreprise à valoriser les fonds propres. Malgré une amélioration en 2022, la baisse enregistrée en 2023 peut être perçue comme un signal de faiblesse en matière de performance financière. Globalement, ces niveaux de rentabilité indiquent que l'entreprise éprouve des difficultés à générer une forte valeur ajoutée pour ses actionnaires.

Figure 38 : Ratio de rentabilité financière.



Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

III.3.2.4.3 Ratio de commercialisation :

Il se détermine par la formule suivante :

$$\text{Ratio de commercialisation} = \frac{\text{Marge d'assurance nette (MAN)}}{\text{Chiffre d'affaire (CA)}}$$

Tableau 19 : Ratio de commercialisation.

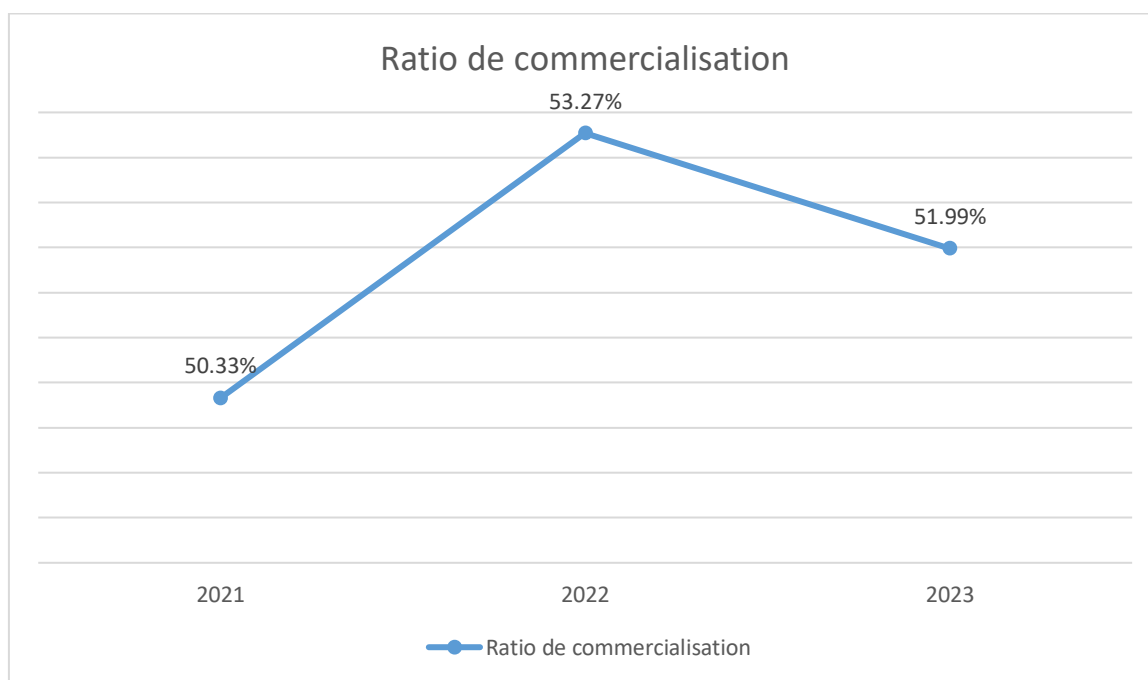
DESIGNATIONS	ANNEE			EVOLUTION EN %	
	2021	2022	2023	22/21	23/22
Marge d'assurance nette	11 332 670 611,67	12 471 423 135,62	12 246 588 291,02	10,04%	-1,80%
Chiffre d'affaires	22 516 201 754,10	23 409 362 916,51	23 552 943 751,06	3,96%	0,61%
R.Cm (en %)	50,33%	53,27%	51,99%	2,94%	-1,28%

Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

- Interprétation du tableau :

Nous remarquons que la rentabilité de commercialisation (R.Cm) est passée de 50,33 % en 2021 à 53,27 % en 2022, soit une augmentation de 2,94 %. Cette amélioration est principalement due à la hausse de la marge d'assurance nette (+10,04 %) qui a été plus importante que celle du chiffre d'affaires (+3,96 %). Cela reflète une meilleure efficacité opérationnelle et une gestion maîtrisée des charges, notamment des sinistres. En revanche, en 2023, la rentabilité de commercialisation a légèrement diminué pour s'établir à 51,99 %, soit une baisse de 1,28 %. Cette dégradation s'explique par une réduction de la marge d'assurance nette (-1,80 %) malgré une légère hausse du chiffre d'affaires (+0,61 %). Cela suggère une hausse relative des charges techniques, en particulier celles liées aux sinistres, ce qui a freiné l'amélioration de la rentabilité de l'entreprise. Ainsi, bien que la situation en 2023 reste globalement satisfaisante, elle souligne la nécessité d'une meilleure maîtrise des charges de sinistres pour maintenir une rentabilité stable.

Figure 39 : Ratio de commercialisation.



Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

III.3.2.4.4 Ratio de rentabilité de la marge d'assurance nette :

Il se détermine par la formule suivante :

$$\text{Ratio de rentabilité de la marge d'assurance nette} = \frac{\text{Résultat technique opérationnel}}{\text{Marge d'assurance nette}}$$

Tableau 20 : Ratio de rentabilité de la marge d'assurance nette.

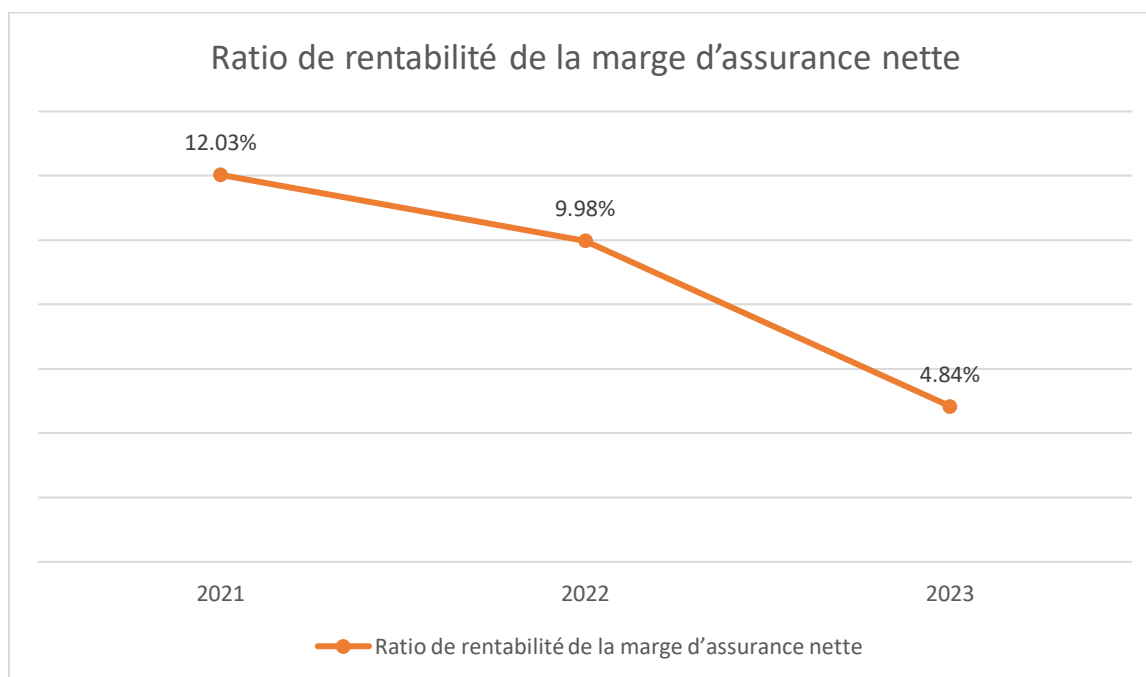
DESIGNATIONS	ANNEE			EVOLUTION EN %	
	2021	2022	2023	22/21	23/22
Résultat technique opérationnel	1 363 526 720,73	1 245 113 162,30	593 359 646,53	-8,68%	-52,34%
Marge d'assurance nette	11 332 670 611,67	12 471 423 135,62	12 246 588 291,02	10,04%	-1,80%
R.R.MAN (en %)	12,03%	9,98%	4,84%	-2,05%	-5,14%

Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

- Interprétation des résultats :

La SAA a enregistré un recul de son ratio R.R.MAN de l'ordre de 2,05% en 2022 par rapport à 2021. Cette baisse s'est aggravée en 2023 avec une diminution supplémentaire de 5,14%. La marge d'assurance nette, quant à elle, a connu une évolution positive en 2022 avec une hausse de 10,04% par rapport à 2021, avant de connaître une légère régression de 1,80% en 2023. Cette baisse de performance technique, illustrée par la forte chute du résultat technique opérationnel de -52,34% en 2023, s'explique probablement par une augmentation de la sinistralité ou une pression concurrentielle sur les primes. La tendance observée en 2023 traduit donc une dégradation des performances commerciales de la compagnie, après une année 2022 relativement stable.

Figure 40 : Ratio de rentabilité de la marge d'assurance nette.



Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

III.3.2.5 Ratios de solvabilité :

III.3.2.5.1 Ratio de solvabilité par rapport aux provisions techniques :

Il se détermine par la formule suivante :

$$\text{Ratio de solvabilité (par rapport aux provisions technique)} = \text{Marge de solvabilité} - 15\% \text{ des provisions techniques}$$

En pourcentage :

$$\text{Ratio de solvabilité (par rapport aux provisions technique)} = \frac{\text{Marge de solvabilité}}{15\% \text{ des provisions techniques}} \times 100$$

Tableau 21 : Ratio de solvabilité par rapport aux provisions techniques.

DESIGNATIONS	ANNEE		
	2021	2022	2023
Capitaux propres hors résultat net	38 678 361 356,01	40 061 339 995,93	41 797 377 519,98
Engagements	3 623 173 235,73	4 023 171 871,12	4 285 378 297,93
Marge de solvabilité	42 301 534 591,74	44 084 511 867,05	46 082 755 817,91
Provisions techniques	31 201 723 994,30	32 230 254 895,08	30 960 595 793,13
Provisions techniques * 15%	4 680 258 599,14	4 834 538 234,26	4 644 089 368,97
RS (par rapport aux provisions techniques)	37 621 275 992,60	39 249 973 632,79	41 438 666 448,94
RS (en %)	903,83%	911,87%	992,29%

Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

- Interprétation des résultats :

La marge de solvabilité de la SAA a connu une évolution constante entre 2021 et 2023, avec une hausse de 8,94 %. En 2023, elle représente près de 10 fois le minimum requis basé sur les provisions techniques (RS de 992,29 %), traduisant ainsi une situation financière solide et conforme aux exigences réglementaires. Cette progression continue reflète une gestion prudente des risques, renforce la confiance des assurés, des partenaires et du régulateur, et témoigne de la capacité de la SAA à faire face à ses engagements, même en cas de sinistres majeurs.

III.3.2.5.2 Ratio de solvabilité par rapport aux primes émises et/ou acceptées :

Il se détermine par la formule suivante :

$$\text{Ratio de solvabilité (par rapport aux primes émises et/ou acceptées)} = \text{Marge de solvabilité} - 20\% \text{ des primes émises et/ou acceptées}$$

Tableau 22 : Ratio de solvabilité par rapport aux primes émises et/ou acceptées.

DESIGNATIONS	ANNEE		
	2021	2022	2023
Capitaux propres hors résultat net	38 678 361 356,01	40 061 339 995,93	41 797 377 519,98
Engagements	3 623 173 235,73	4 023 171 871,12	4 285 378 297,93
Marge de solvabilité	42 301 534 591,74	44 084 511 867,05	46 082 755 817,91
Primes émises et/ou acceptées	29 243 224 704,67	29 908 235 378,45	30 247 116 272,47
Primes émises et/ou acceptées * 20%	5 848 644 940,93	5 981 647 075,69	6 049 423 254,49
RS (par rapport aux primes émises et/ou acceptées)	723,27%	737%	761,77%

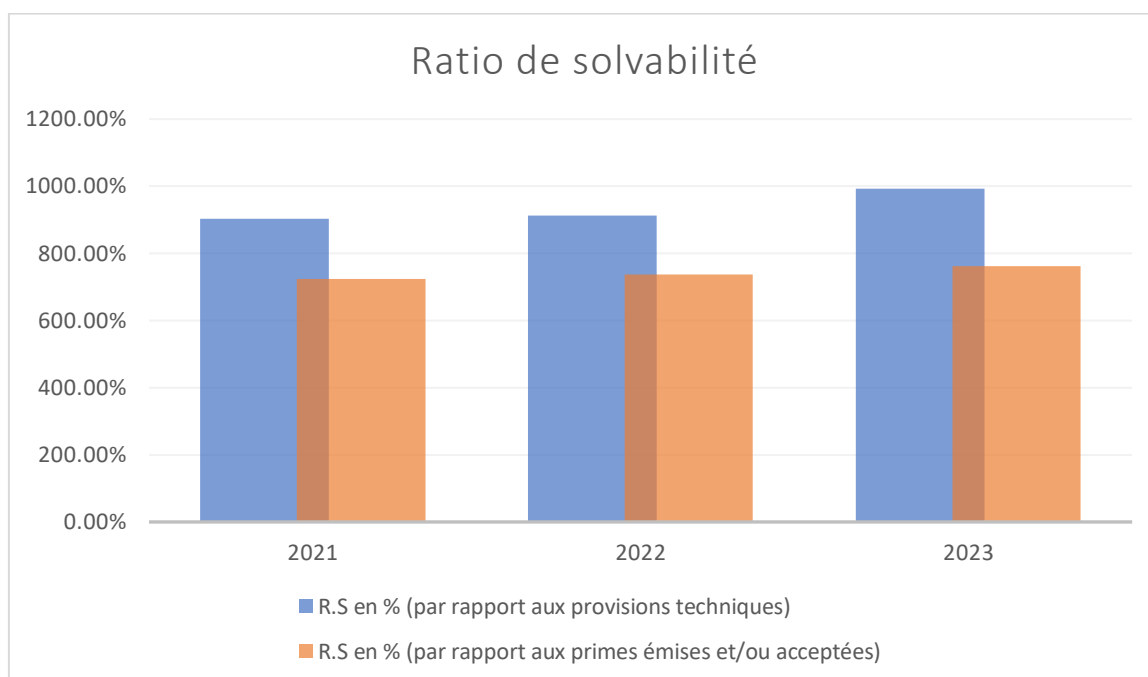
Source : Élaborer par nous même à partir du TCR de la SAA.

- Interprétation des résultats :

Entre 2021 et 2023, la SAA a affiché une marge de solvabilité en progression constante, passant de 42,3 milliards DA à plus de 46 milliards DA, soit une hausse globale d'environ 9%. Cette marge représente un niveau très élevé de solvabilité par rapport aux primes émises, avec un Ratio de Solvabilité (RS) qui atteint 761,77 % en 2023, contre 723,27 % en 2021. Cela signifie que la SAA dispose de plus de 7 fois le minimum requis (20 % des primes), traduisant une excellente couverture du risque assuré. En parallèle, les capitaux propres hors résultat net ont augmenté régulièrement, illustrant le renforcement de la base financière de l'entreprise. Ce niveau élevé de solvabilité démontre non seulement la solidité financière de la compagnie, mais aussi sa capacité à absorber les chocs potentiels tout en maintenant la confiance des assurés et du régulateur.

La figure ci-après illustre l'évolution du ratio de solvabilité de la SAA sur la période 2021-2023 :

Figure 41 : Ratio de solvabilité.



Source : Élaborer par nous même à partir du TCR de la SAA.

III.3.2.6 Ratio du taux de résultat financiers :

III.3.2.6.1 Ratio de taux de résultat financiers par rapport aux produits financiers :

$$\text{Ratio de taux de résultat financiers par rapport aux produits financiers} = \frac{\text{Résultat financiers}}{\text{Produits financiers}}$$

Tableau 23 : Le ratio de taux de résultat financier par rapport aux produits financiers.

DESIGNATIONS	ANNEE			EVOLUTION EN %	
	2021	2022	2023	22/21	23/22
Résultat financière (1)	2 003 164 106,87	2 268 289 157,36	2 646 144 078,84	13,23%	16,65%
Produits financiers (2)	2 117 993 004,94	2 400 036 192,80	2 794 747 726,29	13,31%	16,44%
Ratio (1) / (2) (en %)	94,58%	94,51%	94,68%	-0,07%	0,17%

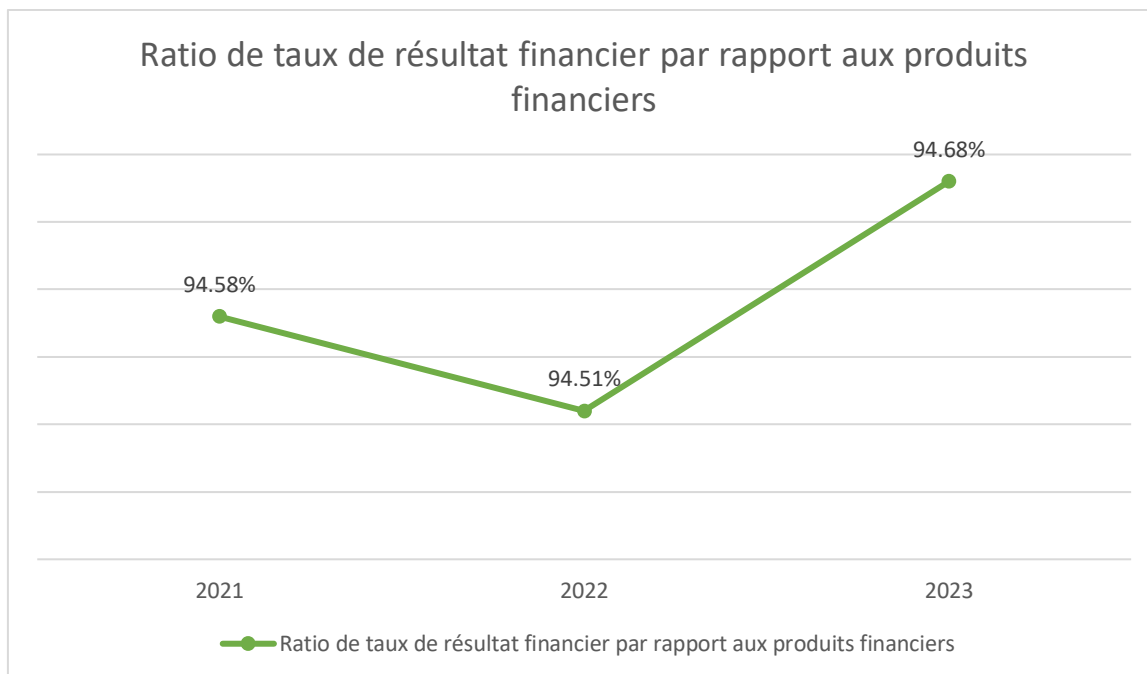
Source : Élaborer par nous même à partir du TCR de la SAA.

- Interprétation des résultats :

On constate que le ratio du résultat financier sur les produits financiers est resté relativement stable au cours des trois années étudiées, se maintenant autour de 94,5 %. Il a connu une légère baisse de 0,07 point en 2022 par rapport à 2021, puis une hausse de 0,17 point en 2023, passant de 94,51 % à 94,68 %. Cette légère amélioration en 2023 peut s'expliquer par une croissance plus rapide du résultat financier (+16,65 %) par rapport à celle des produits financiers (+16,44

%). Cela suggère un meilleur contrôle des charges financières, ce qui améliore la capacité de l'entreprise à transformer ses produits financiers en profit net, malgré un contexte globalement stable.

Figure 42 : Ratio de taux de résultat financier par rapport aux produits financiers.



Source : Élaborer par nous même à partir du TCR de la SAA.

III.3.2.6.2 Ratio des capitaux propres (R. CP) :

$$\text{Ratio de taux de résultat financiers par rapport aux produits financiers} = \frac{\text{Résultat financiers}}{\text{Capitaux propres}}$$

Tableau 24 : Le ratio des capitaux propres.

DESIGNATIONS	ANNEE			EVOLUTION EN %	
	2021	2022	2023	22/21	23/22
Résultat financière (1)	2 003 164 106,87	2 268 289 157,36	2 646 144 078,84	13,23%	16,65%
Capitaux Propres (2)	41 561 339 995,93	43 209 246 244,44	44 862 254 622,82	3,96%	3,82%
Ratio (1) / (2) (en %)	4,82%	5,25%	5,90%	0,43%	0,65%

Source : Élaborer par nous même à partir du TCR de la SAA.

- Interprétation des résultats :

Le rendement financier des capitaux propres de la SAA a évolué de manière positive et régulière sur la période 2021–2023, passant de 4,82 % en 2021 à 5,90 % en 2023. Cette amélioration résulte principalement de la croissance soutenue des résultats financiers, avec une hausse de 13,23 %

en 2022 et de 16,65 % en 2023, qui a compensé l'augmentation plus modérée des capitaux propres (respectivement 3,96 % et 3,82 %). Cela reflète une meilleure efficacité dans la gestion financière des capitaux engagés.

III.3.2.7 Ratio de croissance des primes acquises :

Tableau 25 : Ratio de croissance des primes acquises.

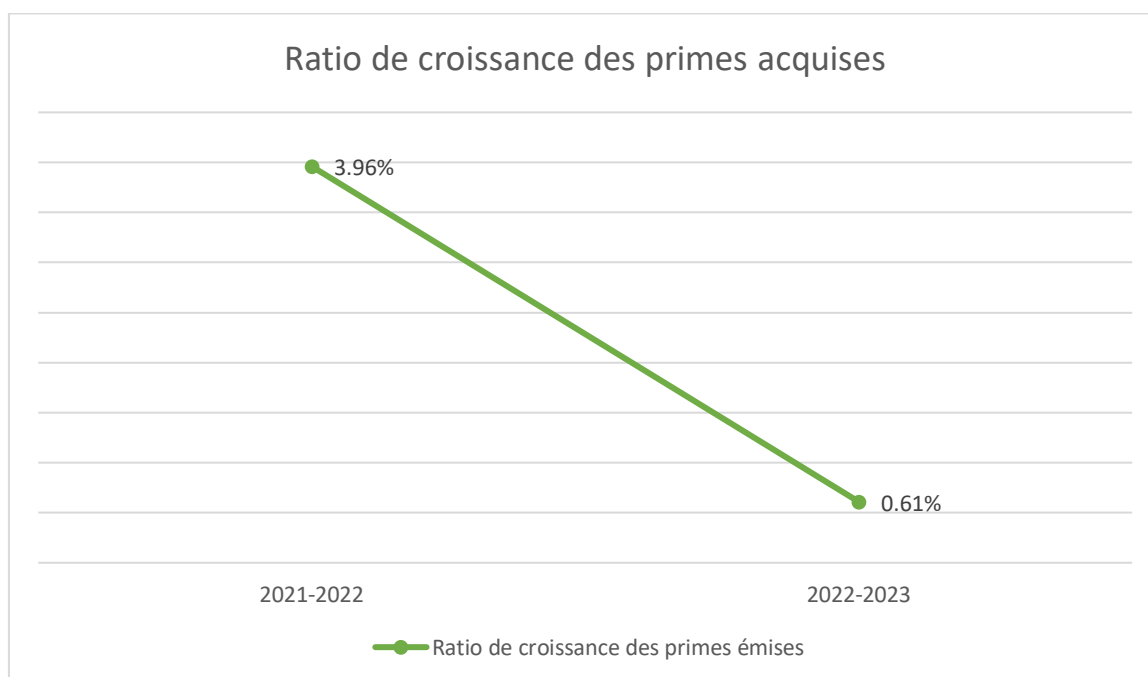
DESIGNATIONS	ANNEE			EVOLUTION EN %	
	2021	2022	2023	22/21	23/22
Prime acquise	22 516 201 754,1	23 409 362 916,51	23 552 943 751,06	3,96%	0,61%

Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

- Interprétation des résultats :

L'analyse du tableau ci-dessus révèle que les primes acquises ont enregistré une hausse de 3,96 % en 2022 par rapport à 2021, suivie d'une progression plus modérée de 0,61 % en 2023 par rapport à 2022.

Figure 43 : L'évolution temporelle (2021-2023) de ratio de croissance des primes acquises.



Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

III.3.2.8 Ratio de croissance des primes émises :

Tableau 26 : Ratio de croissance des primes émises.

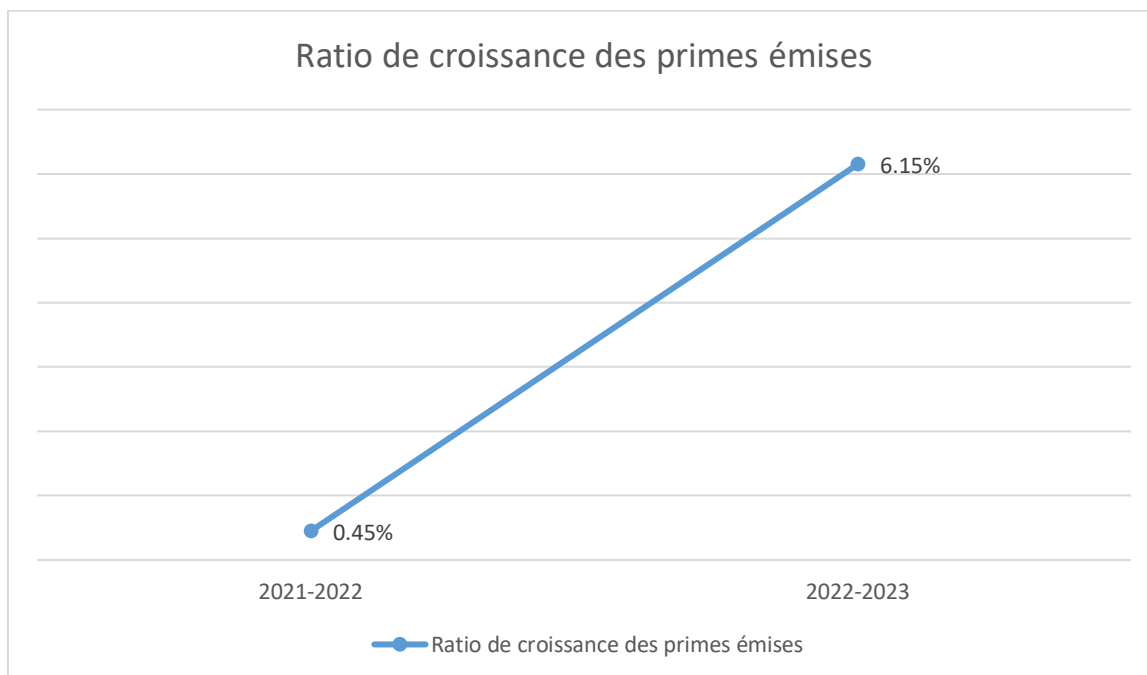
DESIGNATIONS	ANNEE			EVOLUTION EN %	
	2021	2022	2023	22/21	23/22
Primes émises	21 423 880 381,23	21 521 262 682,08	22 845 941 479,86	0,45%	6,15%

Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

- Interprétation des résultats :

D'après le tableau ci-dessus, on observe que le taux de croissance des primes émises a enregistré une légère progression en 2022, avec une hausse de 0,45 % par rapport à 2021. En revanche, l'année 2023 présente une hausse plus marquée, atteignant 6,15 % par rapport à 2022. Ces évolutions sont illustrées dans le graphe ci-dessous, permettant une meilleure visualisation de la dynamique des primes émises au cours de la période étudiée.

Figure 44 : L'évolution temporelle (2021-2023) de ratio de croissance des primes émises.



Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

III.3.2.9 Ratio de productivité de l'actif :

Il se détermine par la formule suivante :

$$\text{Ratio de la productivité de l'actif} = \frac{\text{Chiffre d'Affaires}}{\text{Total d'actifs}}$$

Tableau 27 : Le ratio de productivité de l'actif.

DESIGNATIONS	ANNEE			EVOLUTION EN %	
	2021	2022	2023	22/21	23/22
Chiffre d'affaires (1)	22 516 201 754,1	23 409 362 916,51	23 552 943 751,06	3,96%	0,61%
Total d'actif (2)	93 894 734 364,35	97 504 235 604,99	98 819 102 717,93	3,84%	1,34%
Ratio (1) / (2)	23,98%	24,01%	23,83%	0,03%	-0,18%

Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

- Interprétation des résultats :

La productivité de l'actif de la SAA, mesurée par le ratio chiffre d'affaires sur total de l'actif, est restée quasiment stable durant les trois exercices. Elle a légèrement progressé de 0,03 % en 2022 par rapport à 2021, grâce à une croissance du chiffre d'affaires (+3,96 %) légèrement supérieure à celle de l'actif total (+3,84 %). En revanche, en 2023, ce ratio a enregistré une baisse modérée de 0,18 %, conséquence d'une progression plus lente du chiffre d'affaires (+0,61 %) par rapport à celle de l'actif (+1,34 %).

Conclusion :

Ce chapitre a été consacré à l'analyse approfondie de la situation financière de la Société Algérienne d'Assurance (SAA), à travers l'étude de ses états financiers, de ses indicateurs d'équilibre ainsi que de ses principaux ratios financiers, sur la période 2022-2024. Cette démarche nous a permis d'apprécier la santé financière de l'entreprise, d'identifier ses forces structurelles et d'évaluer ses performances économiques et techniques.

L'analyse menée révèle que la SAA dispose d'une structure financière globalement équilibrée, caractérisée par un bon niveau de fonds de roulement et une gestion satisfaisante de son besoin en fonds de roulement. Ces éléments confirment la capacité de l'entreprise à maintenir sa stabilité financière dans le temps, même si certains aspects mériteraient des ajustements pour renforcer davantage sa solidité.

Les bilans présentés sur les trois exercices affichent une structuration cohérente des postes de l'actif et du passif, accompagnée de résultats nets positifs, témoignant d'une gestion saine et performante. Toutefois, l'analyse des seuls équilibres financiers ne saurait suffire à évaluer la situation globale de l'entreprise. C'est pourquoi l'utilisation complémentaire des ratios financiers s'avère essentielle : elle enrichit la lecture des états financiers et offre une vision plus fine de la rentabilité, de la solvabilité et de l'efficacité opérationnelle de la SAA.

À l'issue de cette analyse, plusieurs constats peuvent être formulés :

- La structure financière de la SAA est équilibrée ;
- L'entreprise jouit d'une bonne santé financière, avec une autonomie satisfaisante ;
- La rentabilité de l'entreprise connaît une évolution positive ;
- La dynamique financière de la SAA témoigne d'une évolution positive, ouvrant la voie à des perspectives de développement durable.

Ainsi, nous pouvons conclure que la situation financière de la SAA, sur la période étudiée, est globalement saine et prometteuse, ce qui confirme la pertinence et l'utilité de l'analyse financière comme outil d'aide à la décision et levier d'amélioration de la performance.

CONCLUSION GÉNÉRALE

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le secteur des assurances en Algérie, à l'instar des autres secteurs économiques, a connu de profondes mutations, marquées notamment par l'ouverture progressive du marché aux capitaux privés, qu'ils soient nationaux ou étrangers. Dans ce contexte de transformation, les compagnies d'assurance sont appelées à s'adapter en permanence afin de préserver leur équilibre financier et renforcer leur performance. L'analyse financière s'impose dès lors comme un outil stratégique permettant d'évaluer la santé financière des entreprises et d'orienter efficacement les prises de décisions.

Dans le cadre de ce travail, nous avons traité un cas pratique portant sur la Société Nationale d'Assurance (SAA), en analysant ses états financiers sur trois exercices successifs (2022, 2023 et 2024). Ce travail nous a permis de mieux comprendre le rôle crucial de l'analyse financière dans le pilotage de la rentabilité et de la solvabilité d'une compagnie d'assurance.

À travers l'étude des bilans, comptes de résultat, indicateurs d'équilibre (fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, trésorerie nette) et l'application de différents ratios (de structure, de rentabilité, de solvabilité, etc.), nous avons pu confirmer nos hypothèses de départ et obtenir des résultats significatifs sur la situation financière de la SAA.

La première hypothèse, selon laquelle l'analyse financière constitue un moyen efficace pour évaluer la santé financière d'une compagnie d'assurance, a été vérifiée. L'étude de la structure financière de la SAA a révélé une situation globalement équilibrée et stable, traduisant une capacité à maintenir sa rentabilité.

La deuxième hypothèse, portant sur la contribution de l'analyse financière à l'amélioration de la rentabilité et de la solvabilité de la SAA, à condition qu'elle soit bien interprétée et intégrée dans le processus décisionnel, a trouvé un certain écho dans les résultats obtenus. En effet, les outils d'analyse financière se sont révélés utiles pour éclairer les choix stratégiques et anticiper les déséquilibres, même si leur impact dépend fortement de la manière dont ils sont exploités par les gestionnaires.

Enfin, la troisième hypothèse, selon laquelle la SAA présente une structure financière équilibrée, traduisant une situation financière saine et stable, a elle aussi été validée. Cette stabilité témoigne de la capacité de l'entreprise à gérer efficacement ses ressources et à maintenir sa performance dans un environnement en mutation.

Cependant, cette étude présente certaines limites. Elle se concentre sur une seule entreprise et sur une période de trois ans, ce qui réduit la portée des résultats. De plus, elle repose principalement sur des indicateurs financiers, sans intégrer d'éléments qualitatifs ou de données comparatives avec d'autres acteurs du secteur. Ces limites ouvrent la voie à de futures recherches plus élargies et plus diversifiées.

Ainsi, notre travail, à la fois théorique et pratique, a permis de mettre en évidence l'importance de l'analyse financière dans le contexte spécifique des compagnies d'assurance, et plus particulièrement au sein de la SAA.

Ce champ d'étude, bien que déjà riche, demeure ouvert à des approfondissements futurs. Il serait pertinent d'étendre l'analyse à d'autres compagnies d'assurance, de diversifier les sources d'information en y intégrant des indicateurs extra-financiers, ou encore d'étudier l'impact des évolutions réglementaires sur la performance des acteurs du secteur.

Nous espérons que cette recherche contribuera à susciter l'intérêt de futurs chercheurs et professionnels pour explorer davantage les liens entre performance financière, rentabilité et gestion stratégique dans le secteur assurantiel.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages :

- ABRAVANEL-JOLLY, (S) : **Droit des assurances**, 4^e édition ELLIPSES, Paris, 2022.
- AFGI : **Indicateur de performance**, édition HERMES, Paris, 2001.
- AMELON, (J.L) : **Gestion Financière**, 4^e édition MAXIMA, Paris, 2004.
- ASSELAIN, (M) et VERCOUTERE, (Ch) : **Droit des Assurances**, édition RB, Paris, 2013.
- BACHY, (B) et SION, (M) : **Analyse financière des comptes consolidés Normes IFRS**, édition DUNOD, Paris, 2015.
- BARREAU, (J) et DELAHAYE, (J) : **Gestion financière**, 4^e édition DUNOD, Paris, 1995.
- BARROTTA, (P) et Allï : **BTS : Assurance**, 3^e édition ELLIPSES, Paris, 2023.
- BELGHANAMI, (N) et BAALA, (T) : **La performance des entreprises conventionnelles et celle islamique et ses aspects**, مجلة افاق علوم الإدارة و الاقتصاد, Msila.
- BERK, (J) et DEMARZO, (P) : **Finance d'entreprise**, 3^e édition PEARSON, Paris, 2014.
- BERNET-ROLLANDE, (L) : **Pratique de l'analyse financière**, 2^e édition Dunod, Paris, 2015.
- BERTRAND, (S.B) : **Perception de la notion de performance par les dirigeants de petites entreprises en Afrique**, La Revue des Sciences de Gestion, France, 2010.
- BRUSLERIE, (H) : **Analyse financière**, 4^e édition DUNOD, Paris, 2010.
- CABY, (J) et KOEHL, (J) : **Gestion appliquée et analyse financière**, éditions PEARSON EDUCATION, France, 2003.
- COHEN, (E) : **Gestion financière de l'entreprise et développement financier**, éditions EDICEF, Canada, 1991.
- GUEUTIN, (C.A) : **L'essentiel de l'analyse financière**, 3^e édition ELLIPSES, Paris, 2022.
- GROUDEL, (H) : **Droit des assurances**, 14^e édition DALLOZ, Paris, 2018.
- GRANDQUILLOT, (B) et GRANDQUILLOT, (F) : **Analyse financière**, 11^e édition GUALINO, Paris, 2021.
- GRANDGUILLOT, (B) et GRANDGUILLOT, (F) : **ANALYSE FINANCIÈRE**, 14^e édition Gualino Lextenso, Paris, 2024.
- GRANDGUILLOT, (B) et GRANDGUILLOT, (F) : **Les outils du diagnostic financier**, 6^e édition GUALINO, Paris, 2002.
- GRANDGUILLOT, (F) et GRANDGUILLOT, (B) : **Analyse financière**, 8^e édition GUALINO, Paris, 2021.
- GRANDGUILLOT, (B) et GRANDGUILLOT, (F) : **Analyse financière**, 21^e édition GUALINO, Paris, 2024.
- HUMANN, (C) : **LE DROIT DES ASSURANCES : EN CARTES MENTALES**, édition ELLIPSES, Paris, 2023.
- KANGA, (M) : **Évaluation et comparaison des performances des ports**, édition HARMATTAN, Paris, 2023.
- KHALDI, (M.A) et SABIR, (A) : **La finance d'entreprise**, édition ELLIPSES, Paris, 2021.
- KPMG, **Guide des assurances**, Edition ELLIPSE, Alger, 2015.

- LORINO, (P) : **Méthode et pratique de la performance**, édition LES ÉDITIONS D'ORGANISATIONS, Paris.
- LUKAU NKODI, (F) et MBOSO KIAMPUTU, (S) : **Gestion des assurances**, édition Harmattan, Paris, 2014.
- MABROUK, (H) : **Code des assurances**, édition HOUMA, Alger, 2006.
- MEUNIER-ROCHER, (B) : **Le diagnostic financier**, éditions D'ORGANISATION, Paris, 1991.
- MARION, (A), CHALENÇON, (L) et LANTIN, (F) : **Analyse financière : Concepts et Méthodes**, 7^e édition DUNOD, Paris, 2024.
- MARQUET, (R) : **Assurance**, édition FOUCHER, Paris, 2020.
- MARTIN, (A) : **Les Techniques d'assurance en 34 fiches**, 2^e édition DUNOD, Paris, 2012.
- MOREL, (G) et ARTHAUD, (O) : **Les documents de synthèse de l'entreprise : AIDE À LA LECTURE DE LA LIASSE FISCALE, À L'ANALYSE FINANCIÈRE ET À L'ÉVALUATION DE L'ENTREPRISE**, 12^e édition RB, Paris, 2018.
- MOUNIR, (M) : **Finance d'entreprise**, 1^{re} édition IMPRIMERIE PAPETERIE EL WATANYA, Marrakech, 2019.
- NGONGO NGOY, (J) et WAMESO, (A) : « Préface » : **Manuel d'analyse financière**, édition L'Harmattan, Paris, 2024.
- PAULIN, (M) : **BTS ASSURANCE : ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET MANAGÉRIAL DE L'ASSURANCE**, 2^e édition SEFI, Paris, 2015.
- PEYRARD, (J) : **Gestion financière**, 1^{ère} édition Presses Universitaires de France (PUF), Paris, 1990.
- PIERRE, (R) : **Analyse et diagnostic financier**, édition ÉDITION D'ORGANISATION, Paris, 2001.
- RAMAGE, (P) : **Analyse de diagnostic financier**, édition d'ORGANISATION, Paris, 2001.
- RISTORI, (S) : **ANALYSE ET GESTION FINANCIÈRE**, édition ELLIPSES, Paris, 2021.
- SABBAH, (S) : **L'essentiel de L'ANALYSE FINANCIÈRE**, 5^e édition Gualino-Lextenso, Paris, 2024.
- SABINE, (A.J) : **Droit des assurances**, 4^e édition ELLIPSES, Paris, 2022.
- SAUVIN, (T) : **La compétitivité de l'entreprise : l'obsession de la firme allégée**, édition ELLIPSES, Paris, 2005.
- SION, (M) et BRAULT, (D) : **RÉUSSIR SON BUSINESS PLAN**, 5^e édition DUNOD, Paris, 2019.
- THOMAS, (P) : **Analyse financière : Approche internationale CFA**, 2^e édition RB, Paris, 2018.
- TRAINAR, (Ph) et THOUROT, (P) : **Gestion de l'entreprise d'assurance**, 2^e édition DUNOD, Paris, 2017.
- WINAND, (M) et Allï : **Management et évaluation de la performance**, édition de Boeck Supérieur, Belgique, 2014.
- YEATMAN, (J) : **Manuel international de l'assurance**, édition ECONOMICA, Paris, 1998.

- ZAMBOTTO, (Ch) et ZAMBOTTO, (Co) : **Gestion financière : Finance d'entreprise**, 8^e édition DUNOD, Paris, 2009.
- ZAJDENWEBER, (D) : **Économie et Gestion de l'Assurance**, édition ECONOMICA, Paris, 2006.

Revues et périodiques :

- DEBBI A., **Peut-on Définir La Performance Publique Locale ?** revue IDARA, Algérie, 2010, Format PDF, Disponible sur [PEUT-ON DEFINIR LA PERFORMANCE PUBLIQUE LOCALE ? | ASJP](#). (Consulté le 17/04/2025).
- CHEIKH, (B) : **L'histoire de l'assurance en Algérie**. Format PDF. Disponible sur http://www.revueassurances.ca/wpcontent/uploads/2016/01/2013_81_no3_4_p285_29_0.pdf. (Consulté le 13/04/2025 à 21h58).

Travaux universitaires :

- AMINATA, (F) : **Evaluation de la performance financière d'une entreprise : cas SAR**, mémoire de master en comptabilité et gestion financières, Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion, 2014, sur [M0204MPCGF15 | PDF | Comptabilité financière | Économie](#) (consulté le 19/04/2025).
- DJEBALI, (L) et HABI, (H) : **Evaluation et suivi de la performance financière d'une entreprise à travers le tableau de bord, cas de la S.N.V.I**, Mémoire de master, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2022.
- HAMADMAD H., **Définition d'une expression temporelle de la performance des entreprises manufacturières**, Thèse de doctorat en vue de l'obtention de grade de doctorat, la communauté universitaire Grenoble Alpes, 2016, Format PDF, Disponible sur [Définition d'une expression temporelle de la performance des entreprises manufacturières - Archive ouverte HAL](#). (Consulté le 18/04/2025).
- NDKONKEYE, (V) : **Analyse financière comme outil indispensable pour la gestion d'une entreprise**, Licence en gestion, Université libre de Kigali, 2008, P.19, sur www.memoireonline.com, (consulté le 01/03/2025 à 19h27).

Textes législatifs et réglementaires :

- *Article 213 bis*, ajouté par la loi 06-04.
- *Article 269*, chapitre 2, ordonnance 95-05 du 25 janvier 1995.
- L'article n°7 de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.
- Décret 13-115 du 28 mars 2013 du journal officiel de la république Algérienne N°18.

Sites web :

- http://www.revueassurances.ca/wpcontent/uploads/2016/01/2013_81_no3_4_p285_29_0.pdf. (Consulté le 13/04/2025 à 21h58).
- www.memoireonline.com.

SOMMAIRE DES ANNEXES

N° de l'annexe	Intitulés	Pages
1	Bilan actif (2021)	130
2	Bilan passif (2021)	131
3	Compte de résultat (2021)	132
4	Bilan actif (2022)	133
5	Bilan passif (2022)	134
6	Compte de résultat (2022)	135
7	Bilan actif (2023)	136
8	Bilan passif (2023)	137
9	Compte de résultat (2023)	138

ANNEXES

ANNEXES

ANNEXE 01 : Bilan actif (2021).

Unité : DA

Désignation	Montant brut	Amort / Provisions	Montant net N	Montant Net N-1
Ecart d'acquisition – Goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles	280 747 709,82	192 995 469,70	87 752 240,12	99 642 466,65
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	6 552 419 215,20		6 552 419 215,20	6 132 619 215,20
Bâtiment d'exploitations	20 500 498 697,87	5 072 186 348,76	15 428 312 349,11	14 779 064 564,96
Bâtiments de placements	1 487 761 714,72	821 149 339,17	666 612 375,55	689 876 076,19
Autres immobilisations corporelles	1 953 759 984,28	1 182 181 855,78	771 578 128,50	780 510 954,56
Immobilisation en concession	122 527 588,00	33 386 858,60	89 140 729,40	92 853 686,61
IMMOBILISATIONS EN COURS	917 719 222,81		917 719 222,81	1 460 317 057,10
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titre mis en équivalence				
Autres participations et créances rattachées	5 702 547 646,06	1 040 116 741,88	4 662 430 904,18	4 194 527 197,43
Autres titres immobilisés	40 906 212 205,59		40 906 212 205,59	34 302 631 117,06
Prêts et autres actifs financiers non courants	207 552 786,52		207 552 786,52	127 938 950,48
Impôts différés actif	1 408 895 411,66		1 408 985 411,66	1 413 575 263,61
Fond ou valeurs déposés auprès des cédants	66 361 688,84		66 361 688,84	66 974 850,76
TOTAL ACTIF NON COURANT	80 107 003 871,37	8 342 016 613,89	71 764 987 257,48	64 140 531 400,61
PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE				
Part de la coassurance cédée				
Part de la réassurance cédée	5 015 685 260,17		5 015 685 260,17	3 136 004 106,95
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES				
Cessionnaires cédants débiteurs	2 028 303 141,18		2 028 303 141,18	849 831 156,96
Assurés, intermédiaires d'assurance et comptes rattachés	8 923 083 165,24	2 783 335 537,13	6 139 747 628,11	5 860 938 428,26
Autres débiteurs	736 270 621,44	42 398 167,01	693 872 454,43	1 177 986 795,19
Impôts et assimilés	233 432 498,64	22 674 994,34	210 757 504,30	129 627 100,61
Autres créances et emplois assimilés	164 835 880,74		164 835 880,74	171 836 166,82
DISPONIBILITES ET ASSIMILES				
Placements et autres actifs financiers courants	1 872 246 000,00		1 872 246 000,00	7 401 404 000,00
Trésorerie	6 042 134 808,95	37 835 571,01	6 004 299 237,94	4 164 789 697,75
TOTAL ACTIF COURANT	25 015 991 376,36	2 886 244 269,49	22 129 747 106,87	22 892 417 452,54
TOTAL GENERAL ACTIF	105 122 995 247,73	11 228 260 883,38	93 894 734 364,35	87 032 948 853,15

ANNEXE 02 : Bilan passif (2021).

Unité : DA

Désignation	Montant Net	Montant Net - 1
Capital émis	30 000 000 000,00	30 000 000 000,00
Capital non appelé		
Primes et réserves	8 505 252 213,54	6 869 637 835,60
Ecart d'évaluation	173 109 142,47	173 109 142,47
Ecart d'équivalence		
Résultat net	2 882 978 639,92	2 635 614 377,94
Autres capitaux propres – Report à nouveau		
Comptes intermédiaire		
TOTAL 1 – CAPITAUX PROPRES	41 561 339 995,93	39 678 361 356,01
Emprunts et dettes financières	30 730 000,00	976 008 600,00
Impôts (Différés et provisionnés)		
Autres dettes non courants	389 140 729,40	92 853 686,61
Provisions réglementées	3 623 173 235,73	3 202 651 754,99
Provisions et produits comptabilisés d'avance	1 893 872 219,24	2 181 726 026,43
Fond ou valeurs reçus des réassureurs	4 176 535 530,05	2 578 148 982,44
TOTAL 2 – PASSIF NON COURANTS	10 113 451 714,42	9 031 389 050,47
Opérations directes	30 561 485 984,38	27 769 689 570,89
Acceptations	640 238 009,92	565 216 525,24
Cessionnaires, cédants et comptes rattachés	4 106 051 472,65	3 411 751 138,06
Assurés et intermédiaires d'assurance	713 263 859,24	677 137 400,11
Impôts	2 171 831 386,24	1 503 441 897,99
Autres dettes	4 026 849 768,22	4 395 715 346,37
Trésorerie Passif	222 173,35	246 568,01
TOTAL 3 PASSIF COURANT	42 219 942 654,00	38 323 198 446,67
TOTAL GENERAL PASSIF	93 894 734 364,35	87 032 948 853,15

ANNEXE 03 : Compte de résultat (2021).

Unité : DA

Désignation	Opérations brutes	Cessions et rétrocession	Opérations Nettes N	Opérations Nettes N-1
Primes émises sur opérations directes	27 612 302 627,75	6 188 422 246,52	21 423 880 381,23	20 632 858 387,11
Primes acceptées	1 630 922 076,92		1 630 922 076,92	1 337 640 799,95
Primes émises reportées	-626 642 021,07	-169 587 148,22	-457 054 872,85	980 399 501,77
Primes acceptées reportées	-81 545 831,20		-81 545 872,85	-184 782 269,84
1-Prime acquise à l'exercice	28 535 036 852,40	6 018 835 098,30	22 516 201 754,1	22 766 116 409,99
Prestations (Sinistres) sur opérations directes	14 546 977 220,34	2 377 149 850,30	12 169 827 370,21	12 240 821 819,00
Prestations (Sinistres) sur acceptation	38 436 092,34	-558 957,65	38 995 049,99	37 521 652,28
2-Préstations (Sinistres) de l'exercice	14 585 413 312,68	2 376 590 892,48	12 208 822 420,20	12 278 343 471,28
Commissions reçues en réassurance		-1 129 230 520,31	1 129 230 520,31	972 706 793,16
Commissions versées en réassurance		103 939 242,54	-103 939 242,54	-76 935 067,20
3-Commissions de Réassurance		-1 025 291 277,77	1 025 291 277,77	895 771 725,96
Subvention d'exploitation d'assurance				
4-Marge d'assurance nette	13 949 623 539,72	2 616 952 928,05	11 332 670 611,67	11 383 544 664,67
Service extérieurs & autres consommations	3 725 597 245,49		3 725 597 245,49	3 329 216 662,97
Charge de personnel	5 031 406 250,48		5 031 406 250,48	4 814 077 978,67
Impôts, taxes & Versements assimilés	567 056 451,96		567 056 451,96	524 527 272,73
Production immobilisée				
Autres produits opérationnels	-664 424 718,85		-664 424 718,85	-640 487 127,65
Autres charges opérationnelles	152 294 200,92		152 294 200,92	160 828 579,28
Dotations aux amortissements, provisions & pertes de valeurs	2 281 724 000,62		2 281 724 000,62	2 603 832 461,48
Reprises sur perte de valeurs & Provisions	-1 124 509 539,68		-1 124 509 539,68	-418 948 506,58
5-Résultat technique opérationnel	3 980 479 648,78	2 616 952 928,05	1 363 526 720,73	1 010 497 343,77
Produits financiers	2 117 993 004,94		2 117 993 004,94	2 112 638 790,47
Charges financières	114 828 898,07		114 828 898,07	150 167 929,94
6-Résultat financier	2 003 164 106,87		2 003 164 106,87	1 962 470 860,53
7-Résultat ordinaire avant impôts	5 983 643 755,65	2 616 952 928,05	3 366 690 827,60	2 972 988 204,30
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	479 032 335,73		479 032 335,73	449 823 437,25
Impôts différé (Variation) sur résultat ordinaire	4 679 851,95		4 679 851,95	-112 469 610,89
Total des produits ordinaires	32 441 964 115,87	4 993 543 820,53	27 448 420 295,34	26 833 962 560,65
Total des charges ordinaires	26 942 032 547,90	2 376 590 892,48	24 564 441 655,42	24 198 348 182,71
8-Résultat net des résultats ordinaires	5 499 931 567,97	2 616 952 928,05	2 882 978 639,92	2 635 614 377,94
Elément extraordinaire (Produits à préciser)				
Elément extraordinaire (Charges à préciser)				
9-Résultat extraordinaire				
10-Résultat net de l'exercice	5 499 931 567,97	2 616 952 928,05	2 882 978 639,92	2 635 614 377,94

ANNEXE 04 : Bilan actif (2022).

Bilan Actif

Désignation	Montant brut	Amort / Provisions	Montant net N	Montant Net N-1
Écart d'acquisition – Goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles	281 080 537,82	200 947 781.80	80 132 756.22	87 752 240,12
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	6 694 757 415.20		6 694 757 415.20	6 552 419 215,20
Bâtiment d'exploitations	21 664 620 842.96	5 767 175 753.23	15 897 655 089.73	15 428 312 349,11
Bâtiments de placements	1 487 761 714.72	839 127 627.62	648 634 087.10	666 612 375,55
Autres immobilisations corporelles	2 183 552 265.91	1 289 693 555.36	893 858 710.55	771 578 128,50
Immobilisation en concession	122 731 588.00	37 105 997.63	85 625 590.37	89 140 720,40
IMMOBILISATIONS EN COURS	202 252 264.70		202 252 264.70	917 719 222,81
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titre mis en équivalence	5 822 547 646.06	1 044 478 823.00	4 778 068 823.06	4 662 430 904,18
Autres participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	44 071 764 886.29		44 071 764 886.29	40 906 212 205,59
Prêts et autres actifs financiers non courants	168 326 121.93		168 326 121.93	207 552 786,52
Impôts différés actif	1415 237 226.18		1415 237 226.18	1 408 985 411,66
Fond ou valeurs déposés auprès des cédants	73 335 710.73		73 335 711.73	66 361 688,84
TOTAL ACTIF NON COURANT	84 187 968 220.50	9 178 529 538.44	75 009 438 682.06	71 764 987 248,48
PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE				
Part de la coassurance cédée				
Part de la réassurance cédée	5 960 911 145.77		5 960 911 145.77	5 015 685 260,17
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES				
Cessionnaires cédants débiteurs	1 667 517 665.11		1 667 517 665.11	2 028 303 141,18
Assurés, intermédiaires d'assurance et comptes rattachés	9 682 997 730.63	3 133 146 861.23	6 549 850 869.40	6 139 747 628,11
Autres débiteurs	762 104 229.33	77 485 338.75	684 618 890.58	693 872 454,43
Impôts et assimilés	105 527 595.79	22 674 994.34	82 852 601.45	210 757 504,30
Autres créances et emplois assimilés	176 519 208.99		176 519 208.99	164 835 880,74
DISPONIBILITES ET ASSIMILES				
Placements et autres actifs financiers courants	759 431 200.00		759 431 200.00	1 872 246 000,00
Trésorerie	6 621 110 995.91	8 015 654.28	6 613 095 341.63	6 004 299 237,94
TOTAL ACTIF COURANT	25 736 119 771.53	3 241 322 848.60	22 494 796 922.93	22 129 797 106,87
TOTAL GENERAL ACTIF	109 924 087 992.03	12 419 852 387.04	97 504 235 604.99	93 894 284355,55

ANNEXE 05 : Bilan passif (2022).

Bilan Passif			Unité : DA
Désignation	Montant Net	Montant	Unité : DA
Capital émis	30 000 000 000,00	30 000 000	
Capital non appelé			
Primes et réserves	9 888 230 853,46	8 505 252 213,54	
Écart d'évaluation	173 109 142,47	173 109 142,47	
Écart d'équivalence			
Résultat net	3 147 906 248,51	2 882 978 639,92	
Autres capitaux propres – Report à nouveau			
Comptes intermédiaire			
TOTAL 1 – CAPITAUX PROPRES	43 209 246 244,44	41 561 339 995,93	
Emprunts et dettes financières	30 715 000,00	30 730 000,00	
Impôts (Différés et provisionnés)			
Autres dettes non courants	85 625 590,37	389 140 729,40	
Provisions réglementées	4 023 171 871,12	3 623 173 235,73	
Provisions et produits comptabilisés d'avance	1 925 225 923,66	1 893 872 219,24	
Fond ou valeurs reçus des réassureurs	4 277 229 629,51	4 176 535 530,05	
TOTAL 2 – PASSIF NON COURANTS	10 341 988 014,86	10 113 451 714,42	
Opérations directes	30 430 209 091,42	30 561 485 984,38	
Acceptations	1 800 045 803,66	640 238 009,92	
Cessionnaires, cédants et comptes rattachés	4 373 576 794,51	4 106 051 472,65	
Assurés et intermédiaires d'assurance	763 684 097,12	713 263 859,24	
Impôts	2 372 766 752,00	2 171 831 386,24	
Autres dettes	4 211 483 216,31	4 026 849 768,22	
Trésorerie Passif	1 255 590,87	222 173,35	
TOTAL PASSIF COURANT	43 953 021 345,89	42 219 942 854,00	
TOTAL GENERAL PASSIF	97 504 235 604,99	93 894 734 364,35	

ANNEXE 06 : Compte de résultat (2022).

Compte de Résultat

Unité : DA				
Désignation	Opérations brutes	Cessions et rétrocession	Opérations Nettes N	Opérations Nettes N-1
Primes émises sur opérations directes	28 370 414 024,38	6 849 151 342,30	21 521 262 682,08	21 423 880 381,23
Primes acceptées	1 537 821 354,07		1 537 821 354,07	1 630 922 076,92
Primes émises reportées	80 943 890,95	-269 758 473,16	350 702 364,11	-457 054 872,85
Primes acceptées reportées	-423 483,75		-423 483,75	-81 545 872,85
1.Prime acquise à l'exercice	29 988 755 785,65	6 579 392 869,14	23 409 362 916,51	22 516 201 754,1
Prestations (Sinistres) sur opérations directes	12 811 626 931,68	2 028 007 760,74	10 783 619 170,94	12 169 827 370,21
Prestations (Sinistres) sur acceptation	1 298 425 288,06	-796 873,38	1 299 224 161,44	38 995 049,99
2-Prestations (Sinistres) de l'exercice	14 110 054 219,74	2 027 210 887,36	12 082 843 332,38	12 208 822 420,20
Commissions reçues en réassurance		-1 230 187 271,81	-1 230 187 271,81	1 129 230 520,31
Commissions versées en réassurance		85 283 720,32	85 283 720,32	-103 939 242,54
3-Commissions de Réassurance		-1 144 903 551,49	-1 144 903 551,49	1 025 291 277,77
Subvention d'exploitation d'assurance				
4-Marge d'assurance nette	15 878 701 585,91	3 407 278 430,29	12 471 423 135,62	11 332 670 611,67
Service extérieurs & autres consommations	3 865 663 089,98		3 865 663 089,98	3 725 597 245,49
Charge de personnel	5 244 895 939,80		5 244 895 939,80	5 031 406 250,48
Impôts, taxes & Versements assimilés	433 699 347,23		433 699 347,23	567 056 451,96
Production immobilisée				
Autres produits opérationnels	- 245 123 004,00		- 245 123 004,00	-664 424 718,85
Autres charges opérationnelles	165 951 707,21		165 951 707,21	152 294 200,92
Dotations aux amortissements, provisions & pertes de valeurs	2 160 758 844,82		2 160 758 844,82	2 281 724 000,62
Reprises sur perte de valeurs & Provisions	-399 535 951,72		-399 535 951,72	-1 124 509 539,68
5-Résultat technique opérationnel	4 652 391 592,59	3 407 278 430,29	1 245 113 182,30	1 383 526 720,73
Produits financiers	2 409 036 192,80		2 400 036 192,80	2 117 993 004,94
Charges financières	140 747 035,44		140 747 035,44	114 828 898,07
6-Résultat financier	2 268 289 157,36		2 268 289 157,36	2 003 164 106,87
7-Résultat ordinaire avant impôts	6 920 680 749,95	3 407 278 430,29	3 513 402 319,66	3 386 690 827,60
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	371 837 885,67		371 837 885,67	479 032 335,73
Impôts différé (Variation) sur résultat ordinaire	-6 341 814,52		-6 341 814,52	4 679 851,95
Total des produits ordinaires	33 042 450 934,17	5 434 489 317,65	27 607 961 616,52	27 448 420 295,34
Total des charges ordinaires	26 487 266 256,37	2 027 210 887,36	24 460 055 368,01	24 565 441 655,42
8-Résultat net des résultats ordinaires	6 555 184 678,80	3 407 278 430,29	3 147 906 248,51	2 882 978 639,92
Elément extraordinaire (Produits à préciser)				
Elément extraordinaire (Charges à préciser)				
9-Résultat extraordinaire				
10-Résultat net de l'exercice	6 555 184 678,80	3 407 278 430,29	3 147 906 248,51	2 882 978 639,92

ANNEXE 07 : Bilan actif (2023).

BILAN ACTIF

Unité : DA

Désignation	Montant brut	Amort / Provisions	Montant net N	Montant Net N-1
Ecart d'acquisition – Goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles	281 080 537,82	208 212 561,68	72 867 976,14	80 132 756,22
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	6 694 757 415,20		6 694 757 415,20	6 694 757 415,20
Bâtiment d'exploitations	22 030 536 540,46	6 436 447 079,18	15 594 089 461,28	15 897 445 089,73
Bâtiments de placements	1 487 761 714,72	877 750 725,04	610 010 989,68	648 634 087,10
Autres immobilisations corporelles	2 400 728 307,44	1 462 989 618,99	937 738 688,45	893 858 710,55
Immobilisation en concession	157 981 588,00	46 611 121,51	111 370 466,49	85 625 590,37
IMMOBILISATIONS EN COURS	220 704 358,02		220 704 358,02	202 252 264,70
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titre mis en équivalence				
Autres participations et créances rattachées	5 933 178 921,60	1 299 499 269,10	4 633 679 652,50	4 778 068 823,06
Autres titres immobilisés	45 933 900 634,98		45 933 900 634,98	44 071 764 886,29
Prêts et autres actifs financiers non courants	149 854 276,86		149 854 276,86	168 326 121,93
Impôts différés actif	1 462 317 362,66		1 462 317 362,66	1 415 237 226,18
Fond ou valeurs déposés auprès des cédants	46 556 686,08		46 556 686,08	73 335 710,73
TOTAL ACTIF NON COURANT	86 799 358 343,84	10 331 510 375,50	76 467 847 968,34	75 009 438 882,06
PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE				
Part de la coassurance cédée				
Part de la réassurance cédée	4 714 930 603,02		4 714 930 603,02	5 960 911 145,77
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES				
Cessionnaires cédants débiteurs	1 341 400 412,66		1 341 400 412,66	1 667 517 665,11
Assurés, intermédiaires d'assurance et comptes rattachés	12 563 828 242,93	3 177 032 786,14	9 386 795 456,79	6 549 850 869,40
Autres débiteurs	894 523 261,57	114 654 561,95	779 868 699,62	684 618 890,58
Impôts et assimilés	108 802 455,55	22 674 994,34	86 127 461,21	82 852 601,45
Autres créances et emplois assimilés	190 235 888,80		190 235 888,80	176 519 208,99
DISPONIBILITES ET ASSIMILES				
Placements et autres actifs financiers courants	689 101 000,00		689 101 000,00	759 431 200,00
Trésorerie	5 170 961 863,94	8 166 636,45	5 162 795 227,49	6 613 095 341,63
TOTAL ACTIF COURANT	25 673 783 728,47	3 322 528 978,88	22 351 254 749,59	22 494 796 922,93
TOTAL GENERAL ACTIF	112 473 142 072,31	13 654 039 354,38	98 819 102 717,93	97 504 235 804,99

ANNEXE 08 : Bilan passif (2023).

BILAN PASSIF

Unité : DA

Désignation	Montant Net	Montant Net - 1
Capital émis	35 000 000 000,00	30 000 000 000,00
Capital non appelé		
Primes et réserves	6 536 137 101,97	9 888 230 853,46
Ecart d'évaluation	261 240 418,65	173 109 142,47
Ecart d'équivalence		
Résultat net	3 064 877 102,84	3 147 906 248,51
Autres capitaux propres – Report à nouveau		
Comptes intermédiaire		
TOTAL 1 – CAPITAUX PROPRES	44 862 254 622,82	43 209 248 244,44
Emprunts et dettes financières	30 715 000,00	30 715 000,00
Impôts (Différés et provisionnés)	1 210 579,01	
Autres dettes non courants	111 370 466,49	85 625 590,37
Provisions réglementées	4 285 378 297,93	4 023 171 871,12
Provisions et produits comptabilisés d'avance	1 964 709 067,58	1 925 225 923,66
Fond ou valeurs reçus des réassureurs	3 826 917 845,83	4 277 229 629,51
TOTAL 2 – PASSIF NON COURANTS	10 220 301 256,84	10 341 968 014,66
Opérations directes	29 813 671 217,04	30 430 209 091,42
Acceptations	1 146 924 576,09	1 800 045 803,66
Cessionnaires, cédants et comptes rattachés	4 787 774 158,32	4 373 576 794,51
Assurés et intermédiaires d'assurance	867 930 690,73	763 684 097,12
Impôts	2 521 449 996,67	2 372 766 752,00
Autres dettes	4 597 996 689,39	4 211 483 216,31
Trésorerie Passif	799 510,03	1 255 590,87
TOTAL PASSIF COURANT	43 738 548 838,27	43 953 021 345,89
TOTAL GENERAL PASSIF	98 819 102 717,93	97 504 235 604,99

ANNEXE 09 : Compte de résultat (2023).

COMPTES DE RESULTATS

Unité : DA

Désignation	Opérations brutes	Cessions et rétrocession	Opérations Nettes N	Opérations Nettes N-1
Primes émises sur opérations directes	28 665 615 913,42	5 819 674 433,56	22 845 941 479,86	21 521 262 682,08
Primes acceptées	1 581 500 359,05		1 581 500 359,05	1 537 821 354,07
Primes émises reportées	-792 822 694,73	64 243 417,15	-857 066 111,88	350 702 364,11
Primes acceptées reportées	-17 431 975,97		-17 431 975,97	-423 483,75
1-Prime acquise à l'exercice	29 436 861 601,77	5 883 917 850,71	23 552 943 751,06	23 409 362 916,51
Prestations (Sinistres) sur opérations directes	13 200 051 290,93	386 298 961,17	12 813 752 329,76	12 997 777 882,00
Prestations (Sinistres) sur acceptation	-407 603 371,51	-1 433 179,33	-406 170 192,18	-914 934 549,62
2-Préstations (Sinistres) de l'exercice	12 792 447 919,42	384 865 781,84	12 407 582 137,58	12 082 843 332,38
Commissions reçues en réassurance		-1 185 896 466,47	1 185 896 466,47	-1 230 187 271,81
Commissions versées en réassurance		84 669 788,93	-84 669 788,93	85 283 720,32
3-Commissions de Réassurance		-1 101 226 677,54	1 101 226 677,54	-1 144 903 551,49
Subvention d'exploitation d'assurance				
4-Marge d'assurance nette	16 844 413 682,35	4 397 825 391,33	12 246 588 291,02	12 471 423 135,62
Service extérieurs & autres consommations	4 138 989 419,44		4 138 989 419,44	3 865 663 089,98
Charge de personnel	5 537 285 300,93		5 537 285 300,93	5 244 895 939,80
Impôts, taxes & Versements assimilés	396 901 239,05		396 901 239,05	433 699 347,23
Production immobilisée				
Autres produits opérationnels	-216 147 901,60		-216 147 901 239,05	- 245 123 004,00
Autres charges opérationnelles	144 340 368,55		144 340 368,55	165 951 707,21
Dotations aux amortissements, provisions & pertes de valeurs	2 514 093 837,69		2 514 093 837,69	2 160 758 844,82
Reprises sur perte de valeurs & Provisions	-862 233 619,57		-862 233 619,57	-399 535 951,72
5-Résultat technique opérationnel	4 991 185 037,86	4 397 825 391,33	593 359 646,53	1 245 113 162,30
Produits financiers	2 794 747 726,29		2 794 747 726,29	2 400 036 192,80
Charges financières	148 603 647,45		148 603 647,45	140 747 035,44
6-Résultat financier	2 646 144 078,84		2 646 144 078,84	2 288 289 157,36
7-Résultat ordinaire avant impôts	7 637 329 116,70	4 397 825 391,33	3 239 503 725,37	3 513 402 319,66
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	220 496 180 .00		220 496 180 .00	371 837 885,67
Impôts différé (Variation) sur résultat ordinaire	-45 869 557,47		-45 869 557,47	-6 341 814,52
Total des produits ordinaires	33 309 990 849,23	4 782 891 173,17	28 527 299 676,06	27 607 961 616,52
Total des charges ordinaires	25 847 288 355,06	384 865 781,84	25 462 422 573,22	24 460 055 368,01
8-Résultat net des résultats ordinaires	7 462 702 494	4 397 825 391,33	3 064 877 102,84	3 147 906 248,51
Elément extraordinaire (Produits à préciser)				
Elément extraordinaire (Charges à préciser)				
9-Résultat extraordinaire				
10-Résultat net de l'exercice	7 462 702 494,17	4 397 825 391,33	3 064 877 102,84	3 147 906 248,51

Table des matières

Table des matières

Résumé	
Dédicaces	
Remerciements	
Liste des tableaux	I
Liste des Figures.....	II
Liste des abréviations, sigles et symboles	IV
Sommaire	VI
Introduction générale	2
I. Chapitre 01 : Généralité sur l'analyse financière et l'activité des assurances	6
Introduction :	6
I.1 Section 01 : L'analyse financière au sein de la compagnie d'assurance : les principaux éléments d'analyse.....	6
I.1.1 Historique de l'analyse financière :	7
I.1.2 Définition de l'analyse financière :	7
I.1.3 Le rôle et l'importance de l'analyse financière :	8
I.1.4 La démarche et les étapes de l'analyse financière :	10
I.1.4.1 La démarche de l'analyse financière :	10
I.1.4.2 Les étapes de l'analyse financière :	11
I.1.5 Les acteurs de l'analyse financière et leurs intérêts :	13
I.1.6 Les méthodes de l'analyse financière :	14
I.1.6.1 L'Analyse statique :	14
I.1.6.2 L'Analyse dynamique :	16
I.2 Section 02 : La pratique des assurances et spécificités de son fonctionnement	17
I.2.1 Définition de l'assurance :	17
I.2.2 Classification de l'assurance :	18
I.2.2.1 Classification juridique des assurances :	18

I.2.2.1.1	Les assurances de dommages :.....	18
I.2.2.1.2	Les assurances de personnes :.....	19
I.2.2.2	Classification technique des assurances :	19
I.2.3	Le rôle de l'assurance :.....	20
I.2.4	Inversion de cycle d'exploitation en assurance :	20
I.2.5	Les éléments d'une opération d'assurance :.....	21
I.2.6	Les intervenants dans l'opération d'assurance :	22
I.2.6.1	Les professionnels de l'assurance :	22
I.2.6.1.1	L'assureur :.....	22
I.2.6.1.2	Les intermédiaires d'assurance :	22
I.2.6.2	Les parties au contrat d'assurance :.....	23
I.2.7	Les relations existantes entre les sociétés d'assurance :.....	24
I.2.7.1	La coassurance :	24
I.2.7.2	La réassurance :.....	25
I.2.8	Le contrat d'assurance :.....	25
I.2.8.1	Définition de contrat d'assurance :.....	26
I.2.8.2	Le contenu du contrat d'assurance :	26
I.2.8.3	Elément de base d'un contrat d'assurance :	26
I.2.8.4	Les caractères généraux du contrat d'assurance :	27
I.3	Section 03 : Le marché algérien des assurances	27
I.3.1	Evolution de l'assurance en Algérie :	28
I.3.1.1	La période coloniale :	28
I.3.1.2	La période après l'indépendance (1962 et au-delà) :.....	28
I.3.1.2.1	Première étape (1962-1966) :.....	28
I.3.1.2.2	Deuxième étape (1966-1975) :.....	29
I.3.1.2.3	Troisième étape (1975-1988) :	29
I.3.1.2.4	Quatrième étape (1988-1995) :.....	30

I.3.1.2.5	Cinquième étape (1995 à nos jours) :	30
I.3.2	Les intervenants sur le marché des assurances en Algérie :	32
I.3.2.1	Institutions chargées d'assurances :	32
I.3.2.1.1	Le ministère des finances :	32
I.3.2.1.2	Le Conseil Nationale des Assurances « CNA » :	32
I.3.2.1.3	La Commission de Supervision d'Assurance « CSA » :	32
I.3.2.1.4	La centrale des risques :	33
I.3.2.1.5	Bureau spécialisé en tarification :	33
I.3.2.1.6	Le Fonds de Garanties des Assurés « FGAS » :	33
I.3.2.2	Les assureurs :	34
I.3.2.3	Les professionnels chargés de la vente des produits d'assurance :	34
I.3.2.3.1	Les compagnies elles même :	34
I.3.2.3.2	Les agents généraux :	34
I.3.2.3.3	Les courtiers d'assurances :	35
I.3.2.3.4	La bancassurance :	35
I.3.2.4	Les réassureurs :	35
I.3.2.5	Les experts :	36
	Conclusion :	37
II.	Chapitre 02 : La performance et les outils d'analyse financière au sein de la compagnie d'assurance.....	39
	Introduction :	39
II.1	Section 01 : Notions théoriques de performance	40
II.1.1	Définition de la performance :	40
II.1.2	Les objectifs de la performance :	41
II.1.3	Les composantes de la performance :	41
II.1.3.1	L'efficacité :	41
II.1.3.2	L'efficience et l'effectivité :	42

II.1.3.3	La pertinence :.....	42
II.1.4	Les formes de la performance :.....	43
II.1.4.1	La performance externe :.....	43
II.1.4.2	La performance interne :.....	43
II.1.5	Les indicateurs de mesure de la performance :.....	45
II.1.5.1	Définition d'un indicateur de performance :.....	46
II.1.5.2	Construction d'un indicateur de performance financière :.....	46
II.1.5.3	Typologies des indicateurs de performance :.....	47
II.1.5.3.1	L'indicateur de résultat et de suivi :.....	47
II.1.5.3.2	Les indicateurs de REPORTING et de pilotage :.....	47
II.1.5.4	Caractéristiques d'un bon indicateur :.....	48
II.1.5.5	Les indicateurs de la performance :.....	48
II.1.5.6	Déterminants de la performance :.....	50
II.2	Section 02 : Spécificités des états financière des compagnies d'assurances	50
II.2.1	Bilan :.....	51
II.2.1.1	L'actif :.....	51
II.2.1.1.1	L'actif non courant :.....	51
II.2.1.1.2	L'actif courant :.....	52
II.2.1.2	Le passif :.....	52
II.2.1.2.1	Les capitaux propres :.....	52
II.2.1.2.2	Le passif non courant :.....	53
II.2.1.2.3	Le passif courant :.....	54
II.2.2	Compte de résultat :.....	55
II.2.2.1	Définition :.....	55
II.2.2.2	La structure du compte de résultat	55
II.3	Section 03 : Analyse par indicateurs et ratios	56
II.3.1	Analyse financière par les indicateurs d'équilibre :.....	57

II.3.1.1	Le fonds de roulement (FR) :	57
II.3.1.1.1	Définition :	57
II.3.1.1.2	Le mode de calcul de FR :	57
II.3.1.1.3	Les différents types de fonds de roulement :	58
II.3.1.1.4	Interprétation des situations fonds de roulement :	60
II.3.1.2	Le besoin en fonds de roulement (BFR) :	61
II.3.1.2.1	Définition :	61
II.3.1.2.2	Mode de calcul du BFR :	61
II.3.1.2.3	Les différents types du besoin en fonds de roulement (BFR) :	61
II.3.1.2.4	Interprétation du BFR :	62
II.3.1.3	La trésorerie nette (TN) :	63
II.3.1.3.1	Définition :	63
II.3.1.3.2	Mode de calcul de la trésorerie :	63
II.3.1.3.3	Interprétation de la trésorerie nette :	64
II.3.2	Analyse financière par la méthode des ratios :	65
II.3.2.1	Définition d'un ratio :	65
II.3.2.2	L'objectif et l'intérêt de l'analyse financière par la méthode des ratios :	65
II.3.2.3	Différents types de ratios :	66
II.3.2.3.1	Ratios de structure :	66
II.3.2.3.2	Ratios de liquidité :	67
II.3.2.3.3	Ratios d'activité :	68
II.3.2.3.4	Ratios de rentabilité :	69
II.3.2.3.5	Ratios de solvabilité :	71
	Conclusion :	72
III.	Chapitre 03 : Contribution de l'analyse financière à l'amélioration de la performance de la SAA.....	74
	Introduction :	74

III.1	Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil de la SAA	74
III.1.1	Présentation de l'organisme d'accueil :.....	74
III.1.1.1	Historique de SAA :	74
III.1.1.2	Fiche signalétique de la SAA :.....	76
III.1.2	Activités de la Société Nationale d'Assurance (SAA) :.....	77
III.1.3	Réseau de distribution de la Société Nationale d'Assurance (SAA) :	77
III.1.4	La structure organisationnelle :.....	78
III.1.4.1	La Direction Générale :.....	79
III.1.4.2	Les Directions Régionales :	81
III.1.4.3	Les réseaux de distribution (agences) :.....	81
III.1.5	Les produits de la SAA :	82
III.1.6	Place de la SAA sur le marché Algériens des assurances :	84
III.2	Section 02 : Analyse de la structure financière de la SAA.....	84
III.2.1	Présentation du bilan pour les années 2021, 2022 et 2023 :.....	84
III.2.1.1	Bilan actif :.....	85
III.2.1.1.1	L'analyse de l'actif du bilan :	85
III.2.1.1.2	Analyse du l'actif de bilan en grandes masses :	86
III.2.1.2	Bilan passif :.....	88
III.2.1.2.1	L'analyse du passif des bilans de la SAA :	88
III.2.1.2.2	Analyse de passif de bilan en grandes masses :.....	89
III.2.1.2.3	Evolution et interprétation du passif :	89
III.2.2	Présentation du compte de résultat (CDR) pour années 2021, 2022 et 2023 :.....	90
III.2.2.1	Analyse du compte de résultat en grandes masses :.....	92
III.2.2.2	Evolution et interprétation du compte de résultat :	92
III.2.2.2.1	Marge d'assurance nette :.....	92
III.2.2.2.2	Résultat technique opérationnel :.....	93
III.2.2.2.3	Résultat financier :	93

III.2.2.2.4	Résultat net :	93
III.3	Section 03 : Analyse la performance de la SAA par les indicateurs d'équilibre et la méthode des ratios	94
III.3.1	Analyse de l'équilibre financier :	94
III.3.1.1	Le fonds de roulement (FR) :	94
III.3.1.2	Le besoin en fonds de roulement (BFR) :	96
III.3.1.3	La trésorerie nette (TN) :	97
III.3.2	Analyse à travers la méthode des ratios :	100
III.3.2.1	Ratios de structure :	Error! Bookmark not defined.
III.3.2.1.1	Ratio d'endettement (R.E) :	Error! Bookmark not defined.
III.3.2.1.2	Ration d'autonomie financière	101
III.3.2.2	Ratio de liquidité générale :	102
III.3.2.3	Ratios d'activité :	104
III.3.2.3.1	Ratio de sinistralité :	104
III.3.2.3.2	Ratio des frais de gestion :	105
III.3.2.3.3	Ratio combiné (Combined-Ratio) :	106
III.3.2.4	Ratios de rentabilité :	108
III.3.2.4.1	Ratio de rentabilité économique :	108
III.3.2.4.2	Ratio de rentabilité financière :	109
III.3.2.4.3	Ratio de commercialisation :	110
III.3.2.4.4	Ratio de rentabilité de la marge d'assurance nette :	111
III.3.2.5	Ratios de solvabilité :	113
III.3.2.5.1	Ratio de solvabilité par rapport aux provisions techniques :	113
III.3.2.5.2	Ratio de solvabilité par rapport aux primes émises et/ou acceptées :	114
III.3.2.6	Ratio du taux de résultat financiers :	115
III.3.2.6.1	Ratio de taux de résultat financiers par rapport aux produits financiers :	
	115	
III.3.2.6.2	Ratio des capitaux propres (R. CP) :	116

III.3.2.7	Ratio de croissance des primes acquises :	117
III.3.2.8	Ratio de croissance des primes émises :	118
III.3.2.9	Ratio de productivité de l'actif :	118
	Conclusion :	120
	CONCLUSION GÉNÉRALE	122
	Bibliographie	125
	SOMMAIRE DES ANNEXES	128
	ANNEXES	130
	Table des matières	140